Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

ARGUMENTS
BUREAU D'ÉTUDES DE LA CFTC

PAR LE REVENU DE BASE, ACHEVER L'ÉTAT PROVIDENCE ?

Patrice Le Roué

Par le revenu de base, achever l'État Providence ?

Patrice Le Roué

Maquette : Joël Couturier

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
128, avenue Jean Jaurès
93697 Pantin Cedex
Tél. : 01 73 30 49 00
www.cftc.fr

Toute reproduction, même partielle,
est interdite sauf mention de l'origine.
© CFTC

Juin 2019 ISBN 978-2-917686-28-7

« Cette collection, conçue pour les acteurs de terrain, syndicalistes ou non, propose des analyses et réflexions sur les grands défis économiques et sociaux d'aujourd'hui.
S'inspirant des principes sociaux chrétiens, cette série d'ouvrages esquisse les contours d'une société où l'homme aurait prééminence sur la logique économique. »

Étude réalisée pour la Confédération CFTC dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

« Un temps viendra où l'on ne concevra plus qu'il fût un ordre social dans lequel un homme comptât un million de revenu, tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son dîner »

François-René de Chateaubriand (1831),
Lettre à MM. les rédacteurs de la revue européenne.

Sommaire

Introduction 9

Partie 1 : Un revenu pour… **19**
1. … Éradiquer la pauvreté 23
2. … Atténuer la pauvreté et encadrer – ou dissimuler – les pauvres 32
3. … Répondre à la fin du travail 39
4. … Résoudre tous les maux de notre époque 42

Partie 2 : Des expériences et expérimentations à foison **47**
1. Aux États-Unis, le *negative income tax* (NIT) 51
2. Le *Mincome* canadien 53
3. La méthode finlandaise 55
4. Quand les municipalités s'en mêlent : l'exemple de la ville d'Utrecht aux Pays-Bas 57
5. Quand les pays du Sud se lancent dans l'aventure 59
6. Alaska et Macao, deux exemples à suivre ? 62
7. Et la France ? 64

Partie 3 : Quel montant et quels financements ? **71**
1. Le revenu universel de Benoît Hamon 73
2. Les scénarios de la Fondation Jean-Jaurès 75

3. L'argumentaire exhaustif du MFRB 76
4. Sources de financement complémentaires 81
5. Le liber de de Basquiat et Koenig 84

Partie 4 : L'argument de la lutte contre la pauvreté confronté à la réalité 89
1. Revenu de base versus revenu de dignité 92
2. Du refus de prendre en compte les causes économiques de la pauvreté... 95
3. ...Et les origines des inégalités ? 98
4. Qu'en pensent les pauvres ? 102
5. L'oisiveté mère de tous les vices ? 105

Partie 5 : L'argument de la « fin du travail » à l'épreuve de l'histoire économique . 111
1. Ce que tend à montrer l'histoire économique 115
2. L'apport d'études récentes 119
3. « Travail, reprends ta place ! » 121

Conclusion 127

Annexe : De l'État Providence 137

Bibliographie 145

Introduction

Tel un serpent de mer, le revenu de base refait régulièrement surface, et avec lui son cortège de débats, de polémiques, d'interrogations et de malentendus. Il a été aperçu pour la dernière fois en Italie où la coalition *penteleghista* au pouvoir depuis le 6 juin 2018 l'a intégré à son « *contrat de gouvernement pour le changement* ». Peu de temps avant, il avait émergé en France - où, à l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle de 2017, Benoît Hamon, le candidat de la Belle alliance populaire (présenté par le Parti socialiste, le Parti radical de gauche et Europe-Écologie-Les Verts), en avait fait un axe fort de son programme -, en Finlande, en Suisse, au Brésil, aux Pays-Bas, en Iran ou en Inde ; il avait été expérimenté dans les années 1970 dans plusieurs états des États-Unis et au Canada, avant de disparaître.

Il pourrait réapparaître une nouvelle fois en France, où treize départements ont annoncé début juin 2018 leur intention de l'expérimenter. Déjà, en novembre 2015, lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi de finances pour 2016, un amendement parlementaire proposait que soit testée en France la mise en place d'un revenu universel. En janvier 2016, le rapport du Conseil national du numérique recommandait que soient éclairées « *les différentes propositions et expérimentations autour du revenu de base* »[1].

Dès qu'il pointe le bout de son nez, tout ce que la planète médiatique compte d'économistes, de sociologues, de philosophes, de politiques, de syndicalistes, de militants associatifs investis dans la lutte contre la pauvreté ou pour la sauvegarde de l'environnement y va de son commentaire. Chacun présente sa propre conception du revenu de base, sa philosophie et sa raison d'être qui généralement n'ont pas grand-chose à voir avec celles des voisins.

(1) Conseil national du numérique, *Travail, emploi, numérique, les nouvelles trajectoires* (rapport remis au ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), Paris, janvier 2016, p. 184.

Un peu comme la langue d'Ésope, le revenu de base serait, selon le point de vue qu'on adopte, à la fois la meilleure et la pire des choses : pour les uns la panacée, le remède à tous nos maux, l'outil de l'émancipation de l'être humain, le prolongement de l'État-providence ou son remplaçant, l'occasion de réformer la fiscalité, pour les autres, un gadget, une nouvelle utopie, une usine à gaz, la ruine des finances publiques, le fossoyeur de ce même État-providence, un encouragement à la paresse… Il n'y aurait pas de positionnement médian. D'où le grand flou qui entoure le sujet.

D'autant plus qu'il existe une multitude d'expressions pour le désigner qui, bien qu'elles soient synonymes, recèlent des divergences : des détails, certes, mais comme l'affirme la sagesse populaire, « *Le diable se loge dans les détails.* » D'où ce petit détour par la sémantique. Olivier Le Naire et Clémentine Lebon[2] en ont recensé une quinzaine : « *revenu de base* », « *revenu universel* », « *revenu inconditionnel* », « *revenu inconditionnel suffisant* », « *revenu de base inconditionnel* », « *revenu d'existence* », « *revenu minimum d'existence* », « *revenu social* », « *revenu social garanti* », « *allocation universelle* », « *revenu de vie* », « *revenu de citoyenneté* », « *revenu citoyen* », « *dotation inconditionnelle d'autonomie* », « *dividende universel* »… « *et on vous en passe de plus exotiques !* », tiennent-ils à préciser. Dans le même esprit, dans *L'allocation universelle*[3], Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs mettent en évidence ce qu'ils appellent la valse des synonymes.

Aucune de ces expressions n'est vraiment convaincante, mais, comme Olivier Le Naire et Clémentine Lebon, et pour les mêmes raisons qu'eux, nous retiendrons, ici, les termes de revenu de base[4]. D'abord, parce que c'est la traduction mot à mot du « *basic income* » anglais et qu'il fait l'objet d'une abondante littérature académique dans la langue de Shakespeare et de Faulkner. Ensuite, parce que l'expression « *allocation universelle* », qui est aussi fréquemment utilisée pour désigner ce revenu de base, non seulement souffre d'une connotation péjorative dans la mesure où le terme d'allocation renvoie à la notion, de plus en plus mal acceptée, d'assistance, et demeure inexacte, puisque si, en théorie, ce revenu est presque toujours voulu « *universel* », les expérimentations passées ou en cours montrent qu'il ne l'est quasiment jamais. En revanche, si la question se pose de savoir s'il est un revenu primaire ou un revenu de transfert, aucun doute n'est permis quant au fait que c'est bien dans tous les cas une rétribution. Enfin, il mérite bien son qualificatif « *de base* », car il n'interdit pas à son bénéficiaire de percevoir d'autres types de revenus.

Ces précautions de langage étant faites, il est temps de préciser ce que l'on entend par revenu de base. Selon le Mouvement français pour le revenu de base (MFRB) et

(2) Olivier Le Naire, Clémentine Lebon, *Le revenu de base, une idée qui pourrait changer nos vies*, Actes Sud, coll. Domaine du possible, Paris, 2017, p. 21.
(3) Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, *L'Allocation universelle*, La Découverte, Paris, 2005, p. 7.
(4) Comme le soulignent Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs : l'allocation universelle présente « *l'avantage d'évoquer une analogie avec le suffrage universel, mais le désavantage de suggérer un lien nécessaire à l'échelle mondiale* », *tandis que le revenu de base, « qui prévaut dans la discussion internationale, a l'avantage d'évoquer l'idée d'un socle de revenu commun à tous auquel s'ajoutent intégralement des revenus d'autres sources, mais le désavantage de suggérer un lien nécessaire à des besoins de base », op. cit.*, p. 6.

le *Basic income earth network* (BIEN, ou réseau mondial pour le revenu de base) qui en donnent la définition la plus complète : « *Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.* »[5]

Si cette définition est claire, elle est loin de faire l'unanimité et interpelle : le revenu de base doit-il vraiment être versé à tous ou uniquement aux personnes défavorisées, déjà bénéficiaires des *minima* sociaux ? Son montant doit-il être le même pour les enfants que pour leurs parents ? À partir de quel âge le verser ? Les étrangers qui résident sur notre territoire et y payent des impôts sans en être ressortissants doivent-ils le percevoir ? Doit-il se substituer à toutes les aides et/ou prestations sociales existantes ? À quelle hauteur le fixer ? Sur ce point, ses partisans ne parviennent pas à s'entendre, pas plus que sur son mode de financement, conditions pourtant essentielles de son acceptation par le corps social. Les montants les plus fréquemment évoqués oscillent entre 500 et 1.000 euros, mais jamais ne se pose la question de savoir s'il est possible de vivre décemment, aujourd'hui en France, avec 500 ou 1.000[6] euros de revenu, sachant qu'au premier janvier 2018, le Smic s'élevait à 1.153 euros nets par mois, que le salaire mensuel moyen en France est de 2.225 euros nets en 2014[7] et le revenu médian de 1.783 euros[8]. Sachant également que, selon une étude publiée en mars 2015 par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), le budget permettant à une personne seule de vivre décemment en logement social dans une ville moyenne serait de 1.424 euros et de 3.284 euros pour un couple avec deux enfants (respectivement, 1.571 euros et 3.515 euros, dans le parc privé)[9]. Parmi les moyens de financement les plus souvent évoqués, figurent la réallocation totale ou partielle des aides et des prestations sociales existantes, l'endettement public, l'impôt, la création monétaire, la taxation des transactions financières, l'accélération de la fiscalité écologique, la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, la taxation des robots, une réforme fiscale de grande ampleur… tous présentant des avantages et des inconvénients.

Lors de la dernière campagne pour l'élection présidentielle, à la suite de la proposition de Benoît Hamon de jeter les fondements d'un revenu de base, toutes sortes de chiffres et d'hypothèses de financement ont été émises (la plupart du temps pour en démontrer le bien-fondé ou, au contraire, en dénoncer la stupidité), mais elles ont contribué à polluer le débat, éclipsant la question essentielle : quels sont les objectifs poursuivis par le revenu de base ? Ou, plus globalement, quel projet de société porte-t-il ? Mais là encore,

(5) *http://www.revenudebase.info/decouvrir/*
(6) Début 2017, durant son éphémère campagne pour la primaire de la gauche, Manuel Valls parlait d'instaurer un « *revenu décent* » de… 750 euros par mois ? Soulignons que, en France, le seuil de pauvreté est de 840 euros.
(7) Selon l'étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, *Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2014*, in *Dares* résultats n° 005, janvier 2017.
(8) Selon l'Insee.
(9) *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, ONPES, Rapport 2014-2015, p. 2.

les réponses sont antagoniques et varient en fonction de l'école de pensée à laquelle se réfèrent ses partisans.

Le Sénat, dans son rapport d'information de 2016[10], en retient trois : pour les uns (les humanistes de la Renaissance, les initiateurs anglais de la *Poor law* promulguée en 1601 ou plus près de nous Martin Luther King), le revenu de base vise à lutter contre la pauvreté ; pour d'autres (Thomas Paine, les socialistes utopiques du XIXe siècle, Karl Marx ou John Rawls), c'est une question de justice sociale ; pour les derniers (essentiellement les économistes libéraux dont Milton Friedman), il constitue, sinon une alternative à l'État-providence, du moins une manière de réduire considérablement son influence.

Aujourd'hui, de nombreux chercheurs, organisations ou institutions s'emparent du débat et cherchent à l'actualiser : le revenu de base permettrait, selon le projet de société qu'il sous-tend, de changer le rapport de l'individu à la société (pour les libéraux, de le délivrer de la tutelle de l'État, pour les marxistes, de le libérer du travail), de proposer une alternative à la crise du salariat, d'accompagner la mutation de l'économie à l'heure du numérique, de favoriser la décroissance, *« de permettre le droit à la paresse et de rétribuer la participation de chacun au bien-être général de la société en dehors de l'emploi salarié et marchand »*[11], de simplifier et rendre plus justes, plus transparents et plus simples les dispositifs de lutte contre la pauvreté…

En 2013, à la demande de Manuel Valls, ce dernier sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un rapport porté par Christophe Sirugue[12]. Le député de Saône-et-Loire y soumet des pistes de réforme des *minima* sociaux qui seront reprises par l'ancien Premier ministre durant la campagne des primaires de la Belle Alliance populaire pour contrecarrer Benoît Hamon, faisant ainsi apparaître deux approches très différentes du revenu de base. Pour le premier, *« ce revenu permettrait de favoriser la prise de risque entrepreneuriale et de faire du bénévolat »* ; le second, lui, voit dans ce qu'il nomme le *« revenu universel »*, *« une allocation unique, ouverte à tous, à partir de 18 ans, pour remplacer la dizaine de* minima *sociaux existants »*.

Et comme si cela ne suffisait pas, les débats sur le revenu de base transcendent les clivages politiques traditionnels et nouveaux. Parmi ses partisans de gauche, outre Benoît Hamon et Manuel Valls, on peut également citer Yannick Jadot ou Michelle Rivasi (Europe-Écologie les Verts) pour qui c'est *« la seule solution permettant aux citoyens de vivre dignement tout en s'impliquant dans la société pour l'intérêt général »*. À droite, on trouve Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-Frédéric Poisson, pour ne citer qu'eux. Durant la campagne des primaires de la Droite et du Centre, l'une a déclaré : *« Dans la nouvelle société que je prône, on remet à plat les règles du jeu pour plus de visibilité. Je veux donc une flat tax autour de 20 % et un revenu de base de 470 euros. »*, alors que l'autre

(10) Daniel Percheron, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, Sénat, Paris, 2016, pp. 17-20.
(11) *Ibid*.
(12) Christophe Sirugue, *Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, juillet 2013.

assénait : « *Il faut s'attaquer au problème de la répartition. C'est la raison pour laquelle il faut réfléchir au revenu universel* ». « *En même temps* » à droite et à gauche, le candidat Macron s'exprimait sur le sujet en ces termes louangeurs : « *C'est une idée qu'il faut creuser pour les prochaines années, car elle permet d'offrir un point de départ dans la vie* »[13]. Devenu président de la République, il semble avoir abandonné toute référence au concept. Mais à gauche comme à droite de l'échiquier politique français, se trouvent aussi de farouches opposants au revenu de base. Ainsi les Insoumis préfèrent-ils promouvoir l'idée d'une meilleure répartition des richesses et une diminution du temps de travail plutôt que celle d'un revenu pour tous. À droite, chez Les Républicains, il n'est pas rare d'entendre de hauts dirigeants déclarer que le revenu de base serait source d'oisiveté.

Pour en rajouter dans le registre de la complexité, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)[14] fait remarquer que cette revendication « *est portée à la fois par des libéraux, selon lesquels il pourrait remplacer tout ou partie des prestations actuelles, par des socio-démocrates qui veulent compléter la protection sociale actuelle, par des partisans de la décroissance qui y voient un moyen de gérer la fin du travail, comme par des marxistes pour qui un tel instrument modifierait le rapport de force entre les travailleurs et les capitalistes* ». Mais les mêmes auteurs s'empressent de préciser qu'il « *est aussi critiqué à l'intérieur de ces différents courants de pensée. D'un point de vue libéral, le revenu universel serait une prime à l'oisiveté ; d'un point de vue social-démocrate, il viendrait fragiliser les bases de la protection sociale ; du point de vue des partisans de la décroissance, la réduction du temps de travail serait préférable, car le travail doit diminuer pour chacun mais être équitablement réparti entre tous ; d'un point de vue marxiste, il ne remettrait pas en cause les fondements du capitalisme.* »

À l'étranger, plusieurs pays, régions ou villes ont testé des succédanés du revenu de base en grandeur réelle, avec pour objectif d'évaluer ses conséquences sur l'emploi, la relation au travail, les conditions d'accumulation du capital, la formation, la cellule familiale, la santé… Aident-ils à y voir plus clair ? Le rapport d'information du Sénat déjà cité[15] souligne qu'aucune conclusion définitive et probante n'a pu être tirée de ces expériences. La Finlande fut souvent citée comme un exemple à suivre, sauf que l'expérimentation lancée dans ce pays à partir de 2017 a brutalement pris fin au printemps 2018 ; de toute façon, elle s'apparentait davantage au revenu de solidarité active (RSA) français qu'à un véritable revenu de base. Un autre exemple est régulièrement mis en avant : celui de l'*Alaska permanent fund* qui consiste dans le partage de la rente issue de l'exportation de pétrole dont cet État américain est producteur, entre tous ses habitants qui sont reconnus *ipso facto* comme les détenteurs de cette ressource naturelle et doivent en percevoir les dividendes. Or, si ce revenu répond effectivement aux critères

(13) Les citations de Hamon, Valls, Rivasi, Kosciusko-Morizet et Poisson sont extraites d'une double page que *Le Parisien* a consacré à la question « *Un revenu pour tous, chiche ?* » dans son édition du 25 octobre 2016.
(14) Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak, « *Le Revenu universel : une utopie utile ?* », OFCE, *Policy brief* 10, 15 décembre 2016, p. 2.
(15) *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, *op. cit.*, p. 26 et suivantes.

définissant le revenu de base, il n'est guère transposable d'un pays à l'autre, notamment à la France qui ne bénéficie pas de ce type de rente ; en outre, la somme versée fluctue d'une année sur l'autre en fonction des prix fixés par le marché du pétrole et des quantités exportées ; il était de 2.000 dollars en 2008 et 2015, et de 800 en 2013. Il n'est pas non plus toujours en mesure de permettre à des personnes de vivre dignement ; tout juste est-il un revenu d'appoint : le beurre dans les épinards, mais en aucun cas les épinards.

Le problème majeur que rencontre le revenu de base réside dans son rejet par la population. Selon un sondage Odoxa rendu public le 3 novembre 2016[16], à la question *« Que pensez-vous du revenu universel qui consisterait à attribuer à tous les Français, sans condition de ressources et qu'ils travaillent ou non, un revenu à vie compris entre 500 et 1.000 euros par mois »*, 59 % des personnes interrogées estiment que ce ne serait pas une bonne mesure, 62 % qu'elle ne serait pas *« juste »* et 67 % *« pas réaliste »*. Pour 64 % des sondés, le revenu universel *« créerait une société d'assistés »*, 62 % jugent que son coût serait *« exorbitant »*. Enfin, 64 % pensent que cette mesure inciterait les Français à ne plus travailler et à se contenter du revenu universel, alors que 85 % pensent qu'eux-mêmes continueront de travailler *« pour gagner plus d'argent parce qu'ils ne s'imaginent pas ne pas travailler »*... Certes, il ne s'agit que d'un sondage, qui plus est révélateur de certaines contradictions et d'incohérences de la part des personnes interrogées, mais il n'en demeure pas moins le signe d'un état d'esprit plutôt défavorable. L'exemple suisse est tout aussi significatif du rejet du revenu de base au sein de la population. Bien que, à l'instigation de plusieurs associations helvétiques favorables à l'introduction du revenu de base, une pétition citoyenne ait recueilli 125.000 signatures, les citoyens suisses ont rejeté à une écrasante majorité (76,9 % des suffrages) l'inscription dans la constitution fédérale du principe du revenu de base, lors d'un référendum d'initiative populaire organisé en juin 2016.

Le flou qui entoure le revenu de base vient aussi de la technicité du sujet. Dans un entretien accordé au magazine *Le Point* en mars 2017, Philippe Van Parijs, auteur avec Yannick Vanderborght d'un ouvrage sur le revenu de base seulement disponible en anglais à l'heure où nous écrivons ces lignes, reconnaissait que *« si les principes généraux sont faciles à faire comprendre, les détails techniques de mise en œuvre peuvent vite se révéler extrêmement complexes »*. Ce philosophe et économiste belge, professeur à l'université catholique de Louvain, justifie l'incompréhension à laquelle Benoît Hamon a été confronté durant la campagne électorale en ces termes : *« Là où nous disposons de chapitres entiers dans un ouvrage de 400 pages pour aborder ces aspects (...), l'acteur politique doit résumer sa position en quelques mots sur un plateau de télévision. »*[17] À cette technicité s'ajoute le fait que ses partisans le considèrent comme une évidence et ne

(16) Sondage réalisé par internet les 27 et 28 octobre 2016 auprès de 974 personnes âgées de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, pour BFM Business, *Challenge* et Aviva assurances.
(17) Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *Basic income. A radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, Cambridge, 2017.

parviennent pas toujours à en expliquer les tenants et les aboutissants. Quant à ses contempteurs, ils cherchent le plus souvent à répondre du tac-au-tac aux arguments de ses adeptes, lesquels leur répondent point par point et ainsi de suite[18]… mais presque toujours, selon un principe cher aux économistes, *ceteris paribus sic stantibus* (toutes choses égales par ailleurs[19]), qui veut que toute réforme, en l'occurrence, l'instauration d'un revenu de base et son impact, soit analysée indépendamment de tous les autres paramètres qu'il mobilise.

On voit par-là que le revenu de base fait exploser tous les repères idéologiques et partisans traditionnels, à tel point qu'une chatte ne parviendrait pas à y retrouver ses petits et préférerait les abandonner définitivement plutôt que de se lancer à leur recherche, et que le citoyen lambda qui essaierait de comprendre finirait par renoncer. D'où cette série de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses circonstanciées : le revenu de base est-il la panacée ou une chimère ? un remède à tous nos maux (pauvreté, chômage, inégalités, discriminations, complexité des *minima* sociaux…), une réponse à tous nos questionnements concernant la baisse du pouvoir d'achat, l'avenir du travail et de la protection sociale, la « *robolution* » et la révolution numérique, la valorisation du vivre-ensemble… ou une « *utopie utile* » ? une illusion ? pire, une échappatoire ? ou encore l'exutoire de nos ambitions déçues ? Le revenu de base aura-t-il « *le pouvoir émancipateur* » que lui confère le MFRB « *pour le travailleur à qui il permet d'avoir plus de choix et de prise sur son travail, pour les femmes qui ne dépendent plus matériellement des hommes, pour le citoyen qui retrouve une autonomie pour participer à la vie politique, pour les jeunes qui peuvent se former et se lancer dans l'existence en toute sécurité, pour la société dans son ensemble qui peut dépasser l'horizon de la croissance et de l'emploi à tout prix* »[20] ? Ou ne serait-il que le nom des renoncements et capitulations de nos élites ? le révélateur de la paresse intellectuelle de nos politiques ? Fataliste, aucun ne paraît envisager qu'un autre modèle économique est non seulement possible mais aussi souhaitable, un modèle qui mette l'homme au centre de l'économie en lieu et place de la finance. La prise de conscience de son éventuelle nécessité arrive-t-elle trop tôt ? ou trop tard ? Quelles pourraient être les conditions préalables de son acceptation ?

D'où le titre de cette étude[21] et la problématique qui en découle : le revenu de base serait-il le prolongement, voire l'accomplissement du pacte social français issu du

(18) Dernier exemple en date, la publication par l'OFCE le 15 décembre 2016 d'un rapport intitulé « *Le revenu universel : une utopie utile* » *(op. cit.)* qui a valu à ses auteurs (Guillaume Allègre et Henri Sterdinyak) une réponse quasi-immédiate du MFRB, via Thibault Laurentjoye le 24 janvier suivant (cf. *http://www.revenudebase.info/2017/01/24/mfrb-repond-rapport-de-lofce/*).

(19) Ainsi peut-on lire dans Marc de Basquiat et Kaspard Koenig, Liber, un revenu de liberté pour tous, volume 1, Éditions de l'Onde/Génération libre, Paris, 2014, à propos des transferts sociaux : « *Les débats autour de l'ouverture à la concurrence de l'assurance santé sont bien sûr légitimes, mais devront être traités dans un autre contexte. De même, nous effectuerons nos simulations* « toutes choses égales par ailleurs », *à niveaux de fiscalité et de dépenses publics constants.* » (p. 25).

(20) *http://www.revenudebase.info/decouvrir/*

(21) Ce titre joue sur la polysémie du verbe achever. Selon *Le petit Robert*, « *achever* » signifie, en effet, « *finir, généralement de façon satisfaisante, en menant à bonne fin* », « *apporter le dernier élément nécessaire pour que se réalise pleinement un fait* », mais aussi « *porter le coup de grâce* », « *ruiner définitivement* ».

programme du Conseil national de la Résistance intitulé les *Jours heureux* ou l'instrument au service de sa démolition méthodique ? Afin de répondre à cette ultime question, et pour aider à y voir plus clair, nous proposons, dans un premier temps, de nous plonger dans la préhistoire et l'histoire de cette idée, de la suggestion de saint Thomas More au début du XVI^{e} siècle au long panégyrique du MFRB, aujourd'hui, en passant par les développements de Thomas Paine, Charles Fourrier et Milton Friedman, Jacques Duboin, André Gorz et Bernard Stiegler. Il s'agira d'analyser les motivations de chacun et le projet de société que le revenu de base porte en germe, qu'il cherche à fonder ou, au contraire, à déconstruire. Nous passerons, ensuite, en revue les expériences et les expérimentations qui ont été conduites au fil des siècles dans différents pays, la qualité des évaluations qui en a été faite et les conclusions qui en ont été tirées concernant les conséquences de l'établissement d'un revenu de base sur le comportement de ses bénéficiaires. Ces focus nous permettront de mettre en évidence les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été menées à leur terme ou poursuivies au-delà d'une période d'essai plus ou moins longue. Dans une troisième partie, nous analyserons les pistes de financement les plus fréquemment avancées et les montants proposés. Nous verrons, dans une pénultième partie, que le revenu de base pose très mal les problèmes auxquels il est censé s'atteler (éradication ou atténuation de la pauvreté, fin du travail, discrimination à l'égard des femmes et des jeunes…) et, de ce fait, ne permet pas de les résoudre. Partant de là, nous présenterons, en guise de conclusion, la proposition de la CFTC de refonder le contrat social sur un régime social universel d'activité, plutôt que sur le revenu de base, afin de réformer le système de protection sociale actuelle pour tenir compte des nouvelles formes de travail.

On l'aura compris, le principal intérêt du revenu de base à nos yeux n'est pas tant le revenu de base lui-même que les débats qu'il soulève. Il permet de poser de bonnes questions, mais est-il forcément la réponse la mieux appropriée ?

PARTIE 1
UN REVENU POUR...

Un revenu pour...

Nous n'avons pas ici l'intention de recenser tous les auteurs – quelles que soient leur discipline, leur école de pensée ou leurs motivations – qui, de près ou de loin, au fil des siècles, ont vanté les mérites du revenu de base ou de l'un de ses nombreux succédanés. Eduardo Matarazzo-Suplicy[22] et surtout le duo composé de Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs[23] l'ont fait beaucoup mieux que nous pourrions le faire. Nous ne reprendrons pas non plus les catégories traditionnelles subtilement établies dès qu'on décide de dresser l'arbre généalogique du revenu de base ; nous ne retiendrons donc pas l'approche du Sénat qui, dans son rapport[24], après avoir souligné que le revenu de base n'est pas « *une idée neuve* », distingue trois grands courants de pensée qui le justifient « *sous une forme ou sous une autre, depuis le XVI^e siècle* », au nom de la lutte contre la pauvreté (de Thomas More aux concepteurs du RMI), de la justice sociale (de Thomas Paine à John Rawls) ou au prétexte que les aides sociales ciblées sont inefficaces (Milton Friedman et les économistes libéraux, au sens économique du terme). Nous n'emboîterons pas non plus le pas à Marc de Basquiat et Gaspard Koenig[25] qui retiennent « *trois grandes versions* » du revenu de base : « *un revenu sans condition pour participer à la vie sociale : de Thomas More à Van Parijs* », « *une compensation pour rétablir un droit immanent : de Thomas Paine à John Rawls* », « *un filet de sécurité : de Milton Friedman à Martin Luther King* », courant auquel ils se rattachent eux-mêmes. Nous n'emprunterons pas le raccourci plus grand public proposé par de nombreux journalistes, notamment Antoine Reverchon qui, dans un article du *Monde*[26] intitulé *Le Revenu universel, généalogie d'une utopie*, restitue le clivage gauche-droite en distinguant l'approche communiste (selon laquelle la création de richesse commune doit être partagée entre tous ceux qui la produisent et distribuée à chacun selon ses besoins) et la tradition libérale (pour laquelle

(22) Eduardo Matarazzo-Suplicy, *Citizen's Basic Income : The Answer is Blowing in Wind*, Rio de Janiero, 2006.
(23) *L'allocation universelle, op. cit.*
(24) *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France, op. cit.*
(25) *Liber, un revenu de liberté pour tous, op. cit.*
(26) *http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/le-revenu-universel-genealogie-d-une-utopie_4906393_3232.html*

« *chaque individu doit pouvoir affronter les aléas de l'existence en partant d'une même base, quelle que soit sa naissance ; c'est son mérite personnel qui fera le reste* »). Cette approche est d'autant moins opérationnelle que l'on trouve des partisans et des opposants du revenu de base dans chacun des deux camps. Nous ne nous rallierons pas non plus aux distinctions proposées par Guillaume Allègre de l'OFCE[27] en quatre principes qui peuvent, selon lui, justifier le revenu de base (la contribution à la vie sociale, le besoin, l'efficacité à maximiser le bien-être de chaque individu et le partage égalitaire des ressources naturelles ou de l'héritage technologique) et autant d'objectifs (gérer la fin du travail, gérer la transition vers l'économie de la connaissance, améliorer les conditions de travail, lutter contre la stigmatisation et le non-recours). Bien que pertinentes à nos yeux, ces catégories nous semblent incomplètes ; nous les reprendrons donc en les complétant. Nous aurions pu, en revanche, nous inspirer de la chronologie comme le font Vanderborght et Van Parijs[28], mais elle ne nous semble pas rendre suffisamment bien compte de ce qui se joue à travers le revenu de base. La dimension chronologique sera néanmoins présente dans notre analyse. Ces différentes manières d'aborder le sujet ne manquent pas d'intérêt, mais parce qu'elles ont du mal à se recouper, elles engendrent la confusion.

À ces approches par écoles de pensée ou par la chronologie, nous préférons l'approche téléologique suggérée par Floran Augagneur dans un article de la revue *Projet* consacré à « *l'allocation universelle* »[29]. Notre propos consistera donc à distinguer chez tous ces auteurs les finalités qui, selon eux, justifient l'instauration d'un revenu de base, et les raisons pour lesquelles, à un moment donné de l'histoire économique et sociale, l'idée du revenu de base a émergé, puis est passée de mode, est redevenue d'actualité, a fait l'objet de vifs débats. « *Selon la doctrine téléologique*, poursuit le philosophe et conseiller scientifique de la Fondation pour la nature et l'homme, *l'allocation universelle sera juste si elle a un objectif louable ou si elle est un instrument permettant de court-circuiter, voire dynamiter, un système qu'on souhaite affaiblir ou transformer (le salariat, le marché de l'emploi, le capitalisme, le productivisme…)* », nous pourrions y ajouter, dans une perspective libérale, l'affaiblissement de l'État.

La question ne sera donc pas de savoir si le revenu de base est juste dans ses

(27) Guillaume Allègre, « *Comment peut-on défendre un revenu de base ?* », *Les notes de l'OFCE*, n°39, décembre 2013.
(28) Ces deux auteurs distinguent « *les antécédents* » (de Thomas More et Juan-Luis Vives aux *poor laws* en passant par l'assurance sociale de Condorcet à Bismarck, puis de Beveridge au revenu minimum d'insertion), « *les pionniers* » (avec Thomas Paine, Thomas Spence, John Stuart-Mill, Charles Fourier), « *les premiers débats* » auxquels donne lieu le revenu de base à partir du XX[e] siècle en Angleterre et aux États-Unis, essentiellement, et les « *développements contemporains* », notamment en France avec la controverse entre l'Association pour l'instauration d'un revenu de base et le MAUSS). Autant d'approches que nous aborderons par la suite, mais que nous agencerons autrement (pp. 7-25).
(29) Floran Augagneur, *L'allocation universelle est-elle juste ?*, in *Projet* n° 356 de février 2017. En philosophie morale, nous dit cet auteur, pour déterminer si une institution est juste, il convient d'analyser trois critères : les principes qui la fondent, les finalités qui la justifient et les conséquences qu'elle implique. Ainsi distingue-t-il l'approche « *déontologiste* », qui porte son regard sur les principes, de l'approche « *téléologiste* » qui tente plutôt d'en identifier la finalité, les intentions et les conséquences.

fondements – *a priori*, il l'est puisqu'il remplit tous ces critères – mais si sa finalité l'est, selon l'école de pensée à laquelle on se rattache. Nous en avons retenu quatre : pour les uns, le revenu de base visera à éradiquer la pauvreté, pour les autres, à soulager la pauvreté et à encadrer les pauvres, pour une troisième catégorie d'auteurs, le revenu de base permettra de compenser la fin plus ou moins programmée de l'emploi salarié, pour les derniers, il sera *« en même temps »* le remède idéal aux inégalités, à la disparition d'emplois en lien avec la numérisation, à la discrimination dont sont victimes les femmes et les jeunes, il facilitera également la transition écologique et aidera à une relance plus solidaire de la construction européenne.

Ultimes précisions, avant d'aller plus loin : au fil du temps, ce que, par convention, nous avons décidé de nommer *« revenu de base »* n'a pas toujours été désigné ainsi, sa définition n'a pas toujours été la même, pas plus que son fonctionnement, ses bénéficiaires et ses modalités d'application, et son approche a été très différente d'un auteur à l'autre. *« Afin de clarifier le vocabulaire »*, il convient de distinguer le revenu de base (ou ses nombreux synonymes ou tout autre concept qui pourrait s'y rattacher) du revenu minimum garanti. Ces deux conceptions ont, en effet, opposé durant la campagne des primaires de la Belle Alliance populaire Benoît Hamon à Manuel Valls et ont été confondues par les commentateurs. Selon le Mouvement français pour le revenu de base (MFRB) et le *Basic income earth network* (BIEN ou Réseau mondial pour le revenu de base) qui en donnent la définition la plus complète, *« le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement »*, *« avec éventuellement une différenciation distinguant enfants et adultes »*[30], précise l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Tandis que *« le revenu minimum garanti désigne*, toujours selon l'ONPES, *une allocation différentielle sous conditions de ressources qui assure à tout ménage (personne isolée ou famille) que le total des ressources à sa disposition ne sera pas inférieur à un seuil garanti et défini par la loi »*. Le premier *« constituerait une transformation radicale du système de redistribution existant et, au-delà, de notre pacte social »* ; le second viserait « à corriger les inégalités entre *les neuf* minima *sociaux de façon à pouvoir les fusionner et en faciliter l'accès »*.

1. … Éradiquer la pauvreté

S'il est un sujet qui fait la quasi-unanimité chez tous les auteurs qui ont traité du sujet, c'est bien que la paternité du revenu de base – sous une forme certes sommaire – revient à Thomas More (1478-1535). Outre des ouvrages de théologie, des poèmes et des chroniques, cet écrivain et homme politique anglais a, en effet, publié un petit livre

(30) In *La Lettre de L'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociales* n° 1, mars 2017.

– *L'Utopie*[31] – qui a eu un retentissement considérable puisque de nombreux réformateurs des siècles suivants s'en sont inspirés. Lecteur de Platon, More y adopte la méthode des dialogues, et dresse d'abord une critique acerbe de l'Angleterre de son temps, avant de décrire ce que pourraient être les institutions politiques, économiques et sociales idéales. Dans le premier livre de cette satire sociale, l'un des personnages se déclare favorable à la mise en place d'un dispositif, sans le qualifier plus avant, qui assurerait à tous les moyens de son existence. Ainsi, peut-on lire le dialogue qui suit entre un certain Pierre Gilles, bourgeois érudit d'Anvers, ville où se déroule l'action, More lui-même en mission diplomatique sur le continent pour le compte d'Henri VIII dont il est conseiller privé, Raphaël Hythloday, navigateur portugais qui dans le passé a bourlingué sur tous les océans, notamment avec Américic Vespucce (Amerigo Vespucci), considéré comme l'un des découvreurs de l'Amérique, et un *« laïque réputé très savant légiste »* :

« Cet homme [note de l'auteur : c'est Thomas More le narrateur qui désigne ainsi le laïque], *je ne sais à quel propos, se mit à combler de louanges la justice rigoureuse exercée contre les voleurs. Il racontait avec complaisance comment on les pendait çà et là par vingtaine au même gibet. Néanmoins, ajoutait-il, voyez quelle fatalité ! À peine si deux ou trois de ces brigands échappent à la potence, et l'Angleterre en fourmille de toutes parts. Je dis alors, avec la liberté de parole que j'avais chez le cardinal*[32] :

– *« cela n'a rien qui doive vous surprendre. Dans ce cas, la mort est une peine injuste et inutile ; elle est trop cruelle pour punir le vol, trop faible pour l'empêcher. Le simple vol ne mérite pas la potence, et le plus horrible supplice n'empêchera pas de voler celui qui n'a que ce moyen de ne pas mourir de faim. En cela, la justice d'Angleterre et de bien d'autres pays ressemble à ces mauvais maîtres qui battent leurs écoliers plutôt que de les instruire. Vous faites souffrir aux voleurs des tourments affreux ; ne vaudrait-il pas mieux assurer l'existence à tous les membres de la société, afin que personne ne se trouvât dans la nécessité de voler d'abord et de périr après ?* [NdA : c'est nous qui soulignons]

– « La société y a pourvu, répliqua mon légiste**,** *l'industrie, l'agriculture offrent au peuple une foule de moyens d'existence ; mais il y a des êtres qui préfèrent le crime au travail. »*

Notons au passage que cette dernière réplique laisse entrevoir l'un des principaux reproches adressés au revenu de base aujourd'hui encore, en ce qu'il favoriserait l'oisiveté, mère de tous les vices. Nous y reviendrons, mais il est intéressant de constater dès à présent que c'est en citant une conversation qui se déroule en Angleterre et non sur l'île d'Utopia (qui sera l'objet du second livre) que Thomas More introduit la nécessité de trouver un moyen pour *« mieux assurer l'existence à tous les membres de la société »*, contrairement à ce que nous pourrions croire à la lecture de certains commentaires qui font de cette île bienheureuse qui, comme son nom l'indique, n'existe nulle part[33], la contrée imaginaire inventrice du concept de revenu de base. Le détail a son importance,

(31) *Libellus vere aureus nec minus salutaris quam festivus de optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia,* de son titre intégral ou *L'Utopie, traité de la meilleure forme de gouvernement.*
(32) Hôte du dîner chez qui la scène se déroule.
(33) *U-topos,* en grec, signifie *« sans lieu ».*

car ce dispositif s'inscrit dans un pays réel et cherche bel et bien à répondre à une réalité historique. Le détail a également son importance, car si Thomas More n'en dit pas plus sur le sujet, c'est qu'il ne figure pas au cœur de son dispositif de réforme des institutions de la société de son temps : « Là où tous mesurent toutes choses d'après l'argent, écrit-il, *dans ces pays-là, il est à peu près impossible que la justice et la prospérité règnent dans la chose publique* ». Pour lui, le fléau principal c'est la propriété privée. Ainsi, dans la société idéale, qui fait l'objet du second livre de *L'Utopie*, « *tout appartient à tous* ». Contrairement à certains partisans du revenu de base, son revenu fait partie d'un tout, mais n'est pas la pierre angulaire qui soutient toute sa réforme. En outre, le fait d'« *assurer l'existence à tous* » peut effectivement passer par la mise en place d'un revenu de base, mais aussi par d'autres moyens, comme par exemple l'instauration de la gratuité de certains biens et services[34]. En fidèle disciple du Platon de *La République*, le saint homme[35] s'opposa dans toute son œuvre et dans le cadre de son action politique, autant qu'il put le faire, à la propriété privée, principale cause selon lui des inégalités entre les individus et des désordres sociaux. L'objectif de ce revenu de base avant la lettre est, on l'aura compris, de s'attaquer à la pauvreté, cause du brigandage, pour l'éradiquer, plutôt que de réprimer ledit brigandage. Au regard de ce qu'on a pu lire sur le caractère précurseur de l'œuvre de Thomas More, on s'attend à en lire plus, mais il s'arrête là. Il n'évoque pas la somme qui permettrait aux membres de la société d'assurer leur existence, ni ne se préoccupe de sa gestion, encore moins de son financement (contrairement, nous allons le voir, à Thomas Paine), il énonce le principe et se contente d'expliquer les raisons de la recrudescence du brigandage. S'il y a, dans l'Angleterre de ce début de XVI[e] siècle autant de « *misère publique* » et donc de voleurs, c'est d'abord à cause du nombre excessif de nobles, « *frelons oisifs qui se nourrissent de la sueur et du travail d'autrui, et qui font cultiver leurs terres, en rasant leurs fermiers jusqu'au vif, pour augmenter leurs revenus* » ; c'est ensuite parce que les propriétaires fonciers, non contents « *de vivre au sein de l'oisiveté et des plaisirs, à charge au public et sans profit pour l'État* », et qui « *n'ont pas assez de leurs rentes, de leurs bénéfices, des revenus de leurs terres* », transforment leur champ en pâturage, en chassent les paysans devenus inutiles et les livrent aux moutons, « *qui couvrent*

(34) Cf. Paul Jorion, « Le revenu universel de base, une fausse bonne idée ? », in *Le Monde* du 24 janvier 2017. Dans cette tribune, l'économiste et anthropologue suggère de consacrer « *les sommes que l'on pourrait réunir pour un RU* [NdA : revenu universel] à la gratuité de tout ce qui relève de l'indispensable (alimentation, logement, transport, connectivité), mesure qui à l'inverse d'un RU ne serait pas consumériste ».

(35) Helléniste et juriste de formation, théologien de renom, auteur de sept livres entre 1528 et 1533 qui réfutent les thèses de Luther, il fut notamment élu au Parlement anglais dès 1504, dépêché en mission diplomatique à plusieurs reprises sur le continent, nommé membre du conseil privé du roi Henri VIII en 1518, désigné chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) en 1521 et élu *speaker* (président) de la chambre des Communes en 1524. En désaccord avec le souverain anglais à propos de l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon et de son remariage avec Anne Boleyn, il entre en disgrâce, est accusé de trahison, jugé, condamné à mort et décapité. Le pape Léon XIII, auteur de la première encyclique sociale *(Rerum novarum)*, le déclara « *Bienheureux* » en 1886, Pie XI le canonisa en 1935 et Jean-Paul II le proclama saint patron des hommes politiques et des responsables de gouvernement en vertu de sa stature morale et de son comportement éthique. L'Église catholique compte ainsi dans son Panthéon, l'apologiste de la propriété privée en la personne de saint Thomas d'Acquin et son pourfendeur, saint Thomas More… Dieu reconnaîtra les siens.

aujourd'hui toute l'Angleterre. Ces bêtes, si douces, si sobres partout ailleurs, sont chez vous tellement voraces et féroces qu'elles mangent même les hommes, et dépeuplent les campagnes, les maisons et les villages » ; c'est enfin à cause de… la prolifération des moines mendiants !

Ce texte prophétique – et d'une toujours brûlante actualité – de More constitue une attaque à peine voilée contre la clôture des communaux (« *enclosure* ») qui propulsa dans la misère la plus extrême un nombre considérable de paysans. Ce mouvement, né au XII^e^ siècle dans le Sud et l'Est de l'Angleterre, consiste en l'appropriation par une minorité de bourgeois de terres jusque-là mises gratuitement à la disposition de tous ceux qui voulaient bien les cultiver ou y faire paître leur petit cheptel, les entretenir et les administrer. Il s'amplifie à la fin du XVI^e^ siècle pour atteindre son apogée au XVII^e^ siècle et déboucher au début du XVIII^e^ siècle par le vote de l'*Enclosure act* qui met fin aux droits d'usage et démantèle les Communaux. Cette transformation de l'agriculture traditionnelle en immenses pâturages réservés à l'élevage des moutons, eux-mêmes destinés au commerce international de la laine, contribue à priver d'emplois et de ressources de nombreux paysans et leurs familles, à la désertification progressive des campagnes, à la multiplication et à l'agrandissement des villes, à la création de manufactures, à l'apparition d'une classe ouvrière sous-payée et privée de moyens de subsistance, à l'augmentation de la misère.

Certains voient dans ce véritable fléau social les origines du capitalisme. C'est à cette époque que la pauvreté et les pauvres changent de statut en même temps qu'on attribue à la pauvreté des causes économiques et non plus morales ou religieuses, comme c'était encore le cas au Moyen Âge. De mal nécessaire, et donc plus ou moins accepté, la pauvreté et les pauvres deviennent un problème économique et social. La charité, à laquelle l'Église et les nombreux ordres religieux pourvoient, ne suffit plus, il faut « *laïciser* » l'assistance. Cette misère et la crainte d'émeutes provoquées par la famine conduit à l'adoption en 1601 de la première loi sur et pour les indigents (*poor law*) parmi lesquels les personnes âgées, les handicapés moteurs et mentaux, les chômeurs, les filles-mères ; d'autres lois du même type suivront, dont celle de Speenhamland, la plus connue. Toutes consistent dans l'allocation par les paroisses d'une aide financière pour les plus pauvres[36], avec obligation pour ceux qui le peuvent de fournir un travail dans des *workhouses* créées à cet effet.

Plus d'un siècle et demi après More, un autre homme politique, également anglais d'origine, également prénommé Thomas, se distingue – pour les mêmes raisons que

(36) « *D'où viennent les pauvres ?* », s'interroge Karl Polanyi en 1944 dans *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, (la version française ne sera publiée qu'en 1983 par Gallimard). Et cet économiste hongrois d'origine, qui enseigna en Angleterre et aux États-Unis au début du XXe siècle de répondre : « *La confiscation du droit d'usage des communaux priva l'industrie à domicile de ses deux principaux soutiens : les gains familiaux et l'arrière-plan agricole. Tant que l'industrie à domicile était complétée par les facilités et les commodités qu'apportaient un petit jardin, un bout de terre ou des droits de pâture, le travailleur ne dépendait pas entièrement de ses gains en argent : le champ de pommes de terre ou les oies à plumer, une vache ou même un âne dans les communaux faisaient toute la différence ; et les gains familiaux jouaient le rôle d'une espèce d'assurance contre le chômage. Il était inévitable que la rationalisation de l'agriculture déracinât le travailleur et mît en cause sa sécurité sociale.* »

l'auteur de *L'Utopie* – dans la défense et l'illustration d'un revenu de base : Paine (1737-1809) était son nom. Né dans un milieu modeste et d'un père quaker[37], il est instable professionnellement, géographiquement et dans sa vie personnelle, il vit de petits boulots successivement exercés dans différentes régions d'Angleterre, lorsque, en 1774 à Londres, il fait la connaissance de Benjamin Franklin, l'un des rédacteurs et signataires de la déclaration d'indépendance des États-Unis dont il est aussi l'un des pères fondateurs, qui le convainc de partir pour les Treize Colonies (embryon de ce qui deviendra les États-Unis). Là-bas, il exerce le métier de journaliste et rédige plusieurs brochures, dont *Le sens commun*. Diffusée à plus de cinq cent mille exemplaires, cet ouvrage jouera un rôle important dans la guerre d'indépendance. Il y plaide pour la rupture avec la couronne britannique et l'instauration d'une république indépendante fondée sur la raison et les lois de la nature. Cet ouvrage aurait inspiré George Washington.

Plusieurs autres textes suivront dans lesquels il approfondit son analyse. Il quitte les États-Unis et retourne en Angleterre à la veille de la Révolution française. Contraint de s'exiler en France, suite à la publication d'un texte en faveur d'une réforme fiscale, il fait l'apologie des événements qui secouent le pays en 1789 dans un autre ouvrage retentissant, *Les Droits de l'homme* publié en 1791, et s'engage aux côtés des républicains. Il est élu à la Convention en 1792, traverse tant bien que mal la Terreur, échappe de peu à la guillotine, retrouve les bancs de la Chambre des députés et participe à la rédaction de la nouvelle constitution débouchant sur le Directoire. En 1797, il publie *La Justice agraire*,[38] ouvrage dans lequel il défend la création d'un dispositif qui ressemble au revenu de base.

À l'origine de ce petit opuscule figure le constat suivant : « *à l'état naturel et primitif de l'homme, tel qu'il est à ce jour parmi les Indiens de l'Amérique du Nord* », la terre appartient à tous, mais le passage de l'état de nature à un état civilisé concourt à l'appropriation de terres par quelques propriétaires fonciers, à leur enrichissement et à l'apparition de la pauvreté, « *chose créée par ce qu'on appelle la vie civilisée* » et qui « *n'existe pas dans l'état naturel* »[39]. Contrairement à More, il ne remet pas pour autant en cause la propriété privée et la civilisation, toutes deux porteuses de bienfaits : « *La terre dans son état naturel n'est capable de nourrir qu'un petit nombre d'habitants comparé à ce qu'elle est capable de*

(37) De par cette origine familiale, Paine s'intéresse très tôt à la question sociale, à la pauvreté et au chômage. Dans *La grande transformation (op. cit.)*, Karl Polanyi souligne que les quakers ont, en effet, été *« des pionniers dans l'exploration des possibilités modernes d'existence »*, et que dès 1660, l'un d'eux a proposé pour remédier au chômage la création de bourses du travail, *« au sens actuel des agences publiques pour l'emploi »*. On peut également citer Cornelius Blatchy, autre quaker américain, qui en 1817 écrivait dans une perspective ouvertement chrétienne que chaque nouveau-né devrait recevoir en héritage la part de la richesse de la nation à laquelle il a droit en tant que membre de cette communauté *« dont Dieu devrait être la tête, puisqu'il est l'auteur et le donateur de toutes les bonnes choses dont nous jouissons »* (cité par Evelyn L. Forget, *The Town with no poverty, an history of the North American guaranteed annual income, social experiments*, Université du Manitoba, mai 2008).

(38) Thomas Paine, *Justice agraire* (texte de 1795, traduction de Michel Roudot, à partir de *www.constitution.org/tp/agjustice.htm*).

(39) Une analyse partagée par John M'Farlane, écrivain anglais, lorsqu'il écrit en 1782 : « *Ce n'est pas dans les régions stériles ou au milieu des nations les plus barbares que les pauvres sont les plus nombreux, mais dans celles qui sont les plus fertiles et les plus civilisées.* » (cité par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation, op. cit.*).

faire dans un état cultivé. » Il propose un système de compensation qui consiste dans le versement à tous, sans conditions de ressources, aux riches comme aux pauvres, à l'âge de 21 ans, d'un capital de quinze livres sterling[40] et à partir de 50 ans, d'une somme annuelle de dix livres. Paine va jusqu'à imaginer et chiffrer le financement de cette mesure par une taxe foncière de 10 % au moment du décès du propriétaire de la terre si les héritiers sont ses enfants et de 12 % pour toute autre personne. Au regard de la richesse de l'Angleterre de son époque, une fois ces versements et prélèvements effectués, il resterait un surplus « *qui pourvoira aux boiteux et aux aveugles* ». Enfin, après en avoir fixé le montant, les destinataires et le mode de financement, Paine, dans une dernière partie, édicte des « *moyens pour rendre exécutoire le plan proposé, et le rendre en même temps, propice à l'intérêt public* », parmi lesquels figurent la rédaction d'une charte, l'élection au sein de chaque assemblée cantonale de trois commissaires pour recueillir les doléances des citoyens, les consigner dans un registre et tenir les comptes en lien avec la banque nationale. Cette mesure qui « *n'est pas une œuvre de charité, mais un droit, pas de la générosité, mais de la justice* » avait donc été pensée dans les moindres détails par son auteur. Plus que More, qui n'avait – nous l'avons déjà mentionné – consacré qu'une phrase au sujet, Paine est donc le véritable père du revenu de base, bien que son approche ne corresponde pas exactement à tous les critères définis plus haut.

Un autre auteur anglais, contemporain de Paine, un troisième Thomas, Spence (1750-1814), s'attaque au sujet la même année que paraît *La Justice agraire*. À la différence de son aîné de treize ans, il est favorable à la collectivisation des terres et publie une brochure intitulée *Les Droits de l'enfance*[41]. Il s'y livre, dans un premier temps, à une attaque en règle de *La Justice agraire* qu'il voit comme un « *exécrable édifice d'opportunisme et de compromission* ». Il propose, ensuite, que chaque paroisse mette aux enchères tous les biens immobiliers implantés sur son territoire et qu'une fois payées toutes les dépenses publiques (y compris la construction et la maintenance des bâtiments) et toutes les taxes au gouvernement, elle distribue les excédents en parts égales à tous ses résidents (ou plus exactement au chef de famille en fonction de la composition du ménage), sans distinction d'âge, de sexe, de condition sociale ou familiale…, dont la subsistance serait ainsi assurée[42]. Ce n'est pas encore un revenu de base, mais cela y ressemble de plus en plus.

L'idée traverse ensuite la Manche pour être reprise par Charles Fourier, le père des « *socialistes utopiques* » (*dixit* Karl Marx), toutefois plus connu pour l'institution de

(40) Et non de cinquante livres sterling comme l'écrit Laurent Geoffroy dans un article intitulé *Penser le revenu garanti avec Thomas Paine* (cf. *http://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-1-page-19.htm?1=1&DocId=327263&hits=15+14+9+8+7+6+5+4+3+1+1*).
(41) Thomas Spence, *The Rights of infants*, cité par Eduardo Matarazzo-Suplicy, *Citizen's Basic Income : The Answer is Blowing in Wind*, *op. cit.* et Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, *op. cit.*
(42) « *According to Spence, "regarding the surplus, once paid, all the state taxes should be divided in an equal amount amongst all the living souls of the parish, whether male or female, married or single, legitimate or illegitimate, from a day old to the extremist age, making no distinction between families of rich farmers and merchants (…) and families of poor laborers and craftsmen (…), giving to the head of every family a full and equal share for every name under his roof"* » (cité par Eduardo Matarazzo-Suplicy, *ibid.*).

phalanstères comme fondement de la vie sociale que pour ses écrits sur le revenu de base. Néanmoins, il propose dans *La Grande Industrie* (1836) de distribuer aux pauvres – et uniquement à eux – sans contrepartie un revenu qui permet de compenser l'appropriation des terres. De nouveau, on peut souligner que ce débat revient en France à partir des années 1830, alors que la paupérisation de la population des villes, liée à la première révolution industrielle, devient un problème récurrent mis en évidence par de nombreux écrits, notamment ceux des catholiques sociaux et, parmi eux, ceux du docteur Villermé, *De la Santé des anciens ouvriers employés dans les fabriques* et, surtout, son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* qui débouchera sur deux lois, l'une tendant à limiter le travail des enfants, l'autre interdisant la location de logements insalubres. On est loin, certes, du revenu de base, mais ces propositions montrent que la question sociale n'est pas uniquement liée au revenu, et qu'elle est beaucoup plus vaste. L'actualité du revenu de base reviendra en Angleterre sous la plume de John Stuart Mill, considéré comme le dernier des économistes classiques, à la fin du XIX^{e} siècle. Partisan de l'utilitarisme (doctrine qui prescrit d'agir de manière à maximiser le bien-être collectif et justifie l'intervention de l'État dans l'économie) et admirateur de Fourier, il prône l'attribution à chacun, qu'il soit ou non en état de travailler, d'un revenu de subsistance. Entretemps, le Belge Joseph Charlier dans *Solution du problème social* (1848) propose que soit distribué aux non-propriétaires un « *minimum garanti* » inconditionnel qui deviendra en 1893 « *dividende territorial* » dans *La Question sociale résolue*. Il s'agit toujours de permettre aux hommes « *de jouir des ressources naturelles créées par la Providence pour subvenir à leur besoins* ».

De nombreux auteurs au XX^{e} siècle remettront le sujet au goût du jour. Citons, pêle-mêle, un prix Nobel de littérature, Bertrand Russel, et le premier prix Nobel d'économie, Jan Tinbergen, en 1969. Sous la plume de tous, il s'agit encore et toujours de lutter contre la pauvreté. Il convient aussi de noter que, pour la première fois, James Meade, prix Nobel d'économie en 1977, présente dans les années 1980 le revenu de base comme une solution au chômage. L'argument le plus souvent mis en avant n'est plus la compensation de la privation à l'accès aux ressources naturelles, mais la nécessité, tout aussi altruiste, de pourvoir aux besoins primaires des plus démunis. Autre pourfendeur de la pauvreté et partisan du revenu de base : Martin Luther King qui, peu de temps avant son assassinat en avril 1968, écrivait, constatant l'inefficacité des mesures prises pour lutter contre les conséquences de la pauvreté : « *Je suis maintenant convaincu que l'approche la plus simple sera également la plus efficace – et que la solution à la pauvreté est de l'abolir directement par une mesure aujourd'hui très discutée : le revenu garanti.* »[43]

Aujourd'hui, comme hier, la lutte contre la pauvreté – « *une situation scandaleuse dans une société d'abondance* » – est présentée par le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB)[44] comme un devoir moral et le ressort principal du revenu de base.

(43) Martin Luther King, *Où allons-nous ? La dernière chance de la démocratie américaine*, Payot, Paris, 1968.
(44) Site du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) *http://www.revenudebase.info/*

Partant du constat que notre pays a largement les moyens de donner à chacun ce dont il a besoin pour vivre, mais que 14 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté[45], il conclut que *« le problème qui se pose n'est pas un problème de possibilité, mais de volonté politique »* et que le revenu de base n'est pas tant une réponse à la pauvreté *« qu'une réponse à la prospérité acquise au fil des siècles par nos sociétés »*. Ce faisant, le MFRB considère la pauvreté non pas uniquement sous l'angle pécuniaire, mais dans sa globalité en y intégrant les conditions de vie matérielles, les biens culturels et les difficultés psychologiques (perte de confiance en soi, peur du lendemain…) qui en découlent. Et à ce titre, le revenu de base, s'il est un élément essentiel de la politique de lutte contre la pauvreté, n'est pas exclusif de toute une série d'autres en faveur de la santé, de l'éducation, du logement, des transports… Outre le gâchis humain qu'elle engendre, la pauvreté constitue également un gâchis économique en ce qu'elle pèse sur la création de richesse par la mise à l'écart de la vie professionnelle d'un grand nombre de personnes. Mais pour le MFRB, le revenu de base ne se justifie pas uniquement par la lutte contre la pauvreté ; il serait, également, un remède contre de nombreux maux de notre société ; nous y reviendrons.

(45) Le seuil de pauvreté monétaire : Selon la définition qu'en donne l'Insee, *« Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure des inégalités. »* (*https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653)* L'Observatoire des inégalités précise (*http://www.inegalites.fr/spip.php?article343)* : *« On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit « médian » (…) qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage (…) Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que jusqu'en 2008, le seuil à 50 % était le plus couramment utilisé en France. Aucun seuil n'est plus objectif qu'un autre, il s'agit d'une convention statistique. On peut tout aussi bien opter pour un seuil à 40 % ou à 70 % ».* En France, un individu est donc considéré comme pauvre lorsque ses revenus mensuels sont inférieurs à 840 ou 1 008 euros selon le seuil de pauvreté adopté : 50 % pour le premier montant, 60 % pour le second. Il existe également un seuil de pauvreté selon la composition des ménages. Pour en tenir compte, *« On élève le seuil de pauvreté en fonction du nombre de personnes du foyer (adultes et enfants selon leur âge). Par exemple, un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 1.764 euros ou 2.116 euros selon que l'on considère respectivement le seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian (données 2014). » (Ibid.)*

Revenu de base vs *« revenu différé »*

Alors l'heure où Paine, Spence et consort publient leurs analyses, surgit une proposition alternative. Dans *L'allocation universelle (op. cit.)*, Vanderborght et Van Parijs révèlent, en effet, que l'idée de ce qui deviendra *« l'assurance sociale »* n'a été formulée la première fois ni par Bismarck (à qui on attribue généralement la paternité de ce concept) ni par un économiste ni un philosophe ni un théologien, mais par un mathématicien : *le marquis de Condorcet dans Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain (https://fr.wikisource.org/wiki/Esquisse_d%E2%80%99un_tableau_historique_des_progr%C3%A8s_de_l%E2%80%99esprit_humain)*, son livre posthume paru en 1795, un an après sa mort mystérieuse. Dans le chapitre 10 de cet ouvrage, celui qui fut également ministre de Turgot en 1774 et député girondin en 1790 constate qu'il existe un gouffre, entre les droits garantis aux citoyens par les institutions et la réalité, qui a pour cause l'inégalité de richesse, l'inégalité d'instruction et *« l'inégalité d'état entre celui dont les moyens de subsistance, assurés pour lui-même, se transmettent à sa famille, et celui pour qui ces moyens sont dépendants de la durée de sa vie, ou plutôt de la partie de sa vie où il est capable de travail »*. C'est aux solutions qu'il avance pour remédier à cette *« inégalité d'état »* que nous nous intéresserons ici. Pour *« détruire »* ce qu'il nomme *« une cause nécessaire d'inégalité, de dépendance et même de misère, qui menace sans cesse la classe la plus nombreuse et la plus active de nos sociétés »*, Condorcet propose d'*« oppos[er] le hasard à lui-même ; en assurant à celui qui atteint la vieillesse, un secours produit par ses épargnes, mais augmenté de celles des individus qui, en faisant le même sacrifice, meurent avant le moment d'avoir besoin d'en recueillir le fruit ; en procurant, par l'effet d'une compensation semblable aux femmes, aux enfans* [NdlA : dans cette citation, nous reproduisons l'orthographe utilisée par Condorcet], *pour le moment où ils perdent leur époux ou leur père, une ressource égale et acquise au même prix, soit pour les familles qu'afflige une mort prématurée, soit pour celles qui conservent leur chef plus long-temps ; enfin, en préparant aux enfans qui atteignent l'âge de travailler pour eux-mêmes, de fonder une famille nouvelle, l'avantage d'un capital nécessaire au développement de leur industrie, et s'accroissant aux dépens de ceux qu'une mort trop prompte empêche d'arriver à ce terme. C'est à l'application du calcul aux probabilités de la vie, aux placemens d'argent, que l'on doit l'idée de ces moyens, déjà employés avec succès, sans jamais l'avoir été cependant avec cette étendue, avec cette variété de formes qui les rendroient vraiment utiles, non pas seulement à quelques individus, mais à la masse entière de la société qu'ils délivreroient de cette ruine périodique d'un grand nombre de familles, source toujours renaissante de corruption et de misère »*. Ce texte contient en germe le système de retraite solidaire et d'allocations familiales fondé sur l'épargne – que nous nommons aujourd'hui *« cotisations sociales »*. En spécialiste de la statistique et des probabilités, dont il fut l'un des pionniers, Condorcet échafaude un dispositif qui s'appuie sur la faible probabilité de réalisation simultanée des risques qui permet de limiter le montant de la cotisation et de faire supporter le montant de l'indemnisation d'un risque pour une personne par l'ensemble des cotisants. Cette proposition ne verra pas le jour, les gouvernements révolutionnaires successifs lui préférant, au nom des principes d'égalité et de solidarité nationale, un système d'assistance qui vise d'abord à porter secours aux nécessiteux sans plus de conditions. Condorcet jette néanmoins les bases de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le système bismarkien, du nom de celui qui fut chancelier impérial d'Allemagne de 1871 à 1890. Bien que ses motivations aient été davantage guidées par des considérations de politique intérieure – juguler les mouvements syndicaux et l'opposition socialiste – que sociales, son projet vise à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers par la mise en place d'une protection sociale contre la maladie en 1883, les accidents du travail l'année suivante, la vieillesse et l'invalidité en 1889. Le système imaginé repose uniquement sur le travail, sur la capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle, sur une participation financière des employés et de leurs employeurs – qui en assurent la gestion – sous la forme de cotisations sociales proportionnelles aux salaires et non aux risques encourus.

2. … Atténuer la pauvreté et encadrer – ou dissimuler – les pauvres

Une autre approche du revenu de base – néo-libérale, celle-là – que l'on doit à l'économiste américain Milton Friedman (1912-2006), prix Nobel d'économie en 1976, vise – quoi qu'en dise son concepteur – non pas à lutter contre la pauvreté, mais à la soulager pour en atténuer les conséquences, voire la cacher[46]. C'était déjà l'objet des lois sur les indigents adoptées en Angleterre dès le XVI[e] siècle. À cette époque, nous venons de le voir, avec l'industrie et l'urbanisation, la pauvreté devient palpable : « *Tant que la misère populaire était en grande partie localisée dans les campagnes, elle était peu visible, peu observée, peu commentée*, analyse Alfred Sauvy. (…) *Avant l'industrie, la misère des villes était, elle aussi, intense (…) mais elle n'attirait guère l'attention de la noblesse et de la bourgeoisie, excepté pour dénoncer la mendicité. Celle-ci suscitait une certaine pitié, assez vite étouffée par l'aumône, sans inspirer aucun remords. La cause invoquée était souvent la paresse, ou la boisson et le remède classique, le retour dans les campagnes. La terre était censée pouvoir tout recevoir et le rendre sous forme de richesse. Son avantage essentiel, pour la classe supérieure, était de dissimuler donc d'absoudre (…) Au XIX[e] siècle, (…) du fait aussi de l'improvisation, du bouleversement, la misère s'étale au grand jour, tandis que naît le remords et une certaine notion de solidarité. Le voisinage du très pauvre et du très riche devient peu supportable* »[47]. L'interlocuteur de Thomas More dans l'extrait cité plus haut proposait de pendre les pauvres qui se rendaient coupables de larcins ; pour éviter d'en arriver là, les néo-libéraux estiment préférable de leur délivrer un revenu de base pour solde de tout compte ; leur conclusion est identique à celle de More, mais ils se fondent sur une philosophie différente.

Fondateur de l'École de Chicago, Milton Friedman est à l'origine du courant monétariste et a notamment ressuscité la théorie quantitative de la monnaie selon laquelle l'augmentation de la masse monétaire serait l'unique cause de la hausse des prix. On lui doit également l'hypothèse du revenu permanent qui postule que les agents économiques agissent, non pas seulement en fonction de leur revenu disponible, mais en fonction du revenu futur qu'ils anticipent. C'est également lui qui est à l'origine de l'idée d'un taux de chômage naturel, conséquence d'une inadéquation de l'offre et de la demande de travail inhérent à des salaires trop élevés du fait de revendications syndicales disproportionnées et d'un salaire minimum imposé et fixé par l'État. Autant de concepts qui sont aujourd'hui battus en brèche. Ce qui, dans l'histoire de la pensée économique, le caractérise, ce ne sont pas ses écrits sur le revenu de base ou ce qui s'y apparente, mais son apologie du « *laisser-faire* » et ses attaques virulentes contre l'interventionnisme de l'État et les politiques économiques d'inspiration keynésienne. Conseiller du président

(46) C'est dans le chapitre 12 de *Capitalisme et liberté* (1962), considérée par ses disciples et ses détracteurs comme son œuvre majeure, que Milton Friedman aborde la question du revenu de base. L'intitulé de ce chapitre (« *The Allievation of poverty* ») est explicite : il ne s'agit pas tant, pour lui, de combattre les causes de la pauvreté, que de la soulager (*to allievate*), d'en atténuer les conséquences (cf. infra).
(47) Alfred Sauvy, *La Machine et le chômage*, Dunod, coll. Pluriel, Paris, 1980, p. 113.

Nixon à la fin des années 1960, il a également été l'inspirateur en économie, avec ses disciples surnommés les *« Chicago Boys »*, du dictateur chilien Augusto Pinochet, ainsi que des politiques économiques de Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Sa proposition de réforme du système américain de redistribution – qui s'approche du revenu de base – vise à encadrer la pauvreté, non plus pour prévenir les ravages qu'elle provoque sur les personnes et la société, mais pour éviter les mouvements de révolte qu'elle pourrait susciter, et les remises en cause du système capitaliste et de l'oligarchie qui en profite. Son but ultime n'est pas tant de lutter contre la pauvreté – peu lui chaut, en effet, les causes de la pauvreté et la mise en place d'une politique gouvernementale qui pourrait y mettre un terme – que de rationnaliser la redistribution en faveur des plus pauvres afin qu'ils ne perturbent pas – ou en tout cas le moins possible – le fonctionnement du marché, donc l'activité, et *in fine* de limiter l'intervention de l'État dans l'économie.

À l'inverse de More, Paine, Spence et leurs successeurs du courant *« socialiste »*, Friedman ne propose pas de verser à tous et de façon plus ou moins inconditionnelle un revenu. Dans *Capitalisme et liberté*, il imagine un système en deux temps. Au chapitre 10, consacré à la *« redistribution des revenus »*, il s'intéresse à la progressivité de l'impôt, lequel a pour objectif affiché d'opérer une redistribution des revenus. Or, il ressort de son analyse que les plus riches parviennent à profiter du système et que l'effet redistributif est limité. Il préconise alors de remplacer l'impôt progressif par un impôt proportionnel à taux unique (*flat tax*). Deux chapitres plus loin, dont le thème est *« L'atténuation de la pauvreté »*, il propose, en complément de cette *flat tax*, la création d'un impôt négatif sur le revenu (*negative income tax*, ou crédit d'impôt universel[48]) afin d'aider plus efficacement les pauvres. Dans un premier temps, chaque individu recevrait donc de la part de l'État un crédit d'impôt correspondant au financement de ses besoins fondamentaux – qui restent par ailleurs à définir – tandis que dans un second temps, il paierait un impôt à taux unique proportionnel à ses revenus (*flat tax)* pour financer ce crédit d'impôt. Concrètement, imaginons, que les besoins fondamentaux s'élèvent à 1.000 et que le taux unique d'impôt soit fixé à 10 %. Ainsi, dans cette configuration,

- un individu qui n'aurait aucun revenu ne paierait pas d'impôt et aurait un crédit d'impôt de 1.000, son gain net s'élèverait donc de 1.000, soit un taux d'imposition réel de – 100 % ;
- celui qui gagnerait 10.000 paierait un impôt positif de 1.000 et bénéficierait d'un crédit d'impôt de 1.000, son gain net serait égal à 0, soit un taux d'imposition réel de 0 % ;
- un autre qui percevrait 100.000, paierait un impôt positif de 10.000 ; du fait de l'impôt négatif de 1.000, son gain net équivaudrait à une perte nette de 9.000, soit un taux d'imposition réel de 9 % ;
- un dernier dont les revenus s'élèveraient à 1.000.000 paierait un impôt positif

(48) C'est Juliet Rhys Williams (1898-1964), fonctionnaire britannique, membre du parti libéral puis conservateur et auteur de nombreux livres d'économie et de philosophie, mais aussi de romans et de pièces de théâtre, qui a, la première, employé l'expression, et non Friedman.

de 100.000 duquel il conviendrait d'ôter 1.000 d'impôt négatif, pour obtenir son gain net, en fait une perte sèche, de 99.000, soit un taux d'imposition de 9,9 %, équivalent au taux maximum de 10 %.

En bons disciples de Milton Friedman, Marc de Basquiat et Kaspard Koenig[49] estiment que « *cette méthode de l'impôt négatif évite de donner le sentiment que l'État* « donne à tout le monde ». *Les plus aisés ne reçoivent qu'une* « aide virtuelle », *ne se matérialisant que si (et à proportion où) leur situation se dégrade* ». Dans l'esprit de Friedman et de ses successeurs, ce mécanisme est destiné « à remplacer *le maquis de nombreux dispositifs de protection sociale existants* »[50]. De fait, à l'époque où Friedman rédigeait *Capitalisme et liberté*, ouvrage paru en 1962, mais qui résulte d'une série de conférences données à partir de 1956, se mettait en place l'État-providence américain. Il présente le revenu de base comme une alternative au système de santé ou de retraite public ou privé pris en charge par une bureaucratie, une façon de confier aux gens au travers d'une somme fixe qu'on leur alloue la responsabilité d'organiser leur propre vie et de leur conférer une liberté de choix. Friedman prenait comme exemple le système de santé anglais où les assurés n'ont rien à payer, sont pris en charge à 100 %, mais n'ont pas le choix de l'hôpital ou du médecin, ils doivent aller se faire soigner chez le praticien ou dans l'établissement qu'on leur indique. Le crédit d'impôt, au contraire, les responsabilise en leur permettant d'opter pour la compagnie d'assurance privée qui, en fonction de leurs choix de vie, assurera leur couverture santé, ou le fonds de pension qui, en fonction de leur profil, leur garantira une couverture vieillesse. Il en est de même en matière d'éducation : ce revenu doit leur permettre de choisir un système alternatif à celui de l'Education nationale, en fonction de l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants. Ce projet s'inscrit dans le droit fil de l'économie néo-classique qui postule la rationalité de l'*homo economicus*. Quoi qu'en dise Friedman et, avec lui, les ultra-libéraux, on ne peut s'empêcher de penser que son approche du revenu de base s'adresse à une élite cultivée, informée, supposément capable de maîtriser ses désirs, et que pour les autres il consiste en une manière purement formelle de satisfaire leurs besoins primaires pour les calmer.

Pour simple qu'il apparaisse, l'impôt négatif pose de nombreuses questions. Si l'objectif est de remplacer, sinon tous les transferts sociaux existants, du moins une bonne partie d'entre eux, cela exige de fixer un taux d'imposition particulièrement élevé, du moins dans les pays à systèmes sociaux développés et dans un premier temps, car à terme il sera toujours possible de grignoter progressivement tous les dispositifs de lutte contre la pauvreté au nom de la rigueur budgétaire. En outre, comme l'indiquait déjà l'OCDE dans une étude de 1974, « *la mise en œuvre des programmes d'impôt négatif pose un certain nombre de problèmes techniques difficiles à résoudre* »[51], parmi lesquels « *la redéfinition*

(49) *Liber, un revenu de liberté pour tous*, *op. cit.*, p. 17.
(50) *L'Allocation universelle*, *op. cit.*, p. 18.
(51) OCDE, *L'impôt négatif sur le revenu*, (Paris, 1974), cité par Christophe Joyeux et Daniel Meulders dans un article paru dans les *Cahiers économiques de Bruxelles*, « Allocation universelle et impôt négatif » (n°161, 1er trimestre 1999), pp. 9-10.

complète du revenu taxable qui devrait mesurer au mieux la capacité contributive réelle », « *le délai entre le paiement de transfert et l'état de nécessité* » et « *le choix de l'unité de taxation* » (individuelle ou familiale). Si ces deux dernières difficultés ont, depuis, trouvé une solution dans certains pays, notamment en France avec la création de la prime d'activité, née de la fusion du RSA Activité avec la prime pour l'emploi, la première est trop dépendante d'une réforme globale de la fiscalité pour voir le jour dans un délai raisonnable.

Pour Friedman, comme pour More, le revenu de base ne saurait être l'alpha et l'oméga de la société idéale qu'il souhaiterait voir mettre en place, mais un élément parmi d'autres. De même que More, pour qui la propriété privée était à l'origine de tous les dysfonctionnements de la société, Friedman fait de l'État la cause de tous les maux dont elle souffre. Il prône donc une réduction du rôle de l'État au strict minimum, seul et unique moyen d'accéder à la liberté politique et économique. Et si l'intervention de l'État est nécessaire dans la mise en place de ces mécanismes, ce n'est pas parce qu'il serait le garant d'un quelconque bien commun ou intérêt général, c'est uniquement par souci d'efficacité économique et financière. L'objectif de Friedman est clair : il s'agit « *de substituer un impôt négatif très modeste à l'ensemble des transferts sociaux en vue de simplifier radicalement l'État social, puis de le démanteler* »[52]. L'impôt négatif permettrait de supprimer définitivement cette aberration économique que constitue le salaire minimum, considéré par Friedman et les néo-libéraux comme une incursion inefficace sur le marché du travail. Il éliminerait également le piège de l'assistance dans lequel l'aide sociale enferme les individus qui cherchent un emploi, mais en sont fortement dissuadés à cause de taux d'imposition marginaux très élevés. Les lacunes que présentent les programmes sociaux seraient réduites, le système ayant été réformé en un tout homogène. De plus, l'utilisation d'une seule bureaucratie pour administrer un régime d'impôt sur le revenu et de sécurité sociale sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu serait forcément plus efficace qu'un ensemble de bureaucraties parallèles administrant des programmes incohérents et se chevauchant.

James Tobin, un autre prix Nobel d'économie, s'inscrira en faux contre cette conception. Favorable, dans un premier temps au crédit d'impôt pour « *accroître le revenu des pauvres* », « *en finir avec la pauvreté aux États-Unis* » et « *améliorer le statut économique des noirs* »[53], il lui préférera, dans un second temps, le versement automatique à tous d'un « *demogrant* » ou revenu de base. Cette idée sera partie intégrante du programme du candidat démocrate à l'élection présidentielle de 1969 aux États-Unis, George Mac Govern. Il sera battu par Richard Nixon sous la présidence duquel un sénateur démocrate, Daniel Patrick Moynihan, sera à deux doigts de faire adopter par le Sénat américain en 1972 la *Family Assistance Plan* (FAP) qui prévoyait la suppression des aides ciblées sur les familles pauvres et leur remplacement par un revenu garanti, qu'on travaille ou non, associé à un complément financier pour les travailleurs.

(52) Cité par Yannick Vanderborght & Philippe Van Parisj, *L'Allocation universelle*, *op. cit.*, p. 19.
(53) *Ibid.* p. 20.

Nous verrons dans un prochain chapitre que ce rejet est l'aboutissement d'un long débat qui a débuté sous la présidence de Lindon B. Johnson en 1964 sur la manière de lutter contre la pauvreté dont le principal enjeu était l'avenir de l'aide sociale traditionnelle et son remplacement par un impôt négatif financé par une *flat tax* (ou impôt à taux unique). Aux États-Unis, toujours en lien avec le revenu de base, l'idée de l'impôt négatif est reprise par John Rawls en 1971 pour qui le gouvernement doit garantir à tous un minimum social afin de permettre une réelle égalité des chances ; c'est pour lui une question de justice[54].

En France, l'idée de l'impôt négatif est soutenue par les néo-libéraux, Lionel Stoléru (1937-2016), dans *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, et Christian Stoffaës dans un rapport pour le Commissariat général du plan, *L'Impôt négatif dans le cadre des régimes fiscaux et sociaux français*. Pour le premier, qui est alors conseiller économique de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, « *L'impôt négatif consiste à mettre en place un système unique qui fasse payer des impôts aux riches et distribue des allocations aux pauvres.* » Les conseils de celui qui est présenté comme l'un des pères du revenu minimum d'insertion (RMI) au début des années 1990 ne seront pas suivis par le chef de l'État. L'idée sera reprise et mise en pratique par Lionel Jospin, alors Premier ministre socialiste de Jacques Chirac, en 2002 avec la prime pour l'emploi (PPE)[55]. Ce qui fait dire à Marc de Basquiat et Gaspard Koenig, que « *le revenu universel n'est que la dernière étape de la lente et légitime accumulation des dispositifs sociaux et fiscaux en France* » et nos deux auteurs de citer Lionel Stoléru, pour qui « *nous sommes passés depuis les années soixante-dix du RMI à la prime pour l'emploi et au RSA, puis à la prime d'activité. La dernière pierre de l'édifice serait le revenu universel* »[56].

Aujourd'hui, avec leur Liber et leur Libertax[57], de Basquiat et Koenig prolongent l'idée de l'impôt négatif chère à Friedman. Constatant que le modèle social français est incapable de répondre aux besoins essentiels des citoyens, que les personnes en difficulté sont de plus en plus nombreuses à renoncer à leurs droits, que les fiches de paie sont incompréhensibles pour les salariés, que la progression des salariés payés au Smic est entravée par les effets de seuil, que les jeunes paient pour les retraités et ne percevront pas de retraite le moment venu… ils proposent un système fondé sur quarante ans de recherche autour de l'impôt négatif. Ils l'envisagent sous la forme d'un revenu universel qu'ils appellent Liber, lequel aurait pour objectif de « *simplifier le maquis des allocations en substituant un mécanisme simple à l'enchevêtrement illisible des dispositifs actuels* »[58],

(54) John Rawls, *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris 1987.
(55) « *La prime pour l'emploi (PPE) constituait une aide au retour à l'emploi et au maintien de l'activité professionnelle attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes exerçant une activité professionnelle. Son montant était calculé en pourcentage du revenu d'activité ; elle était déduite de l'impôt sur le revenu à payer ou versée directement au bénéficiaire lorsqu'il n'était pas imposable.* » (*http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/remuneration-et-participation-financiere/remuneration/article/la-prime-pour-l-emploi-ppe*).
(56) Marc de Basquiat et Gaspard Koenig, *Liber, Un Revenu de liberté pour tous (volume II) : une proposition réaliste*, Éditions de l'Onde, Paris, 2017, p. 22.
(57) Dont le principe est exposé dans le premier volume de *Liber, un revenu de liberté pour tous, op. cit.*
(58) *Ibid.* p. 33.

de « *clarifier les sommes perçues et prélevées pour que chacun sache dans quelle mesure il contribue* »[59], d'« égaliser les transferts, indépendamment de l'âge et de la nature des revenus »[60], de « *lisser les transferts et annuler les effets de seuil* »[61], de « *couvrir les besoins de l'enfant indépendamment des ressources des parents* »[62].

En 2014, ils fixent le Liber à 450 euros, un montant « cohérent avec le RSA », précisent-ils. Nous reviendrons sur l'aspect financier de ce projet que Denis Clerc présentait en 2016, avec raison, comme étant « *le seul pour lequel l'étude économique a été conduite jusqu'au bout* », dans le chapitre consacré aux différentes hypothèses de financement du revenu de base. Pour l'heure, nous nous contenterons d'évoquer les principes intellectuels qui selon eux fondent le revenu de base, tels qu'ils les exposent dans le second tome de leur *Liber*[63]. Nos deux auteurs dégagent « *trois grandes lignes philosophiques libérales en faveur du revenu universel* » : la responsabilité qu'ils attribuent à Milton Friedman : « *Chacun peut utiliser comme il l'entend l'argent qu'il reçoit, l'individu (même pauvre ou peu éduqué) étant capable de définir ses propres besoins mieux que n'importe quelle administration.* » Pour expliquer le deuxième principe - l'émancipation - sur lequel repose l'instauration d'un revenu de base, ils en appellent à Michel Foucault, qui dans un cours donné au Collège de France en mars 1979 proclama : « *La seule chose importante, c'est que l'individu soit tombé au-dessous d'un certain niveau et le problème est à ce moment-là sans regarder plus loin, et par conséquent sans avoir à faire toutes ces investigations bureaucratiques, policières, inquisitoires, de lui accorder une subvention telle que le mécanisme par lequel on la lui accorde l'incite encore à repasser au niveau du seuil* »[64]. Enfin, s'appuyant sur les analyses de Philippe Van Parijs, ils affirment que le revenu de base permet « *d'assurer à l'individu une autonomie suffisante afin qu'il puisse vivre selon sa propre conception de la vie bonne* ». Pour eux non plus, il ne s'agit pas de combattre les causes de la pauvreté, mais comme ils l'écrivaient déjà dans le volume premier de leur *Liber*, toujours en citant Foucault d'« *en atténuer seulement les effets* », car « *on se moque et on doit se moquer de savoir pourquoi quelqu'un tombe au-dessous du niveau du jeu social* »[65]. Ce revenu doit uniquement permettre « *de dépasser à la fois le discours sur l'assistanat, en établissant un mécanisme transparent et identique pour tous, et celui de la solidarité, en garantissant un filet de sécurité tel que la vaste majorité des autres allocations puissent être supprimées. Il assure à chacun les moyens de sa dignité sans chercher à influencer les comportements ni à contraindre l'activité économique* »[66]. Il s'agit, enfin, d'« *assurer aux membres d'une même société les moyens de survivre* »[67].

Parce qu'il est immédiat et inconditionnel, le revenu de base permettrait, selon eux,

(59) *Ibid.* p. 39.
(60) *Ibid.* p. 49.
(61) *Ibid.* p. 52.
(62) *Ibid.* p. 55.
(63) *Ibid.* pp. 9 à 24.
(64) in *Naissance de la biopolitique*, Gallimard, Paris, 2004.
(65) *Liber, un revenu de liberté pour tous*, *op. cit.*, p. 19.
(66) *Ibid.*, p. 10.
(67) *Ibid.*, p. 9.

de lutter contre le dénuement matériel et, par sa simplicité, il serait plus efficace et plus opérationnel que l'ensemble des dispositifs de solidarité créés pour lutter contre la pauvreté. En 2014, la France disposait ainsi de neuf *minima* sociaux, dont bénéficiaient 4,1 millions de personnes[68] ; quatre d'entre eux regroupaient 96 % des allocataires et 97 % des dépenses : le revenu de solidarité active (RSA) socle, l'allocation adultes handicapés (AAH), le minimum vieillesse et l'allocation de solidarité active (ASS).

Bien qu'il s'efforce de répondre à un maximum de publics en détresse, le système des *minima* sociaux a atteint ses limites : il ne permet pas, en effet, de sortir de la pauvreté monétaire dont le seuil s'élevait à 1.008 euros en 2014. Il est par ailleurs réputé pour sa complexité et son illisibilité aux yeux des publics concernés du fait de la multiplicité des dispositifs et des règles qui leur sont applicables, mais aussi des conditions d'éligibilité. Il en résulte qu'un nombre croissant de personnes qui pourraient avoir droit à l'un ou l'autre de ces dispositifs n'y ont pas recours. Le revenu de base se substituerait *« au maquis actuel des allocations et aides diverses »*[69]. En bons libéraux qui s'assument, de Basquiat et Koenig précisent, *« ainsi conçu, le revenu minimum fait le pari de la responsabilité individuelle. Il refuse de considérer les exclus comme des idiots »*. Ils insistent sur le fait que donner de l'argent et non des biens en nature présente trois avantages majeurs : *« responsabiliser le récipiendaire, qui effectue ses propres choix, réintégrer la population aidée dans les mécanismes de marché (…), éviter les multiples déperditions liées aux distributions collectives »*[70].

Dans le second volume de leur *Liber*, ils présentent ce qu'ils appellent *« les bons côtés »* du revenu de base qui permettraient d'éliminer les effets de seuil qui découragent la reprise de l'emploi et le dynamisme des salaires proches du Smic ; tous les citoyens participeraient à la communauté par l'impôt, le système s'adapterait en temps réel à la situation de chacun puisque le liber serait versé mensuellement et la libertaxe, prélevée au même rythme, il serait adapté à la diversité des nouvelles formes d'emploi, les feuilles de paie seraient simplifiées, les plus démunis se sentiraient moins humiliés et n'auraient pas l'impression de vivre au crochet de la société, le pouvoir de négociation de ceux qui occupent un emploi peu qualifié en serait renforcé, la politique familiale ne consisterait plus à soutenir le train de vie familiale, mais répondrait aux besoins de l'enfant[71]. Nos deux auteurs ont également réponse à toutes les questions que pose le principe même du revenu de base et anticipent ses possibles conséquences. Ils rassurent ceux qui craignent la disparition des prestations sociales, une modification de la répartition des richesses, l'invasion de la France par les migrants attirés par la distribution d'un revenu à tous, la désincitation au travail, le *dumping* social, une augmentation des prélèvements obligatoires[72]…

(68) *Rapport d'information du Sénat*, *op. cit.*, p. 44.
(69) *Liber, Un revenu de liberté pour tous*, *op. cit.*, p. 32.
(70) *Ibid.*, p. 17.
(71) *Liber, Rn revenu de liberté pour tous (vol. II)*, *op. cit.*, p. 42 et suiv.
(72) *Ibid.*, p. 45 et suiv.

3. ... Répondre à la fin du travail

Le premier auteur à avoir abordé le revenu de base sous l'angle de la raréfaction du travail est incontestablement Jacques Duboin (1878-1976). L'histoire ne dit pas s'il connaissait les travaux et les écrits de ses illustres prédécesseurs, mais fin observateur de la société et des hommes de son temps, il peut, à juste titre, être considéré comme *« le premier théoricien et héraut, étrangement oublié, du* « revenu social pour tous » »[73]. Cet homme qui fut tour à tour banquier, héros de la Première Guerre mondiale, député, secrétaire d'État, auteur de nombreux livres d'économie et qui fonda le Mouvement français pour l'abondance, commence par livrer dès 1934, dans deux ouvrages successifs, une analyse de la pauvreté, aujourd'hui encore d'une étonnante actualité. Qu'on en juge ! Dans le premier, intitulé *Ce qu'on appelle la crise*,[74] il s'attaque à ces *« experts »* qui condamnent l'humanité à la rareté : *« Les pauvres leur sont nécessaires*, écrit-il, *sans quoi il n'y aurait pas de prix de revient, ni marché ni loi de l'offre et de la demande ni intérêt de l'argent ni rente ni profits. »* Dans le second, *La Grande Révolution qui vient*[75], publié la même année, il approfondit son approche de *« la rareté intentionnelle des choses utiles qui conduit à la misère »*, un concept seulement esquissé dans le précédent. On peut ainsi y lire : *« Au cours de tous les siècles où l'homme, réduit à ses seules forces, ne pouvait produire qu'en quantité très limitée les objets nécessaires à son existence, on n'éprouva que des crises de disette, et les accaparateurs de grains réalisèrent de grands profits. Dès l'avènement de l'énergie, la rareté diminuant et l'abondance commençant à s'installer dans le monde, on vit ce spectacle singulier : c'est que les hommes, au lieu de lutter contre la rareté des choses utiles, comme ils l'avaient fait soixante siècles durant, commencèrent à s'organiser pour lutter contre l'abondance, car celle-ci tue leurs profits »*. Jacques Duboin propose alors de faire évoluer le système économique et social pour tenir compte de la baisse des effectifs consécutive aux progrès techniques. Sa réflexion débouchera à la Libération sur la nécessité, afin d'assurer *« le droit à la vie de chaque individu »*, de lui verser *« de sa naissance jusqu'à sa mort, une quote-part du revenu national »*, idée qu'il reprendra et développera en 1955 dans *Les yeux ouverts*[76]. *« Une économie rationnellement organisée »* doit reposer, selon lui, sur trois principes : *primo*, *« Les progrès techniques qui se succèdent, en libérant de plus en plus l'homme de ses occupations matérielles, ne doivent pas le priver des biens créés sous prétexte que son travail n'a pas été nécessaire. »* D'où ce deuxième principe : *« L'homme est l'héritier d'un immense patrimoine culturel qu'il trouve aujourd'hui en naissant, car l'équipement agricole et industriel n'est qu'une œuvre collective poursuivie pendant des siècles par une foule innombrable de chercheurs et de travailleurs tacitement associés pour l'amélioration*

(73) Selon le site de l'Association pour l'économie distributive dont il est le fondateur : *http://www.economiedistributive.fr/Jacques-Duboin*
(74) Recueils d'articles parus dans *L'Œuvre*, alors proche de la gauche pacifiste, soutien en 1925 du Cartel des gauches et du Front populaire en 1936.
(75) Les Éditions nouvelles.
(76) Jacques Duboin, *Les Yeux ouverts*, Geheber, Paris, 1955. La troisième édition de cet ouvrage est disponible en ligne : *http://www.economiedistributive.fr/article3121*

continuelle de la condition humaine. » Dont découle le troisième et dernier principe : *« Les droits politiques ne suffisent plus à assurer la liberté des hommes, car, pour vivre, il faut avoir de quoi vivre. Les droits du citoyen doivent se compléter des droits économiques du consommateur, concrétisé par un revenu social auquel il aura droit du berceau au tombeau. La femme y a droit aussi, car aucune loi naturelle ne la condamne à dépendre économiquement de l'homme. Le revenu social dissocie ainsi le travail et sa rémunération, puisque le travail de l'homme, conjugué avec celui de la machine fournit un rendement qui n'est plus proportionnel ni à la peine ni à l'effort du travailleur. »* Jacques Duboin ne fixe pas de montant à ce revenu social, mais ses successeurs estiment que tous les citoyens doivent recevoir un pouvoir d'achat dont la masse totale correspond aux biens et services disponibles, mis en vente[77] : *« ce* « revenu social » *est versé en* « monnaie de consommation » *et permet au consommateur de choisir ses achats ». « Émise par une institution publique de façon à ce que sa masse constitue le pouvoir d'achat équivalant aux biens produits »*, cette monnaie constitue *« ainsi un flux parallèle à celui de la production, elle ne circule pas : au fur et à mesure qu'une entreprise ou un particulier l'utilise, elle est automatiquement annulée ». « Non spéculative et non circulante, [elle] permet de financer la production à venir, d'assurer les services publics et de distribuer à chacun, de la naissance à la mort, un revenu garanti. »* Ainsi ce revenu social ne correspond-il plus à la valeur du travail fourni par une personne pour produire un bien ou un service, mais aux besoins que la société dans son ensemble se donne les moyens de satisfaire et la monnaie créée est utilisée pour les acquérir, non pour thésauriser ou spéculer pour en tirer profit. Ce qui fait écrire à André Gorz *« l'allocation universelle d'un revenu social suffisant équivaut à une mise en commun des richesses socialement produites »*[78].

Plus près de nous, justement, André Gorz (1923-2007) inscrit sa réflexion dans cette même perspective. Alors qu'il a, dans un premier temps (à partir de 1983) fustigé le fait pour un individu de pouvoir percevoir un revenu sans pour autant avoir préalablement travaillé, ce journaliste français, animateur de la revue *Les Temps modernes*, rédacteur à *L'Express* puis au *Nouvel Observateur*, dont il est un des co-fondateurs, et pour lesquels il signait ses articles sous le pseudonyme de Michel Bosquet, se prononce, dans un second temps, en faveur du versement d'un *« revenu inconditionnel suffisant »*. Après avoir expliqué que le travail, contrairement à ce que pense John Rawls, n'est pas un bien qui doit être réparti de façon équitable entre tous au nom de la justice, mais *« une activité nécessaire exercée selon les normes définies par la société à la demande de celle-ci et qui vous donne le sentiment que vous êtes capable de faire ce dont la société a besoin »*, il convient que du fait des progrès de la productivité, *« le poids de sa nécessité diminue », « qu'il soit équitablement réparti sur tous »* et que, en vertu du travail effectué, chacun perçoive un salaire. Au tournant des années 1990-2000, il revient sur cette analyse qu'il ne juge plus conforme et adaptée au post-fordisme et avance plusieurs raisons à ce revirement.

(77) *http://www.economiedistributive.fr/Principes*
(78) *http://www.revenudebase.info/2012/11/14/andre-gorz-revenu-inconditionnel/*

Le versement d'un revenu de base doit être universel, du fait que l'intelligence et l'imagination deviennent la principale force productive et que, *ipso facto*, le temps ne peut plus être la mesure du travail. Le revenu de base doit être inconditionnel et non la compensation d'un travail d'intérêt général. Cela permettrait, certes, de répondre à l'objection selon laquelle le revenu de base encouragerait l'oisiveté, mais risquerait aussi d'entraver le développement souhaité d'activités bénévoles, artistiques, culturelles… La formation permanente destinée à favoriser l'adaptation des personnes aux progrès technologiques s'en trouverait pénalisée, et les aspirations de chacun à vouloir s'accomplir et à réaliser son projet de vie, empêchées. Le revenu de base constitue, enfin, une réponse à la baisse du pouvoir d'achat et à la hausse du chômage, tous deux consécutifs à l'augmentation de la productivité du capital et du travail.

Autre approche qui complète les précédentes : c'est parce qu'il pense que le salariat est en voie de régression que Bernard Stiegler avance son idée de « *revenu contributif* »[79]. Pour ce philosophe, qui a fait des enjeux des évolutions politiques, économiques et sociales liées à la numérisation de l'économie, le cœur de ses travaux, la généralisation du numérique et la révolution robotique créeront certes des emplois, mais en nombre insuffisant pour compenser les emplois qui seront détruits. Son raisonnement se fonde sur plusieurs études, dont celle du Cabinet Roland Berger qui prévoit trois millions de chômeurs supplémentaires d'ici à 2025 et un chômage de l'ordre de 18 %[80]. Pour faire face à cette destruction d'emplois et à la régression progressive du salariat – Stiegler insiste qu'il s'agit bien d'une régression et non d'une disparition du salariat – toutes deux induites par cette automatisation qui touchera tous les secteurs, il devient nécessaire de créer un nouveau modèle de redistribution. Notre monde entre, en effet, dans une économie de contribution qui se développera sur la capacité des individus à améliorer les savoirs qu'ils ont acquis et à les partager avec d'autres. L'exemple le plus parlant de cette économie contributive, ce sont les logiciels libres, développés par des individus et partagés avec d'autres. La valeur économique qui sera ainsi créée le sera de plus en plus en dehors des entreprises, donc de toute activité salariée. Il faudra donc trouver une manière de la rémunérer qui ne passera par le salariat. Le « *revenu contributif* », auquel Stiegler réfléchit au sein de l'association Ars industrialis, dont il est l'un des fondateurs, permettrait de rémunérer les emplois occupés mais aussi le travail qui consiste à développer les capacités et les savoirs des individus et à les valoriser, un peu comme le fait le système d'assurance chômage des intermittents du spectacle en France. Un intermittent du spectacle doit travailler un minimum de 450 heures par an et à partir du moment où il a effectué ce quota d'heures, il perçoit une rémunération qui lui permet, le reste de l'année, de se former pour entretenir ses savoirs et améliorer ses compétences. Lui non plus ne pousse pas sa réflexion jusqu'à fixer un montant à ce revenu ou à imaginer un mode de financement, mais il estime qu'un nouveau contrat social devra se construire

(79) Cf. l'entretien accordé à l'auteur par Bernard Stiegler et publié dans *La Vie à défendre, le magazine des adhérents de la CFTC*, n° 191 de juillet-août 2015.
(80) *https://www.rolandberger.com/fr/?country=FR*

qui se négociera sur cette base. Selon lui, les organisations syndicales et leurs mandants doivent s'emparer de la situation et engager une réflexion sur ce que pourrait être ce nouveau modèle de redistribution.

Autre constat souvent mis en avant, qui vient renforcer le précédent et justifier la mise en place du revenu de base : les Français souffrent de conditions de travail insupportables, avec ses rythmes de plus en plus soutenus, un environnement pas toujours très sain, et ses changements d'organisation à répétition, d'un manque de reconnaissance, de l'impossibilité de progresser, d'une exigence de productivité, de la peur du chômage, de la multiplication de la précarité, d'une absence de sens. S'appuyant sur un certain nombre d'études, dont celles de l'Institut Bruegel, qui prévoient la disparition de nombreux emplois d'ici une vingtaine d'années[81], du fait de la généralisation du numérique et de la robotique, le MFRB[82] considère que le chômage ira en s'aggravant et, comme Stiegler, que le salariat deviendra une forme d'organisation de la vie sociale comme une autre. Or, en donnant *« tous les mois une somme d'argent aux gens pour s'assurer qu'ils ne manquent de rien »*, le revenu de base entend répondre à ces situations : à la fois déconnecter le revenu du travail, différencier travail et emploi, émanciper le travailleur, diminuer la peur du chômage, être acteur de sa vie professionnelle, inverser le rapport de force entre employeurs et employés en faveur des seconds. Il permet, enfin, de refuser un travail quelles qu'en soient les raisons (salaire insuffisant, sans intérêt, indigne…) : *« La survie matérielle étant assurée, chacun peut prendre le temps de choisir l'organisation du travail qui lui convient le mieux »*, en fonction de ses choix de vie. Encore faut-il que son montant soit suffisamment élevé pour garantir cette liberté de choix.

Le revenu de base permet de replacer l'emploi à sa juste place, la dimension quantitative de l'emploi cédant la place à l'aspect qualitatif : parce qu'il encourage la réduction du temps de travail, il *« est vanté par certains* [NdA : au MFRB] *comme un moyen de mieux partager le temps de travail, de créer de nouveaux emplois et de soutenir la formation professionnelle des individus »*.

4. … Résoudre tous les maux de notre époque

Le revenu de base présente aux yeux de ses partisans[83] d'autres justifications qui sont autant d'avantages selon eux. En effet, en plus de la diversification des formes du travail qui vient d'être évoquée, la multiplication des contrats à durée déterminée et des emplois atypiques, la précarisation de l'emploi et le chômage massif fragilisent le système de protection sociale français, basé sur les cotisations salariales et ne lui permet plus de remplir ses fonctions. Du fait que la plupart des droits sont attachés au statut de

(81) *http://bruegel.org/*
(82) Cf. *http://www.revenudebase.info/*
(83) Le MFRB présente sur son site (déjà cité) tous les arguments favorables à son instauration et ce sont eux que nous reprenons dans les paragraphes qui suivent.

salarié (assurance maladie, retraite, assurance chômage, formation professionnelle…), de nombreuses personnes passent ainsi entre les mailles du filet, se retrouvent sans protection sociale et privées de leurs droits élémentaires.

Le revenu de base, parce qu'il se veut universel ou doit tendre vers l'universalité, entend remédier à ces inconvénients apparus au fil du temps et des évolutions de notre société. En outre, il redonnerait aux travailleurs *« les moyens de négocier équitablement l'offre de leurs services et de refuser les conditions de travail injustes »*. Toujours selon le MFRB, ce n'est pas non plus le moindre avantage du revenu de base que de créer de nouvelles richesses : parce qu'il libérerait du temps, parce qu'il serait *« garanti à vie »*, parce que *« la survie matérielle »* ne constituerait plus *« le principal aiguillon »* de la vie sociale, *« le revenu de base ne vise*[rait] *pas à enterrer le travail. Il permet*[trait] *au contraire de le libérer, d'en faire éclore de nombreuses formes aujourd'hui étouffées »* : il offrirait ainsi la possibilité de développer l'économie contributive, il lèverait les entraves à la création d'entreprise, il renforcerait le lien social et le sentiment de citoyenneté, par la participation des personnes à *« des activités non marchandes, associatives, citoyennes ou culturelles »*, comme la mise en place de jardins partagés, l'organisation de fêtes de quartier, le lancement d'un club sportif, le développement de projet d'éducation populaire… Il favoriserait enfin l'engagement politique que l'insécurité économique ne permet pas.

Se réclamant de l'héritage de Thomas Paine, les militants du MFRB considèrent que le versement d'un *« revenu à tous serait un moyen de dédommager chaque citoyen de cet inégal partage des ressources naturelles »* et que *« ce serait une sorte de loyer que les propriétaires versent à la communauté pour avoir le droit d'exploiter ces biens communs »*. À la suite de Yoland Bresson, ils estiment également que *« la richesse créée par nos ancêtres serait responsable de 15 % du PIB en France aujourd'hui »* et que le fait de *« verser un revenu de base serait un moyen simple de redistribuer à tous les fruits de cet héritage commun »*. Selon eux, le revenu de base permettrait de mieux répartir les gains de productivité liés aux progrès techniques dont ne bénéficient que les salariés du haut de l'échelle et dont sont, de ce fait, exclus ceux du bas. Il permettrait également, sinon de remettre en cause la toute-puissance des plateformes, du moins de mieux redistribuer les revenus qu'elles tirent de leur mode de fonctionnement. Jusqu'à une date récente, le voyageur qui voulait acheter un billet de train se rendait au guichet de la gare et adressait sa demande à un guichetier qui occupait un emploi pour lequel il percevait un salaire, travaillait à l'édition d'un billet et rendait un service à l'usager. Aujourd'hui, l'emploi de guichetier a disparu, mais pas le travail. Les seuls bénéficiaires de cette évolution ne sont ni le guichetier, qui a perdu son emploi, ni le voyageur, qui fait lui-même le travail de recherche du meilleur trajet au meilleur prix et n'est pas payé en retour, ne serait-ce que par une diminution du prix du billet, ni l'amélioration du service et des infrastructures, mais les plateformes. On pourrait multiplier les exemples à l'envi. Le revenu de base permettrait donc d'introduire plus d'équité et de justice dans la répartition des fruits liés au progrès technique.

Parmi les nombreux arguments les plus fréquemment avancés aujourd'hui en faveur de l'instauration d'un revenu de base figurent, outre l'éradication de la pauvreté et son

encadrement, la nécessité de se réapproprier le travail et de rendre plus efficaces les transferts sociaux et fiscaux, nous venons de le voir, mais également l'émancipation des femmes et des jeunes, l'amélioration de l'aide aux familles, une meilleure répartition du patrimoine commun, le dépassement de l'obsession de la croissance, la transition écologique, la redynamisation des régions rurales et la construction d'une Europe plus solidaire.

Ainsi, parce qu'il est « *conjugalisé* », le système fiscal et social actuel interfère sur le choix des individus à vivre ou non en couple. En revanche, parce qu'il serait individualisé, le revenu de base libérerait les femmes bénéficiaires du RSA qui ne verraient pas son montant diminuer au moment de leur mariage : « *au contraire, son ou sa partenaire (souvent la femme) conserve*[rait] *son revenu universel en se mettant en couple et joui*[rait] *ainsi d'une autonomie plus grande vis-à-vis de son conjoint* », mais surtout, parce qu'il accroîtrait le pouvoir de négociation des femmes face à leur employeur, parce qu'il assurerait une indépendance matérielle minimale, le revenu de base « [diminuerait] *la crainte du licenciement et* [libérerait] *la parole face aux comportements sexistes dans le monde du travail* ».

De la même manière et pour les mêmes raisons, il deviendrait un outil d'émancipation des jeunes : d'abord parce qu'il serait plus avantageux que le système actuel qui exclut les moins de 25 ans de nombreuses aides, ensuite parce qu'il libérerait les jeunes, qu'ils soient étudiants, travailleurs ou à la recherche d'un emploi, de la tutelle de leur famille, là encore, à condition que son montant soit suffisamment élevé pour les sortir de la précarité. Le revenu de base leur offrirait enfin la possibilité de choisir leur orientation professionnelle non plus en fonction de leur « *employabilité* », mais en fonction de leur projet de vie, leurs goûts, leur vision du monde.

Autre argument fréquemment avancé en faveur du revenu de base : à moins de s'appeler Donald Trump, on ne peut plus nier, aujourd'hui, que le système économique en place, mû par la quête du profit et une croissance toujours plus forte du PIB (l'indicateur de référence par excellence), est responsable de la dégradation de l'environnement, de l'épuisement des ressources naturelles, des atteintes à la biodiversité et du changement climatique. On ne peut pas nier non plus que, souvent, emploi et respect de l'environnement sont concurrents : « *la recherche effrénée du plein-emploi est souvent l'occasion de dégrader les droits des travailleurs et de reléguer les considérations écologiques au second plan* », souligne encore le MFRB. Dans ce contexte, le revenu de base pourrait inviter les citoyens à inverser le sens des priorités et à envisager les systèmes économiques comme des moyens plutôt que comme des fins en soi. Il pourrait permettre « *de savoir accepter la fermeture d'une usine trop polluante ou refuser l'implantation d'une activité néfaste pour l'environnement* » et inciter à jeter les bases d'une nouvelle économie qui n'est plus fondée sur la surconsommation, mais sur l'accomplissement des personnes. Il devrait favoriser les circuits courts et de proximité, encourager les activités de recyclage et l'économie circulaire ; il limiterait, ainsi, les déplacements inutiles. Parce qu'il serait le même sur tout le territoire national, le revenu de base permettrait de relocaliser la production au plus près des consommateurs, il devrait inciter les entreprises à s'installer au plus près du

domicile des travailleurs. Il favoriserait la création de villes intelligentes, non pas des villes connectées, mais des villes qui réunissent lieux d'habitation, de production, de culture et consommation. *Last, but not least*, le revenu de base, tel que le conçoit, par exemple, Philippe Van Parisj, permettrait d'instaurer une solidarité à l'échelon européen.

Il apparaît à l'issue de cette première partie que le concept du revenu de base est né pour pallier la disparition, à partir des XV^e^ et XVI^e^ siècles, de solidarités locales qui permettaient à une communauté de prendre en charge les indigents et les personnes dépendantes (enfants, vieillards, veuves, handicapés…) et à la disparition des biens communs liée à l'appropriation par de puissants bourgeois de terres jusque-là mises à la disposition de tous ceux qui voulaient bien les cultiver ou y faire paître leur petit cheptel, les entretenir et les administrer. Ce phénomène, consécutif à l'avènement d'un nouveau modèle économique (le capitalisme), a conduit à une nouvelle approche de la pauvreté qui n'est plus désormais le fruit d'une malédiction divine contre laquelle on ne peut rien et à laquelle seule la charité peut remédier, mais a des causes économiques et sociales qu'il convient de circonvenir, d'où l'idée d'un revenu qui serait distribué à tous en dédommagement de l'accaparement par quelques-uns de la terre et autres ressources naturelles.

Au fil du temps, les justifications premières assignées au revenu de base ont évolué. Il y avait, en effet, de la part de ses pères fondateurs une véritable volonté de lutter contre la pauvreté. Une partie de leurs héritiers directs en a assumé l'héritage, tandis qu'une autre l'a détourné, voyant dans le revenu de base l'occasion d'atténuer les effets de la pauvreté et d'encadrer les pauvres. Pour une branche cousine, le revenu de base serait plutôt le moyen de répondre à l'évolution du monde du travail et de pallier la régression de l'emploi salarié, tandis que, dorénavant, certains cousins éloignés voient en lui *« un couteau suisse »*, une réponse aux nombreuses discriminations dont notre société est responsable.

Cependant, les arguments en faveur de son instauration demeurent, à ce niveau, théoriques. Qu'en est-il ou que pourrait-il en être à l'épreuve des faits ? Quelles répercussions en termes de lutte contre la pauvreté, d'emplois, de formation, d'éducation… la distribution d'un revenu de base pourrait-elle avoir ? Quelles seraient les conclusions à en tirer ? C'est ce que nous proposons maintenant d'étudier à la lumière d'expérimentations qui se sont déroulées dans plusieurs pays.

PARTIE 2
DES EXPÉRIENCES ET EXPÉRIMENTATIONS À FOISON

Des expériences et expérimentations à foison

« Un argument employé de façon récurrente contre le revenu de base est l'idée qu'il constituerait un « solde pour tout compte » *sur le plan social et ouvrirait la voie à un démantèlement du système social. Nous ne pouvons pas nier qu'il existe des gens qui pensent cela, y compris en France, mais il s'agit d'une infime minorité non représentative des principales visions du revenu de base portées dans le pays. Les arguments selon lesquels le revenu de base mettrait fin à la sécurité sociale ne nous semblent pas fondés »*[84]. Certes ! mais Thibault Laurenjoye, à qui l'on doit ces lignes pour le MFRB, fait pour le moins preuve de naïveté. On ne peut pas vraiment dire que parmi les partisans du revenu de base, ceux qui voient en lui l'occasion d'achever l'État-providence issu du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) et qui s'est petit à petit construit au cours des « *Trente Glorieuses* », soient minoritaires.

Dans un article consacré au revenu de base, publié sur son blog, Jean Gadrey[85] fait remarquer que, parmi les signataires de la tribune parue dans *Libération* fin 2015[86], figure une majorité de néo-libéraux contempteurs de l'État-providence ; et de citer Augustin Landier, Jean-Marc Daniel, Gaspard Koenig, Marc de Basquiat ou encore François Ewald, ancien militant maoïste dans les années 1970, ancien assistant de Michel Foucault (autre partisan du revenu de base), proche collaborateur de Denis Kessler et conseiller à la Fédération française des sociétés d'assurances, laquelle n'a jamais caché son intention de faire main basse sur le « *pactole* » de la Sécurité sociale[87].

(84) *http://www.revenudebase.info/2017/01/24/mfrb-repond-rapport-de-lofce/*
(85) Cité par la revue *Économie et politique* n° 744-745 de juillet-août 2016.
(86) *« Pour un revenu universel inconditionnel ? »*, in *Libération* du 12 novembre 2015.
(87) Le 4 octobre 2007, à propos des premières réformes mises en œuvre par le gouvernement de François Fillon sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Denis Kessler, président de la Scor, société de réassurance, dévoilait la logique et la cohérence de la politique gouvernementale : *« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la résistance (…). Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme… À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance ! »* (c'est nous qui soulignons).

Leurs écrits témoignent de leur volonté de supprimer une partie plus ou moins importante de la protection sociale (*minima* sociaux, allocations familiales, indemnités chômage, RSA, prime d'activité) et de lui substituer le versement d'un revenu (de base) « *pour solde de tout compte* ». Et quand bien même seraient-ils minoritaires, leur voix porte davantage que celle des utopistes partisans du revenu de base qui voient en lui un instrument au service de l'émancipation des personnes et un moyen de subsistance qui permet de ne pas être dépendant du travail dans un monde incapable d'en proposer à tous. La raison la plus souvent avancée pour justifier le remplacement du système de protection actuelle par le revenu de base repose sur l'argument de son inefficacité et de son manque de transparence.

Nombre d'opposants à la mise en place du revenu de base lui reprochent également, parfois de manière grossièrement caricaturale, voire méprisante, de favoriser l'oisiveté. En témoigne la campagne des *anti* qui a précédé la votation citoyenne suisse en juin 2016 où l'on voyait une espèce de roi fainéant, « *un homme blanc et gras, orné d'une couronne en papier doré (…) le marcel maculé de taches, assis sur un canapé défraîchi et sur la table devant lui, un cendrier plein de mégots, un reste de pizza et des canettes de bière. Le message était on ne peut plus clair : si vous votez oui au revenu de base inconditionnel, alors vous encouragerez l'obésité, la fainéantise, la saleté et la dépendance* »[88]. D'autres griefs, adressés au revenu de base par ses opposants, mais aussi par certains de ses partisans pour mieux les démonter ensuite, sont nombreux. Citons pêle-mêle, outre l'incitation à l'oisiveté, la relance de l'inflation, la baisse des salaires, l'augmentation des inégalités socio-économiques, la désorganisation de l'économie, la fuite des cerveaux, le risque accru de l'individualisation et l'affaiblissement des ressorts de la vie collective… Mais ils sont encore trop souvent théoriques.

Dans ce nouveau chapitre, nous proposons donc de nous écarter des arguments théoriques qui justifient ou non la création d'un revenu de base pour nous attacher aux différentes expérimentations qui ont été menées ou qui sont en cours à travers le monde, pour voir, dans un premier temps, si elles tendent à démontrer l'existence d'un lien entre l'inefficacité présumée ou réelle de la protection sociale au sens classique du terme et l'idée de mettre en place un revenu de base ; dans un deuxième temps, si le nombre de ce que la théorie économique nomme « *passager clandestin* », pour désigner les personnes qui bénéficient d'un service financé par la collectivité sans y contribuer, a augmenté ; et enfin, si les comportements des bénéficiaires d'un revenu de base ont changé et auquel cas comment ils ont évolué.

(88) Thomas Cluzel, « Non » au revenu universel, in le journal suisse *Le Temps* du 6 juin 2016.

1. Aux États-Unis, le *negative income tax* (NIT)

Si le revenu de base – tel que nous l'avons défini – n'existe nulle part et n'a jamais été mis en place, les expériences et expérimentations de ce qui peut s'y apparenter ne manquent pas à travers le monde et dans l'histoire économique et sociale. Certaines ont pris fin et nous sommes d'ores et déjà en mesure d'en dresser le bilan, d'autres sont en cours et si, pour une partie d'entre elles, nous bénéficions de suffisamment de recul pour en tirer les conclusions qui s'imposent, d'autres sont trop récentes pour nous permettre de nous prononcer sur leur réussite ou non, il n'en demeure pas moins intéressant d'en examiner, là encore, les principes qui les fondent, les objectifs visés et les méthodes d'évaluation utilisées.

Plusieurs expérimentations du revenu de base ont ainsi été menées aux États-Unis entre 1968 et 1981[89] avec pour but avoué de lutter contre la pauvreté, mais en y regardant de plus près, on remarque une adéquation entre ces expérimentations et la remise en cause du système de protection sociale alors en place. La première a eu lieu dans le New Jersey entre 1968 et 1972 auprès d'une population urbaine uniquement composée de couples, la deuxième, en Caroline du Nord et en Iowa auprès de populations rurales, la troisième, à Gary (Indiana) de 1971 à 1974, auprès de couples, de foyers monoparentaux et de retraités, la dernière, à Seattle et Denver, sur une période beaucoup plus longue (1971-1982) et sur une population beaucoup plus vaste (4.800 couples et foyers monoparentaux).

Toutes visaient, *in fine*, à évaluer les répercussions économiques et sociales de l'instauration d'un « *negative income tax* » (NIT) (que nous suggérons de traduire par « *revenu garanti par la mise en place d'un impôt négatif* »), sur l'emploi, le pouvoir d'achat, l'éducation des enfants, la formation des adultes, la santé… La décision de mener ces expérimentations résulte d'une réflexion de fond entamée au début des années 1960, sous la présidence de Lindon B. Johnson, sur la manière la plus efficace de combattre la pauvreté. Les milieux néo-libéraux estimaient, en effet, que les politiques sociales, centrées sur l'assurance sociale associée à une dose de solidarité nationale notamment en faveur des personnes privées d'emploi, avaient failli. Le NIT était donc présenté comme une alternative à l'État-providence, mais avant de le mettre en pratique, il importait de le tester *in vivo* et d'en évaluer les effets sur les personnes concernées, ainsi que les réactions de la société américaine.

Il convient, ici, d'ouvrir une parenthèse et de s'arrêter au contexte dans lequel ces expérimentations se sont déroulées et aux débats sous-jacents qui les justifiaient. Le premier plan de lutte contre la pauvreté a été présenté par la Maison-Blanche en 1964 dans le cadre du programme de « *guerre contre la pauvreté* ». Inspiré par les écrits de Milton Friedman, il comportait trois volets, dont la mise en place d'un impôt négatif sur le

(89) Cette partie s'appuie sur l'étude d'Evelyn Forget, *The Town with no poverty : a history of the North American guaranteed annual income social expériments, op. cit.*

revenu. De nouveaux plans suivirent à raison d'un par an. Bien que différents les uns des autres, tous préconisaient l'adoption d'un impôt négatif, tous étaient accompagnés d'un grand nombre de rapports sur les caractéristiques de la pauvreté et tous partaient de l'idée défendue par les ultralibéraux selon laquelle les revenus monétaires versés indépendamment de l'emploi, du statut social, de la position familiale ou de tout autre facteur discriminant est un moyen efficace pour améliorer le système redistributif existant. Les analyses et propositions qu'ils présentaient ainsi que leur conclusion, selon laquelle la seule façon de lutter contre la pauvreté devait passer par la création d'un impôt négatif, étaient fondamentalement opposées à celles avancées par les défenseurs de l'aide sociale traditionnelle. Tous ces rapports condamnaient également la nature fragmentaire des régimes existants, lesquels étaient accusés d'introduire d'importantes inégalités entre les familles pauvres, selon que le *« chef de famille »* avait ou non un emploi. Tous, enfin, insistaient sur les défaillances de la protection sociale, dont la remise en cause et son remplacement par l'impôt négatif sur le revenu devenait l'objectif à atteindre.

Les défenseurs de l'État-providence américain, dont le syndicat AFL-CIO, le ministère de la Santé, de l'Éducation et de la Protection sociale (HEW, selon l'acronyme anglais) et celui du Travail tentèrent de riposter à ces attaques en répondant que ce système créé dans les années 1930 n'avait jamais été pleinement mis en œuvre et que jamais les gouvernements américains ne s'étaient donné les moyens d'éliminer la pauvreté. Ils préconisèrent des changements progressifs dans les programmes existants, notamment l'augmentation des *minima* salariaux, l'amélioration du fonctionnement de l'assurance chômage, l'élargissement de l'aide aux familles monoparentales pour tenir compte de l'évolution des mœurs, l'augmentation des prestations de sécurité sociale, une meilleure formation de la main-d'œuvre et des politiques de plein emploi et plusieurs ont soutenu que le gouvernement devrait être l'employeur en dernier recours. Un grand nombre des partisans de ce système ont joué un rôle important dans la défense des programmes existants et leur maintien ; ils ont également jugé injuste la critique des promoteurs de l'impôt négatif sur le revenu. Enfin, ils n'ont pas manqué de souligner que leurs propres programmes n'avaient jamais été financés de manière adéquate ou pleinement mis en œuvre.

Une commission créée en 1968 a rendu sa copie un an plus tard, soit après le départ de Johnson. Elle recommandait que le système de protection sociale existant soit remplacé par un impôt négatif sur le revenu… Richard Nixon avait cependant, durant la campagne électorale qui le mena à la Maison-Blanche, déjà déclaré son soutien à une forme plus limitée de réforme de l'aide sociale. La position du nouveau président se fondait sur une étude préparée par le Brookings Institute, qui préconisait de maintenir les programmes existants, de rendre les prestations plus généreuses et d'accroître le soutien fédéral. Cette proposition a été débattue pendant près d'un an et a divisé la nouvelle administration républicaine, comme les préconisations antérieures avaient divisé les démocrates. C'est un ancien fonctionnaire démocrate, Daniel Patrick Moynihan, alors conseiller aux affaires intérieures de Nixon, qui a défendu le compromis

élaboré par le HEW devant le Sénat et la chambre des représentants. Ce plan revenait à créer une forme d'impôt négatif qui aurait garanti un minimum de 2.400 dollars annuel pour une famille de quatre personnes sans autre revenu, avec un taux d'imposition de 65 %, nettement supérieur à ce que les défenseurs de l'impôt négatif auraient préféré. Ce plan a finalement été rejeté par le Sénat.

Ce détour un peu long est révélateur des tensions qui existaient alors entre « *traditionnalistes* » et « *modernisateurs* », « *conservateurs* » et « *révolutionnaires* », « *constructifs* » et « *destructeurs* », politiques investis d'une légitimité démocratique et technocrates responsables devant personne, quel que soit leur camp. Fin de la parenthèse.

Or, parallèlement à ces débats, se déroulaient ou se mettaient en place les expérimentations évoquées plus haut et financées par un programme d'action communautaire. Il faut retenir des évaluations réalisées que l'impôt négatif n'a eu qu'un léger impact sur la quantité globale de travail : une diminution moyenne du temps de travail de 13 % sur l'ensemble de la population test a ainsi été constatée, avec toutefois des divergences selon les sexes, les femmes ayant davantage cessé de travailler que les hommes. Les études ont également mis en évidence un allongement de la durée d'études des jeunes et une entrée plus tardive sur le marché du travail. En Caroline du Nord et dans le New Jersey, les résultats scolaires des enfants des familles expérimentales ont progressé. L'étude menée à Gary dans l'Indiana a recensé une augmentation du poids de naissance des nouveau-nés dans les groupes les plus à risque. À Seattle et Denver, l'instauration de l'impôt négatif a eu des effets positifs sur la formation continue des adultes, mais des effets négatifs sur la cohésion et la stabilité des familles : cette expérimentation a révélé une augmentation considérable du nombre de divorces[90]. Ces éléments d'évaluation n'ont pas été considérés comme fiables et suffisants pour généraliser l'impôt négatif. Les expériences n'ont pas été poursuivies, d'autant plus que, politiquement, les esprits n'étaient pas prêts à sauter le pas et à renoncer à la protection sociale existante. Peu importe, le mal était fait et les faiblesses du système, mises en évidence. Ce débat débouchera, sous l'ère Reagan, sur la remise en cause de l'État-providence américain. Parmi les partisans du NIT dans les années 1960-1970, on retrouve les noms de ceux qui joueront un rôle prépondérant dans les administrations Reagan, puis Bush père et fils, en la personne de Donald Rumsfeld et Dick Cheney, notamment.

2. Le *Mincome* canadien

Toujours dans les années 1970, une autre expérimentation de revenu annuel garanti a été conduite au Canada, dans la province du Manitoba : le *Mincome*. Ce projet, financé conjointement par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral

(90) Il convient de souligner que les évaluations ne se posent pas la question de savoir s'il est possible de vivre décemment avec un revenu mensuel de 200 $.

canadien, a été lancé en février 1974. Comme aux États-Unis, il s'agissait d'évaluer l'impact économique et social de ce dispositif. Comme aux États-Unis, l'idée était sous-tendue par la volonté de refonte du système d'aide sociale existant, notamment des allocations familiales et de l'allocation chômage. Dès 1970, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social publiait un rapport intitulé *La Sécurité du revenu pour les Canadiens* qui proposait de réformer les allocations familiales en introduisant le Plan de sécurité du revenu familial. L'année suivante, un second rapport du Comité sénatorial, intitulé *La Pauvreté au Canada*, appelait à la création d'un *« revenu annuel garanti et universel »* fondé sur le principe de l'impôt négatif sur le revenu. Parallèlement, une commission d'enquête sur la santé et le bien-être social du Québec recommandait la même année une restructuration majeure des programmes sociaux de la Belle Province. Convaincu de l'intérêt que pouvait avoir ce type de revenu, le gouvernement fédéral décidait que soient menées des études et des recherches plus poussées, du même type que les expériences en cours au New Jersey et à Seattle aux États-Unis, les considérant comme nécessaires pour déterminer les effets d'un tel programme sur la motivation des populations concernées. Tant que ces questions ne seraient pas résolues, la crainte de son impact sur la productivité constituerait le principal obstacle à l'introduction d'un régime général de revenu garanti global[91]. Dans le même temps, plusieurs provinces exigeaient que le gouvernement fédéral leur confère la compétence et les ressources nécessaires pour financer le programme d'allocations familiales et demandaient une étude sur la manière de rationaliser le système de sécurité sociale au Canada.

En mars 1973, la province du Manitoba devançait toutes les autres et soumettait au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social une proposition de financement d'une expérience complète (plutôt qu'un test administratif ou un projet pilote) qui débouchait, en juin de la même année, sur la signature avec le gouvernement fédéral d'un accord concernant un projet d'expérience de revenu annuel de base portant sur le partage des coûts et les questions de compétence. Celui-ci prévoyait un budget de 17 millions de dollars canadiens et envisageait de couvrir plus de mille familles, Ottawa assumant 75 % des coûts. Les familles de trois sites ont été sélectionnées à Winnipeg et dans les cités rurales autour de Dauphin. Même si les données ont été collectées et compilées par famille, ce sont les individus qui étaient les sujets de l'expérience, laquelle consistait à mesurer les effets du revenu annuel garanti sur l'emploi. L'échantillon était composé de personnes en âge de travailler et les résultats obtenus ont été comparés au reste de la population qui n'avait rien perçu. Le montant versé s'élevait à 60 % des *« seuils de faible revenu »* défini par l'Office statistique canadien comme les *« limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son*

(91) *« Therefore, a great deal of further study and investigation, like the experiments now under way in New Jersey and Seattle in the United States, is needed to find out what effects such a program would have on people's motivation, on their incentives to work and save. Until these questions are answered, the fear of its impact on productivity will be the main deterrent to the introduction of a general overall guaranteed income plan »*, in le Livre blanc *La Sécurité du revenu pour les Canadiens*.

revenu à l'achat de biens et services de première nécessité comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne ». Le montant était réduit de cinquante cents par dollar canadien de revenu provenant d'autres sources. Cette allocation était équivalente à celle versée aux familles bénéficiant déjà de l'aide sociale, mais correspondait à une augmentation de revenus pour les familles n'en percevant pas.

En fin de compte, les résultats obtenus étaient semblables à ceux des États-Unis, à savoir un faible impact sur le marché du travail : si le volume global d'heures de travail a baissé, le phénomène n'a touché que les femmes et les jeunes garçons. Dans une récente interview accordée au quotidien *Le Monde*, Evelyn Forget en donne deux raisons : « *Le* Mincome *a permis aux premières de passer plus de temps en congé maternité à une époque où la durée officielle n'excédait pas quatre semaines. Quant aux adolescents de 15 à 18 ans, ils sont tout simplement restés plus longtemps au lycée. Avant le Mincome, ces jeunes issus de familles pauvres subissaient une importante pression pour quitter l'école et trouver un emploi.* »[92] Les études montraient également que, entre 1974 et 1979, le nombre d'hospitalisations avait diminué de 8,5 % pour la population percevant ce revenu annuel garanti et que les familles avaient beaucoup moins consulté de médecins. Il ne faut pourtant pas en tirer la conclusion que ce revenu a eu un effet bénéfique sur la santé de la population, comme le fait Evelyn Forget[93]. Ces chiffres peuvent également révéler que, privés d'une allocation maladie, les bénéficiaires du revenu annuel garanti se soignaient moins. Les dix-sept millions de dollars canadiens prévus n'ayant jamais été débloqués par le gouvernement de centre-droit qui a succédé à celui de centre-gauche à l'origine de l'expérience, celle-ci prit fin en 1979, sans que l'on puisse en tirer davantage de conclusions.

3. La méthode finlandaise

Depuis le 1er janvier 2017, la Finlande est le premier pays européen à expérimenter le revenu de base et, si l'expérience se révèle concluante, elle pourrait être généralisée[94]. Mais avant d'en arriver là, il y a de nombreux obstacles à franchir. L'engagement avait été pris durant la campagne électorale d'avril 2015 par Juha Sipilä. Une fois élu et fort du soutien du peuple finlandais en faveur du revenu de base[95], le nouveau Premier ministre confiait à Olli Kangas, directeur des Relations communautaires et gouvernementales à l'Organisme national finlandais d'assurances sociales (Kela, selon l'acronyme finlandais), le soin d'étudier la question. Dans un pays qui compte 8 % de demandeurs d'emploi et

(92) *Le Monde*, 7 juin 2018.
(93) Dans l'interview au *Monde* déjà citée, la chercheuse de l'université du Manitoba explique, en effet, que « *cette expérience a eu un impact concret sur la santé des bénéficiaires* ».
(94) Entre le moment où nous avons écrit ces lignes et la parution de notre étude, le gouvernement finlandais a décidé d'interrompre l'expérience.
(95) Selon un sondage publié par Kela (la Sécurité sociale finlandaise) 69 % de la population se déclarait favorable à l'instauration du revenu de base.

où le chômage touche jusqu'à 20 % des jeunes, l'enjeu était de déterminer si le revenu de base aurait pour effet d'augmenter le taux d'emploi. Il a été décidé de procéder en trois temps : une phase préparatoire d'un an de décembre 2015 à novembre 2016, afin d'explorer tous les cas de figure, une phase expérimentale du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, et une dernière phase d'évaluation en 2019.

Durant la première phase, plusieurs options ont été étudiées : 1) la mise en place d'un revenu de base d'un niveau élevé se substituant à l'ensemble des prestations sociales, 2) un niveau moyen remplaçant les prestations de base, sans toucher aux assurances contributives, 3) un impôt négatif, 4) un revenu de base associé à une série plus ou moins importante de compléments conditionnels. Après de longs arbitrages et une intervention de la justice qui a, un temps, envisagé d'interdire l'expérimentation aux motifs que le revenu de base rompait l'égalité de traitement entre tous les citoyens garantie par la constitution finlandaise, c'est *grosso modo* l'option 2 qui a été retenue. Selon le rapport d'information du Sénat[96], l'option 1) qui fixait à 1.000 euros le montant de ce revenu a en effet été écartée, car son financement aurait entraîné un taux d'imposition des revenus de 70 % ; *« le principe d'un impôt négatif a également été rejeté en l'absence d'un registre de revenus permettant en temps réel de connaître les revenus des Finlandais et le montant de l'impôt à acquitter »*[97]. Depuis le 1er janvier 2017, deux mille demandeurs d'emploi finlandais âgés de 25 à 58 ans bénéficient donc d'un revenu de base de 560 euros par mois non soumis à l'impôt. Leur assurance chômage leur a, en toute logique, été supprimée, mais ni les aides au logement ni les différents types d'allocation ; les 560 euros continueront à leur être versés même s'ils retrouvent un emploi. On ne peut pas vraiment dire qu'il s'agisse d'un revenu de base mais, pour reprendre la distinction que nous avons introduite plus haut, davantage d'un revenu minimum, tous les critères de la définition retenue n'étant pas respectés : d'une part, le revenu de base n'est versé qu'à des personnes sans emploi, et non à l'ensemble de la population, d'autre part le montant net se situe au-dessous du seuil officiel de pauvreté, fixé à 1.190 euros par mois. Lors de son lancement, le gouvernement finlandais a confirmé dans un communiqué que le but principal de cette expérimentation était de *« répondre à la question brûlante : le revenu de base permet-il de lutter contre le chômage ? »*. Au terme de l'expérimentation, lors de la phase d'évaluation, le parcours des bénéficiaires de ce revenu sera comparé avec celui de deux mille chômeurs qui bénéficient de la même somme, mais sous forme d'aide sociale traditionnelle. *« Que feront les gens s'ils touchent de l'argent sans conditions particulières ?*, s'interroge Olli Kangas. *Travailleront-ils plus du fait qu'ils ne se sentiront pas soumis à une pression économique ? Consacreront-ils un certain nombre d'heures par jour à s'occuper par exemple de leurs parents âgés ? Peut-être aussi se laisseront-ils aller à la paresse et finiront-ils par passer une partie de leur temps attablés au pub ? »*[98] Pour un observateur impartial (neutre), le Suisse Tobias

(96) *Op. cit.*, p. 33.
(97) *Ibid.*, p. 33.
(98) *https://finland.fi/fr/vie-amp-societe/la-finlande-experimente-le-revenu-de-base/*

Müller, professeur d'économie à l'université de Genève, la seule réponse à attendre de cette expérience réside du côté de l'incitation : « *Nous verrons bien si ce RBI* [NdA : revenu de base inconditionnel] *partiel encourage les* « cobayes » *à prendre des risques professionnels, comme accepter un poste à temps réduit ou se lancer dans l'entrepreneuriat, sachant qu'un seuil de revenu est garanti.* »[99] Du fait de cet objectif, il n'est pas étonnant que les critères d'évaluation adoptés soient essentiellement orientés vers les répercussions du revenu de base sur l'emploi. Et le rapport d'information du Sénat de les citer : « *L'effet sur le nombre de déclarations de recherche d'emploi, l'orientation des demandeurs d'emploi vers des formations ou des stages, la modification des revenus des bénéficiaires ainsi que le coût de gestion de cette allocation, par rapport aux allocations auxquelles elle se substituera.* »[100] Il est donc curieux de constater que, dans une tribune[101] publiée par l'hebdomadaire *France catholique*, Marc de Basquiat écrive – alors que ce n'est pas son objectif et qu'elle ne s'en est pas donné les moyens – que l'expérimentation finlandaise « *d'un universal basic income* » [NdA : en anglais dans le texte] vise à « *réformer le système de sécurité sociale, en réponse aux évolutions du marché du travail. Ceci permettra également d'évaluer comment renforcer l'autonomie et l'incitation au travail, tout en réduisant la bureaucratie et la complexité d'accès aux dispositifs sociaux* »[102].

En avril 2018, on apprenait que les autorités finlandaises avaient décidé en décembre 2017 de mettre un terme à l'expérience au plus tard en janvier 2019, le parlement ayant refusé à Kela l'extension budgétaire nécessaire pour poursuivre l'opération. Le législateur adoptait dans le même temps une loi qui oblige les demandeurs d'emploi à travailler un minimum de 18 heures tous les trimestres ou suivre une formation pour pouvoir prétendre aux allocations chômage. Une décision regrettée par Kangas : « *Une période de deux ans est insuffisante pour pouvoir tirer des conclusions claires de l'expérience. Nous aurions dû avoir plus de temps et plus d'argent pour obtenir des résultats fiables.* »[103] Le même préconisait[104], en effet, de poursuivre l'expérience durant cinq ans, de doubler le budget en le passant de 20 à 40 millions d'euros, de multiplier par cinq la population test et de l'étendre à toute la population.

4. Quand les municipalités s'en mêlent : l'exemple de la ville d'Utrecht aux Pays-Bas

Comme le souligne le Rapport d'information du Sénat[105], « *La situation des Pays-Bas apparaît très complémentaire de celle de la Finlande, dans la mesure où la réflexion sur*

(99) « *La Finlande teste le revenu universel : une utopie ?* », in *La Tribune de Genève* du 9 janvier 2017.
(100) Rapport d'information du Sénat, *op. cit.*, p. 34.
(101) *Ibid.*, p. 15.
(102) *France catholique* n° 3 473 du 25 décembre 2015.
(103) *https://fr.express.live/2018/04/20/la-finlande-met-un-terme-son-experience-de-revenu-de-base*
(104) Selon *Le Monde* du 7 juin 2018.
(105) Rapport d'information du Sénat, op. cit., p. 35.

l'expérimentation [du revenu de base] y est davantage menée au niveau des communes qu'au niveau gouvernemental. » Plusieurs municipalités ont ainsi décidé, en vertu de la loi de décentralisation qui leur confère une certaine autonomie en matière sociale, d'expérimenter le revenu de base. Cette piste avait été écartée par le Parlement à l'échelon national au prétexte que le revenu de base pèserait sur la compétitivité du pays, inciterait à la fainéantise, alourdirait le budget de l'État et entraînerait une augmentation des impôts[106]. L'expérimentation mise en place par Utrecht est la plus avancée et la plus souvent analysée. À partir du 1er janvier 2017, cette ville (la quatrième des Pays-Bas en termes de population avec 335.000 habitants), devait inaugurer son projet d'expérimentation de revenu de base nommé « *weten wat work* » (« *savoir ce qui fonctionne* ») auprès des 10.000 personnes qui, en 2015, percevaient les prestations sociales, soit 960 euros par mois. Le but étant d'obtenir des informations fiables sur ce qui fonctionne, ou non, quand on permet à ceux qui reçoivent des prestations sociales de contribuer activement à la société.

Parmi elles, six groupes ont été constitués :

- les demandeurs qui ne participent pas à l'expérience, et sont donc soumis au régime de l'aide sociale normale ;
- les demandeurs qui veulent participer à l'expérience, mais sont affectés au régime de protection sociale normale ;
- les demandeurs qui reçoivent des prestations d'aide sociale, mais sont exemptés des obligations habituelles pour maintenir leurs prestations ;
- les demandeurs qui ont la possibilité de compléter leur prestation d'aide sociale d'un montant supplémentaire de 150 euros par mois en fournissant un service en retour, choisi parmi une liste d'activités socialement utiles, allant de la rénovation d'écoles à des activités de travail bénévole régulier ;
- les demandeurs qui reçoivent un paiement supplémentaire de 150 euros par mois, qui sera retiré s'ils ne font pas un service en retour, choisi parmi une liste d'activités socialement utiles ;
- les demandeurs dont la prestation de l'aide sociale se transforme en un revenu de base inconditionnel.

Au bout de deux ans, il appartiendra à des chercheurs de l'École d'économie de l'université d'Utrecht, partenaire de l'expérimentation, d'analyser les résultats obtenus et l'efficacité du revenu de base par rapport aux prestations sociales classiques : « *Les différences dans l'adoption d'un travail rémunéré ou non rémunéré, le développement des compétences et le bien-être des bénéficiaires des différents groupes, seront mesurés au moyen d'enquêtes. De cette façon, nous espérons obtenir des informations plus fiables sur les effets d'un revenu de base inconditionnel comparé aux autres moyens de fournir des prestations sociales* », commente *Loek Groot, professeur à l'École d'économie d'Utrecht, en*

(106) Selon le Central plan bureau (centre de prévision néerlandais) cité par le Rapport d'information du Sénat (p. 35), une allocation de 800 euros par mois à toutes les personnes résidant aux Pays-Bas depuis dix ans, coûterait 130 milliards d'euros.

charge de la surveillance et de l›évaluation de cette expérimentation[107] *(et c'est nous qui soulignons pour mettre en évidence le fait que cette expérimentation vise bien à mettre en concurrence le système de protection sociale et le revenu de base).*

5. Quand les pays du Sud se lancent dans l'aventure

Le revenu de base et ses expérimentations ne sont pas l'apanage des pays dits développés. Chacun à leur manière, le Brésil, l'Inde et la Namibie ont, eux aussi, testé des dispositifs qui ne répondent pas totalement à la définition que nous avons adoptée, mais qui s'en approchent. La « *Bolsa familia* » (bourse familiale) brésilienne, par exemple, s'en éloigne par son caractère conditionnel et, de ce fait, est souvent écartée des écrits sur le revenu de base par leurs auteurs, comme le fait le rapport d'information du Sénat[108] : « *L'institution, en 2004, de la* Bolsa familia *au Brésil est souvent présentée comme un autre exemple d'un revenu de base. Cependant, dès lors que l'on considère le revenu de base comme un revenu* « inconditionnel », *il n'est pas possible d'y faire figurer cette allocation qui n'est en effet versée que si quatre conditions sont remplies par les familles.* » Nous avons néanmoins décidé de retenir l'expérience brésilienne : d'abord parce que les débuts de l'expérience remontent à 2004 et que nous disposons d'un recul suffisant pour en évaluer l'efficacité, ensuite parce que d'autres expériences pourraient sous ce seul prétexte de la conditionnalité ne pas être retenues (c'est le cas de l'exemple finlandais : le même rapport sénatorial consacre trois pages au projet d'expérimentation mené en Finlande, alors que, est-il précisé, elle « *s'éloigne d'un revenu de base par son caractère conditionnel* »[109]… comprenne qui pourra), enfin et surtout pour ce que révèle la manière dont cette allocation a été supprimée en 2015. Ce programme, mis en place sous le président Lula, visait les familles percevant un revenu inférieur à 120 reals ; il était destiné à lutter contre la pauvreté et à sortir les familles les plus précaires de l'assistance. Elles devaient toutefois remplir quatre conditions : la scolarisation au moins 85 % du temps scolaire obligatoire des enfants âgés de 6 à 15 ans (75 % pour les jeunes de 16 ans et plus), la participation des enfants de moins de 15 ans présentant un risque de travail infantile aux « *services de coexistence et de renforcement des liens* », la vaccination des enfants de moins de 6 ans, l'obligation pour les femmes enceintes de se soumettre à un examen prénatal. En vertu de quoi, les familles percevaient 200 reals. En 2010, la « *bolsa familia* » couvrait 11 millions de familles, soit environ 48 millions de Brésiliens (autour de 25 % de la population totale du pays). Au cours des 15 années durant lesquelles ce programme a été appliqué, il a pu être constaté un recul de la pauvreté et des inégalités ainsi qu'une augmentation du taux de scolarisation. Dilma Rousseff, qui succède en 2011 à Lula à la tête de l'État, et son ministre des Finances décident malgré tout en 2015, pour faire face

(107) *http://www.metiseurope.eu/utrecht-l-experimentation-d-un-revenu-de-base-local_fr_70_art_30388.html*
(108) Rapport d'information du Sénat, *Op. cit.* p. 28.
(109) *Ibid.* p. 33.

à la grave crise économique que connaît le Brésil, de tailler dans les budgets sociaux au premier rang desquels figure la *Bolsa familia*. Cet exemple, certes extrême, révèle l'une des faiblesses du revenu de base, comme d'ailleurs de toutes les aides financées par l'État : à partir du moment où l'aide sociale est une composante intégrale des finances publiques, elle n'est pas à l'abri d'une suppression.

Le revenu de base, tel qu'il a été testé en Inde, répond en revanche en totalité à notre définition. À partir de 2009, une série de trois expérimentations y a été conduite à l'initiative de l'Association des femmes auto-entrepreneuses (Sewa suivant l'acronyme anglais)[110] : la première, financée par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un quartier défavorisé de New Delhi, la deuxième, en partenariat avec l'Unicef, dans dix-huit villages de l'État de Madhya Pradesh et la troisième dans plusieurs villages tribaux. Dans tous les cas, les évaluations conduites *ex post* ont démontré l'efficacité de ces « *cash transfers* » qui consistaient à donner de l'argent aux individus plutôt que des dons en natures ou du travail contraints, et de ne soumettre cette allocation à aucune condition de ressources ou d'utilisation. À l'origine de ce mécanisme, se trouve, comme dans les expérimentations étatsuniennes, les défaillances de l'aide sociale classique. Incapables d'endiguer la pauvreté, malgré un taux de croissance du PIB de l'ordre de 6 % par an depuis les années 1990 et les quelque 1.200 subventions qu'ils distribuent, l'État fédéral et les États régionaux se défaussent sur le système d'aides public (PDS, selon l'acronyme anglais), lequel ne parvient pas à s'en sortir, miné par la corruption et les lourdeurs administratives. Quelque 7 % du PIB sont engloutis dans des subventions aux personnes détentrices d'une carte prouvant qu'elles vivent en dessous du seuil de pauvreté ; il s'agit essentiellement de la vente à des tarifs préférentiels de produits de première nécessité et d'essence. L'État fédéral a dans le même temps mis sur pied un Plan national de garantie de l'emploi rural, censé assurer à chaque foyer rural 100 jours de travail par an au salaire minimum. Or, ces deux dispositifs ont échoué : sur 100 roupies dépensées en nourriture, entre 15 et 25 seulement (selon les estimations) parviennent aux pauvres. Quant aux emplois contraints, la plupart des habitants des zones rurales n'ont obtenu que quelques jours de travail, voire aucun. La majeure partie des fonds a fini dans les poches des bureaucrates locaux. Une étude a estimé que seuls 8 % des bénéficiaires avaient été employés 100 jours par an. Une autre suggère que seule une minorité des projets a été menée à bien, tandis qu'une autre encore montre que ce programme n'a pas du tout diminué la pauvreté en milieu rural.

L'expérience du Madhya Pradesh est la plus connue et de ce fait celle à propos de laquelle nous disposons de plus de retours. Pendant 18 mois, les autorités régionales ont versé une allocation mensuelle aux 6.000 individus résidant sur son territoire ; les adultes ont ainsi perçu 200 roupies et les enfants, 100, des montants très modestes, puisque s'élevant à environ 30 % de la somme nécessaire pour survivre. Néanmoins,

(110) La partie consacrée à l'Inde s'appuie sur le texte de Guy Standing paru en anglais sur le site Basic income News traduit par Marie-Laure Le Guen pour le MFRB : *http://www.revenudebase.info/2013/02/12/cash-transfers-inde/*

les évaluations ont révélé des améliorations très nettes sur le plan de la nutrition des bénéficiaires, la présence à l'école et les résultats scolaires, le statut des femmes, l'activité économique et l'hygiène. D'où cette conclusion encourageante qu'en tire Guy Standing : *« Ce qui semble se produire, c'est que les fonds versés fournissent un pouvoir d'achat et un sentiment de sécurité qui insufflent la confiance et donnent aux gens l'impression d'avoir plus de contrôle sur leur vie. Les effets positifs excèdent ainsi le montant du transfert.* »

En Namibie, c'est à des organisations non gouvernementales luthériennes, en lien avec des syndicats et des associations de jeunes et de femmes, regroupés au sein de la Namibian Income Grant Coalition (Coalition namibienne pour le revenu de base) que nous devons une expérimentation du revenu de base. Durant deux années, en 2008 et 2009, les quelque 1 000 habitants du village d'Otjivero-Omitara âgés de moins de 60 ans ont perçu un revenu de base mensuel (*« basic income grant »*, soit le BIG) de 100 dollars namibiens par mois, sans aucune autre condition que le fait d'habiter ce village. Il s'agissait pour ces organisations de tester le dispositif de revenu minimum garanti qu'elles préconisaient depuis 2002 et que le gouvernement namibien refusait de mettre en place. L'évaluation menée par les promoteurs de l'opération se révèle très positive[111]. Des effets sur l'emploi, les revenus (hors versement du BIG), la création d'entreprises et par voie de conséquence le dynamisme économique local, la santé de tous et l'éducation des enfants, ainsi qu'une diminution de la criminalité, ont été observés. La Namibie a été choisie car, de l'avis même d'Herbert Jaush, l'un des promoteurs du programme, *« ce pays est selon les Nations unies celui qui présente les plus grands écarts de revenus au monde »*[112] ; quant au village d'Otjivero-Omitara, il présentait la particularité, toujours d'après Jaush, de n'être concerné par aucun programme d'aide sociale. Le même confirme les résultats des évaluations : *« Nous avons pu observer une chose surprenante. Une femme s'est mise à confectionner des petits pains ; une autre achète désormais du tissu et coud des vêtements ; un homme fabrique des briques. On a vu tout d'un coup toute une série d'activités économiques apparaître dans ce petit village. Cela montre clairement que le revenu minimum ne rend pas paresseux mais ouvre des perspectives. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 76 à 37 %. Avant l'expérience, près de la moitié des enfants étaient sous-alimentés, aujourd'hui ils sont moins de 10 % ; 90 % finissent leur scolarité, avant, ils n'étaient que 60 %.* » Malgré la diversité des méthodes d'évaluation et la rigueur avec laquelle elles ont été conduites, elles ne sont généralement pas retenues compte tenu du fait qu'elles ont été menées par les promoteurs du programme.

(111) Basic income Grant coalition, *Making the difference, the BIG in Namibia, Basic income Grant pilot project* (2009), *http://bignam.org/Publications/BIG_Assessment_report_08b.pdf*. On peut y lire que *« The effects of the BIG pilot project are evaluated on an on-going basis. Four complementary methods were used. First, a baseline survey was conducted in November 2007. Second, panel surveys were conducted in July and November 2008. Third, information was gathered from key informants in the area. Fourth, a series of detailed case studies of individuals living in Otjivero-Omitara was carried out. »* (p. 17).

(112) Dans un entretien paru dans le *Frankfurter rundschau* et repris dans *Courrier international* du 24 avril 2010.

6. Alaska et Macao, deux exemples à suivre ?

Les partisans du revenu de base présentent le partage de la rente pétrolière de l'Alaska comme « *l'exemple le plus accompli de distribution* [par un État] *d'un dividende généralisé à leur population* »[113]. Il répond, effectivement, à plusieurs critères qui définissent le revenu de base. Il est individuel, cumulable avec d'autres revenus, son montant et son financement sont ajustés démocratiquement et universellement à condition toutefois de respecter certaines exigences, comme par exemple la nécessité de résider sur le territoire de l'Alaska depuis plus d'un an. De quoi s'agit-il concrètement ? Suite à l'attribution de droits d'exploitation des champs pétrolifères de Prudhoe Bay, au Nord-Est du territoire, laquelle a rapporté 900 millions de dollars[114] de revenus fiscaux en 1969, le gouvernement d'obédience républicaine de l'État a réfléchi à la manière la plus intelligente d'utiliser cette manne financière. Plusieurs hypothèses furent envisagées : « *doter ce vaste territoire des équipements, infrastructures et services qui pourraient l'amener au même niveau que les autres États de l'Union* » ou « *être mise au service d'une ambition de redistribution* »[115]. C'est cette seconde option qui emporta la décision.

Après de longs débats et une consultation de la population, fut donc créé en 1976 un fonds de pension souverain, l'*Alaska permanent fund*. Propriété de l'État, il est administré par une structure publique, l'*Alaska permanent fund Corporation*, et a pour mission de gérer au mieux cette manne financière tirée du pétrole en la plaçant sur les marchés et d'en redistribuer les revenus à l'ensemble des citoyens de l'Alaska. Sa valorisation s'établissait alors à 734.000 dollars ; 40 ans plus tard, elle atteignait… 52,8 milliards de dollars. En juillet 2015, le revenu annuel à répartir entre tous les bénéficiaires s'élevait à 2,9 milliards de dollars. « *C'est à partir de ce revenu qu'est ensuite calculé le montant qui sera prélevé sur le fonds, puis transféré à un service du ministère des Finances de l'Alaska chargé de répartir entre les bénéficiaires la somme disponible* », explique le Rapport d'information du Sénat. Cette année-là, les 644.511 bénéficiaires ont ainsi eu à se partager 1,33 milliard[116], soient un peu plus de 2.000 dollars par personne virés directement sur leur compte en banque ou distribués par chèque. La part des revenus du pétrole y est désormais réduite compte tenu de la diversification des placements opérés en actions, en bons du Trésor, en actifs immobiliers… Une gestion sage et prudente qui lui a permis de traverser la crise des *subprimes* en 2008 sans trop de dégâts puisque, après être descendue à 26 milliards de dollars en 2008 (contre 40 milliards en 2007), sa valorisation est rapidement remontée à 37 milliards deux ans plus tard (au regard des chiffres fournis par Julien Damon). En dollars courants, son montant le plus faible a été versé en 1984 (331 par personne) et le plus élevé l'a été en 2008 (3.269 dollars). « *Si*

(113) Rapport d'information du Sénat, *Op. cit.* pp. 29-30.
(114) Une somme colossale pour un État dont le budget ne dépassait pas à l'époque 112 millions de dollars.
(115) Julien Damon, « *Revenu universel : le cas de l'Alaska* », in *Revue de droit sanitaire et social*, n° 4, Paris 2011, pp. 658-664. *http://eclairs.fr/wp-content/uploads/2012/06/Revenu-universel-Alaska.pdf*
(116) Soit, selon le *Rapport d'information du Sénat*, « *la moyenne sur les cinq dernières années de la somme prélevée sur le fonds, après un certain nombre de déductions, notamment au titre de la gestion du dividende* ».

les sommes que le mécanisme permet de verser peuvent sembler dérisoires aux nantis, elles sont loin d'être faibles pour les moins favorisés », précise encore Julien Damon. Comme ce dividende est versé à titre individuel et qu'il peut s'additionner aux prestations familiales, le montant total des revenus perçus par une famille de quatre personnes (hors salaire ou autre aides sociales) aura été en 2010 de 5.124 dollars. « *Avec un taux de conversion fin 2010 entre le dollar et l'euro, ce dividende* « familial » *représente 3.600 euros. Ce dividende est donc deux fois plus élevé que les allocations familiales françaises* », poursuit notre auteur, avant de nuancer : « *Certes, pour un individu isolé, il ne représente que 20 % du RSA socle.* »

L'article de Julien Damon montre bien que le principal défi à relever pour ce type de dividende est la régularité, sinon de son versement, puisqu'il est versé tous les ans à la même période, en l'occurrence le mois d'octobre de chaque année, mais de son montant qui peut varier entre 1.000 et 2.000 dollars en moyenne selon les années, notamment en raison des fluctuations boursières et du cours du pétrole, difficile pour un ménage, dans ces conditions d'élaborer un projet sur le long terme. Il confirme également que le revenu de base doit tirer son financement d'une autre source que l'impôt ou les cotisations sociales, qu'il peut être un complément de revenu, mais n'est pas suffisant pour garantir à un ménage une vie décente et qu'il ne saurait remplacer la protection sociale classique. Ce dividende – parce qu'il est tiré de l'exploitation pétrolière – et ce fonds – parce qu'il alimente la spéculation – contredisent les arguments de certains partisans du revenu de base qui voient en lui un outil au service de la transition écologique et énergétique ou de lutte contre le système capitaliste. Cet article, enfin, souligne à deux reprises que le concept de revenu de base peut être, pour certains courants de pensée et auteurs, « *un recours pour supprimer l'État-providence* », comme en atteste l'exemple de l'*Alaska permanent fund* : « Il faut fermement souligner, et répéter, que la première visée n'était pas véritablement sociale (…) *C'est, fondamentalement, pour ne pas développer l'État-providence, ses services et ses bureaucraties, que les élus ont choisi la voie d'une allocation forfaitaire versée directement aux gens.* » (C'est nous qui soulignons).

Le gouvernement iranien a également choisi en 2010 de distribuer les surplus tirés des revenus du pétrole[117]. Une somme équivalant à une quarantaine de dollars par mois a ainsi été versée à tous les Iraniens résidant dans le pays sans condition particulière, la première année, pour atteindre 75 dollars l'année suivante et toucher 96 % de la population. Depuis, des conditions ont été ajoutées et seuls 75 % de la population sont désormais concernés.

Le partage de la rente des jeux de hasard à Macao, que les partisans du revenu de base évoquent moins (probablement pour des raisons morales), participe de la même logique qui consiste à distribuer à tous les ressortissants d'une entité géographique, les revenus « *liés à une source de richesse nationale spécifique* »[118]. En 2008, le gouvernement de cette

(117) Cf. l'article d'Otto Letho, *Basic income around the world, the unexpected benefits of unconditionnal cash transfers*, Adam Smith Research Trust, Londres, janvier 2018, qui présente une synthèse du revenu de base en anglais, *https://adamsmith-private.squarespace.com/s/Universal-Basic-Income-sf8b.pdf*
(118) *Rapport d'information du Sénat*, *op. cit.*, p. 29.

région administrative spéciale de la République populaire de Chine a créé un programme de « *partage des richesses* » qui s'est concrétisé par la distribution à tous les résidents réguliers de Macao, qu'ils soient permanents ou non, d'une somme d'argent provenant « *des fruits du développement économique* » essentiellement liés aux jeux de hasard[119]. En 2014, 650.091 bénéficiaires se sont ainsi vu distribuer une somme de 9.000 ou 5.400 patacas, selon leur statut, soient 1.020 ou 610 euros. Comme les exemples de l'Alaska ou de l'Iran, il ne peut alimenter de façon utile la réflexion sur le revenu de base, vu le faible montant versé et le peu de personnes concernées.

7. Et la France ?

« *Le revenu de base* [n'ayant] *pas fait aujourd'hui la preuve de ses avantages par rapport à d'autres évolutions de notre système social* »[120], le Rapport d'information du Sénat estime que sa mise en place « *en France nécessite au préalable une évaluation qui doit passer par une expérimentation territoriale* ». Elle s'effectuerait sur une durée de trois ans et sur la base du volontariat ; elle serait centrée sur la lutte contre la précarité et l'insertion dans l'emploi ; elle permettrait « *de tester et de comparer les effets concrets de plusieurs modalités d'un revenu de base sur plusieurs segments de la société, en particulier les 18-25 ans et les 50-65 ans* » ; elle devrait concerner « *un nombre de bénéficiaires suffisant pour que les données récoltées soient signifiantes, c'est-à-dire entre 20.000 et 30.000 personnes* », pour « *un coût de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros par an, pris en charge par l'État* ».

Si cette évaluation se révélait positive et si un revenu de base était mis en place, le même rapport estime, notamment, qu'il ne pourrait n'être qu'un filet de sécurité, qu'il ne pourrait pas non plus remettre en cause l'inclusion sociale par l'activité et le travail, que son utilisation devrait être encadrée ou fléchée, qu'il ne serait versé qu'aux adultes résidant en France, que son montant s'élèverait au moins au niveau du RSA, soit environ 500 euros, qu'il « *n'aurait pas pour vocation de remplacer l'ensemble des transferts sociaux existants et ne devrait se substituer qu'aux prestations qu'il remplacerait avantageusement* », enfin, que son financement serait assuré par l'impôt dans un premier temps, en attendant qu'un impôt négatif prenne le relais à terme, « *sa mise en œuvre restant conditionnée à une vaste réforme du système fiscal* ».

Une seule région et un seul département s'étaient, mi-2017, portés candidats : la Nouvelle-Aquitaine et la Gironde. Une motion présentée par le groupe Europe écologie – Les Verts (EELV) à l'initiative de l'élue du Lot-et-Garonne, Martine Alcorta, visant à financer une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un RSA inconditionnel a, en effet, été adoptée par le conseil régional d'Aquitaine en juillet 2015

(119) *Ibid.*, p. 31.
(120) Rapport d'information du Sénat, *op. cit.*, pp. 15 et 16.

grâce à une forte abstention[121]. Huit mois et un scrutin régional plus tard, fin avril 2016, était créé un comité de pilotage réunissant des élus de tout bord et des représentants de la société civile. Il se fixait pour objectif d'auditionner des experts de toutes les disciplines et de mener un débat contradictoire pour déterminer quel projet de société recèle le revenu de base, quel montant lui attribuer, avec quel financement, à destination de quel public, sur quelle durée… Pour Martine Alcorta, le revenu de base constitue une réponse aux pertes d'emploi induites par la numérisation de l'économie. C'est aussi une manière de sortir le citoyen de la *« tyrannie du marché du travail » : « si on regarde la crise actuelle concernant le Code du travail*, affirme-t-elle dans un entretien au quotidien gratuit *20 Minutes* du 22 avril 2016[122], *on voit qu'on essaye de concilier la flexibilité qui permet la compétitivité des entreprises, d'une part, et la sécurisation des parcours des travailleurs, d'autre part. Or on n'y arrive pas, c'est impossible. Il faut donc déconnecter les deux avec la mise en place du revenu de base »*. Ce comité devait initialement livrer le résultat de ses travaux en juillet 2017, mais Martine Alcorta a suspendu son travail durant la campagne pour l'élection présidentielle afin qu'il puisse se dérouler dans la plus grande sérénité possible et reprendre en septembre de la même année. *« L'idée*, confiait Martine Alcorta dans une autre interview en février 2017[123], *ce serait de voir, pour répondre au débat : est-ce que cela crée l'oisiveté ? Certains le prétendent. Est-ce que cela augmente la créativité ? L'entrepreneuriat ? Est-ce que cela augmente le niveau de formation ? Les activités de bénévolat ? Est-ce que cela diminue le temps de travail ? On se rend compte que ce n'est pas opposé au partage du travail, cela peut au contraire dynamiser le partage du travail. »* Elle devait rendre sa copie courant 2018.

Quant à la Gironde, le conseil départemental, en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, le Centre pour la recherche économique et ses applications et l'Institut des politiques publiques, a lancé en septembre 2016, une simulation devant s'étendre sur plusieurs mois[124]. Elle a débouché en fin d'année sur quatre scénarios : une fusion de plusieurs aides sociales, une fusion de dix *minima* sociaux, un revenu de base universel et inconditionnel de 750 euros et un revenu de base universel et inconditionnel de 1.000 euros. Une consultation de la population a alors été ouverte avec pour but notamment d'évaluer *« les impacts humains et territoriaux »*, *les « conditions de financement »*, *« le comportement des bénéficiaires »*. Au premier trimestre 2017, elle a rassemblé 120 personnes (acteurs de l'économie sociale et solidaire, services du département, entrepreneurs, associations de solidarité, travailleurs sociaux, associations de défense des droits des chômeurs et de jeunes en service civique) ; il devait en résulter des

(121) *« Nous proposons que la Région, par sa compétence économique, lance un appel à projet pour accompagner des conseils départementaux volontaires, qui par leurs compétences sociales, accepteront de lancer sur leurs territoires une expérimentation de ce dispositif, qui est à la croisée de l'économie et du social et inscrive au futur budget le financement d'une étude de faisabilité de l'expérimentation. »* (extrait de la motion présentée au conseil régional d'Aquitaine par Martine Alcorta le 6 juillet 2015).

(122) *http://www.20minutes.fr/bordeaux/1832155-20160422-aquitaine-limousin-poitou-charentes-revenu-base-universel-etude*

(123) *https://www.unidivers.fr/revenu-universel-nouvelle-aquitaine/*

(124) *https://www.gironde.fr/grands-projets/le-revenu-de-base*

« *préconisations politiques, financières, réglementaires et opérationnelles* ». Au terme de 17 séances de travail, un jury citoyen a été chargé de rédiger un « *avis global sur l'opportunité et les conditions d'instauration d'un revenu de base* »[125]. Dans ce texte, ils se prononcent en faveur d'un revenu de base de 1.000 euros, soit l'équivalent du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian, avec le maintien des aides existantes. Il serait, par exemple, réparti en 800 euros versés par l'État et 200 euros en monnaie locale à la charge du département. Ce revenu de base serait accessible à tout adulte déclarant ses revenus sur le territoire concerné et y vivant depuis deux ans. Un montant de 300 euros pour chaque enfant est également envisagé. Le conseil départemental de Gironde a approuvé durant l'été 2017, une motion appelant le gouvernement à autoriser une expérimentation sur le revenu de base dans le département. Et son président, le socialiste Jean-Luc Gleyze, a écrit à Emmanuel Macron pour l'inciter à proposer une loi allant dans ce sens, sur le modèle de la loi sur « *les territoires zéro chômeur de longue durée* ». Dans son manifeste, le jury citoyen espère que le revenu de base « *contribue à une société apaisée avec moins de concurrence entre les gens* » afin que chacun puisse être libre « *de redéfinir les usages de son temps, faire du bénévolat, nouer du lien social, du temps pour s'impliquer dans sa vie privée comme dans la vie publique, du temps pour innover et développer l'entrepreneuriat, du temps pour élever ses enfants décemment, du temps pour cultiver nos jardins…* » Pour financer ce revenu, le jury propose une taxe sur le patrimoine, un impôt sur le revenu dès le premier euro, une taxe Tobin, une taxe carbone, une taxe sur l'évasion fiscale, une taxe sur les logements vides…

Depuis, les initiatives se multiplient. L'Assemblée de Corse a décidé, le 27 janvier 2017, de créer « *une commission ad-hoc relative à l'étude de faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse* »[126]. Elle sera épaulée par Corsica Statistica, Service d'observation et d'analyse socio-économique de l'Agence de développement économique de la Corse, qui devait rendre prochainement le résultat de ses travaux. « *Pour l'avenir, il est primordial que le débat sur le revenu universel puisse se dérouler dans la sérénité car il appréhende des dimensions socio-économiques et philosophiques. Il interpelle directement sur ce qu'une société place au cœur de son projet, l'éducation, la santé, le logement, le bien-être au travail, le droit de vivre dignement dans une société en mutation. Il incite à réfléchir sur les paradigmes et la valeur, autre que monétaire, qu'il convient de donner au travail* ». L'organisation et le déroulement de l'élection de l'Assemblée territoriale de la Corse en décembre 2017 a gelé les travaux qui devaient reprendre courant 2018.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, une expérimentation du troisième type est en

(125) *https://www.gironde.fr/sites/default/files/2017-03/15.02.2017_-_revenu_de_base_restitution_de_lavis_citoyen_en_gironde_2017-02-15_15-10-53_830.pdf*

(126) *https://blog.revenudexistence.org/2017/12/30/experiment_rdb/* Dernière minute : un communiqué de l'Association daté du 26 juin 2017 invitait « *au tirage au sort du cinquième revenu de base, financé grâce au soutien de milliers de donatrices et donateurs* ». Depuis décembre 2017, en effet, « *quatre* « éclaireurs » *expérimentent concrètement la vie avec un revenu garanti. Que ce soit pour se soigner et sortir de la pauvreté ou lever la tête et réfléchir à son avenir professionnel* ».

cours, lancée par l'association Mon revenu de base créée par Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie-les Verts. Objectifs : « *susciter le débat en France et obtenir une loi d'autorisation des expérimentations pour enfin mettre en place un vrai revenu universel* ». S'inspirant d'expériences menées dans plusieurs pays d'Europe (Portugal, Belgique ou Espagne), une collecte a été lancée le 2 novembre 2017 afin de réunir les fonds qui permettront de verser 1.000 euros par mois pendant un an à des individus tirés au sort parmi les volontaires inscrits sur le site de l'association. Le nombre d'heureux bénéficiaires sera donc un multiple de 12.000. Dans un communiqué de Julien Bayou publié une semaine après le lancement du projet, on apprend que, au 9 novembre 2017, 50.000 personnes s'étaient portées candidates et que l'association avait recueilli 26.000 euros, soit de quoi financer deux revenus de base. Le tirage au sort devait avoir lieu le 6 décembre : en quatre semaines Mon Revenu de base espère avoir récolté de quoi financer quatre ou cinq personnes. Pendant les 24 mois que durera l'expérience, « *un suivi scientifique* » (*dixit* Julien Bayou) sera effectué, afin d'évaluer comment les récipiendaires utiliseront leur revenu. Notons, au passage, que le communiqué cité compare cette démarche à celle « *des mutuelles ou de la couverture des accidents du travail au siècle dernier* », accompagné de ce commentaire « *ça semblait impossible, jusqu'à ce que quelques personnes non seulement le rêvent mais les expérimentent pour convaincre, avant que ça ne devienne la norme* » et de cette précision « *toute proportion gardée* »…

Enfin, dans une tribune du JDD[127], huit présidents socialistes de conseils départementaux proposaient fin novembre 2017 d'expérimenter le revenu de base sur leur territoire de compétence avec pour objectif de « *passer de l'étude en laboratoire au test* in vivo », afin de construire « *un modèle robuste, crédible scientifiquement, audacieux socialement et soutenable financièrement grâce à des micro-simulations* », au motif que le RSA a échoué à « *vaincre la pauvreté* » et « *suscite la stigmatisation de ceux qui le perçoivent* ». Pour eux, le revenu de base « *n'est pas le fossoyeur de la valeur travail* », mais constitue « *une opportunité de reprendre le chemin de l'emploi* ». Faisant preuve de suite dans les idées, ce sont, cette fois, treize départements (Ardèche, Ariège, Aude, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Landes, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre et Seine-Saint-Denis), qui réclamaient le 6 juin au gouvernement le dépôt d'une proposition de loi les autorisant à expérimenter ce dispositif. Ils s'appuyaient sur les simulations exposées dans un rapport publié le même jour par l'Institut des politiques publiques (IPP)[128]. Dans les deux scénarios présentés, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un revenu de base tel que nous l'avons défini au début de la présente étude puisque dans le premier cas, l'hypothèse retenue est celle d'un « *revenu de base simplifié remplaçant le RSA et la prime d'activité, ouvert aux moins de 25 ans* » dès 18 ou 21 ans selon les simulations, soit un montant de 461 euros nets par mois ; quant au second scénario, il

(127) *Le Journal du dimanche* du 26 novembre 2017.
(128) Mahdi Ben Jelloul, Antoine Bozio, Sophie Cottet, Brice Fabre et Claire Leroy, *Revenu de base : simulations en vue d'une expérimentation*, Rapport IPP n° 18, juin 2018. *https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2018/06/revenu-de-base-experimentation-rapport-IPP-juin2018.pdf*

engloberait les aides au logement pour une somme de 725 euros mensuels nets pour les locataires et de 530 pour les propriétaires. L'objectif visé par les promoteurs de l'opération serait d'aboutir au dépôt, d'ici à l'automne, d'un projet ou d'une proposition de loi d'expérimentation du revenu de base auprès de 20.000 personnes précaires par département : *« ceux qui ont peu et ceux qui n'ont rien »*[129] (les chômeurs, les travailleurs pauvres qui multiplient les contrats courts, les emplois à domicile, les agriculteurs sinistrés, les aidants familiaux...), mais aussi ceux qui ne peuvent ou n'osent pas bénéficier actuellement des aides sociales. Le coût total serait compris entre 2,8 et 7,5 millions d'euros, selon l'âge minimal retenu. En cas de succès, ils espèrent que le revenu de base pourra « être généralisé » pour un coût total estimé à 9,6 et 25,7 milliards d'euros.

Plusieurs conclusions semblent s'imposer à l'évocation de ces expériences et expérimentations. La première concerne celles qui ont pris fin : toutes se sont terminées faute de financements (Brésil ou Canada), par manque de volonté politique (Finlande et États-Unis) ou sur un constat d'échec (Finlande). Dans la plupart des cas, et ce n'est pas une surprise dans la mesure où nous en soulignions le risque d'entrée de jeu, les moyens financiers n'étant pas infinis, ceux attribués au revenu de base entrent en concurrence avec ceux de la protection sociale classique : c'est la deuxième conclusion que l'on peut tirer de ce chapitre. Dans certains cas, c'est le résultat sinon d'une stratégie minutieusement élaborée, du moins d'un rapport de force (États-Unis ou Canada), dans d'autres, ce n'est pas voulu au départ, mais le constat est le même à l'arrivée : entre le revenu de base et l'État-providence, il faut, *in fine*, choisir. On peut également remarquer que le revenu de base devient, dans certains pays, la solution par défaut. Ainsi, en Inde, où faute de pouvoir ou de vouloir s'attaquer à la corruption, qui détourne les aides accordées aux plus pauvres, les autorités nationales et internationales préfèrent, par lâcheté ou lassitude, expérimenter le revenu de base. Il en est de même dans les pays développés où la faiblesse des salaires conduit à proposer la création d'un revenu de base, là où autrefois la politique salariale suffisait à lutter contre l'extrême pauvreté (nous y reviendrons). Troisième constat : à l'exception de l'Inde et, dans une moindre mesure, du Brésil, parce que son obtention est encadrée, aucune conclusion probante, objective et définitive ne peut être tirée de l'instauration d'un revenu de base, en matière d'emplois, de croissance économique, de lutte contre la pauvreté. La dernière remarque a trait à la nature même des expériences et expérimentations qui, par définition, sont limitées dans le temps et ne concernent qu'une partie de la population, afin de pouvoir être évaluées, puis généralisées ou abandonnées.

D'où cette question : compte tenu de l'importance des sommes mobilisées et du nombre de personnes concernées, peut-on se permettre d'expérimenter le revenu de base ? Et, sinon, y renoncer ou l'imposer sans le tester ? Compte tenu de ce qui précède, on peut légitimement se demander si les départements français qui souhaitent se lancer à leur tour dans l'aventure à la suite des recommandations du rapport du Sénat, ne font

(129) Jean-Luc Gleize cité par *Le Monde* du 7 juin 2018.

pas fausse route ? Enfin, indépendamment de la manière dont le revenu de base peut être financé, il a été fait mention à plusieurs reprises, tout au long de cette section, du montant auquel le fixer et du coût qu'il représenterait pour la collectivité. C'est à cette dimension que nous allons maintenant nous consacrer.

PARTIE 3
QUEL MONTANT ET QUELS FINANCEMENTS ?

Quel montant et quels financements ?

Dans les débats sur le revenu de base qui ont émaillé la campagne pour l'élection présidentielle du printemps 2017 en France, le sujet qui a suscité le plus de polémiques fut sans conteste le montant auquel il conviendrait de le fixer et la manière de le financer. Tour à tour ou simultanément, ses partisans ont avancé des propositions – de Benoît Hamon au MFRB, en passant par la Fondation Jean-Jaurès – auxquelles ses opposants n'ont pas manqué de répondre, notamment l'OFCE. Plusieurs scénarios sont imaginés, plus ou moins réalistes, et de nombreux chiffres sont avancés qui, sans être faux, ne recouvrent pas la même réalité et conduisent *ipso facto* à la confusion : le versement d'un revenu de base, selon les critères que nous avons retenus pour le définir, aura immanquablement un impact sur le système actuel de protection sociale, quand il ne viendra pas le concurrencer, voire le remettre en cause. La solution avancée par le rapport Sirugue, qui consiste à remplacer en totalité ou en partie les *minima* sociaux par une solution alternative au revenu de base, renforce cette intuition.

Dans un premier temps, nous exposerons les propositions mises en débat par le personnel politique et nous verrons que toutes pèchent par leurs approximations et leur caractère circonstanciel qui vise d'abord à répondre à une préoccupation de court terme, pour ne pas dire électoraliste. Nous détaillerons, ensuite, la diversité des projets de financement plus ou moins recevables avancés par le MFRB. Outre les fonds de la protection sociale, des sources de financement secondaires sont avancées par les uns et les autres, nous en exposerons les avantages et les limites. Enfin, nous consacrerons une place à part au rapport de l'IPP et à l'étude de de Basquiat et Koenig qui tranchent par leur sérieux.

1. Le revenu universel de Benoît Hamon

Benoit Hamon a, durant la primaire de la Belle alliance populaire, été l'un des premiers politiques à réintroduire dans le débat public le revenu de base. Son projet – qu'il exposait

pour la première fois dans une tribune parue dans le quotidien *Les Échos*[130] – répondait à plusieurs objectifs. Partant du principe selon lequel de plus en plus de Français souffrent dans leur travail, son « *revenu universel* » visait d'abord à assurer la transition vers des emplois de qualité. Il s'agissait, ensuite, de libérer nos concitoyens de la peur de l'avenir dans un monde du travail où règne l'angoisse du chômage. Son approche du revenu de base permettait, encore, de répondre à la précarisation de l'emploi liée notamment à l'avènement des plateformes collaboratives destructrices d'emplois salariés et créatrices d'activités non encadrées et non sécurisées. Enfin, le « *revenu universel* » devait offrir l'occasion de parachever notre modèle de protection sociale, en conférant à toutes les formes d'activité une couverture sociale. Le futur candidat de la gauche à l'élection présidentielle partait « *de l'hypothèse d'un revenu de base équivalant au RSA socle* » (soit un peu moins de 500 euros par mois pour une personne seule). Après sa mise en œuvre et une période d'essai dont la durée restait à déterminer, il aurait fait procéder à une évaluation. Si son efficacité avait été prouvée, son montant aurait été porté à 750 euros, soit un coût brut de 300 milliards par an « *toutes choses égales par ailleurs* ». Pour financer cette mesure, l'ancien ministre de l'Éducation nationale envisageait de mobiliser les aides sociales existantes : « *des fusions ciblées seraient envisageables avec les minima sociaux (23 milliards d'euros), les aides au logement (18 milliards d'euros) ou les prestations familiales (53 milliards d'euros)* », soit au total 94 milliards d'euros, à peine un tiers de la somme nécessaire.

Il proposait en complément une réforme fiscale qui intégrerait l'individualisation de l'impôt sur le revenu (24 milliards d'euros de plus pour les caisses de l'État), de supprimer les niches fiscales « *injustes et inefficaces* », sans préciser lesquelles, mais dont le montant total s'élèverait à 84 milliards d'euros, d'intensifier la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales qui représenteraient un manque à gagner de 80 milliards d'euros, et de réformer la fiscalité du patrimoine et du numérique. Il ne lui restait qu'à trouver 18 milliards d'euros… Par la suite, et devant le tollé provoqué par ces estimations peu précises, il a revu à la baisse ce « *projet de société mobilisateur* » dont « *notre pays a besoin* » « *en ce début de XXIe siècle* » « *pour aborder l'avenir* ». Désormais, il se déploierait en trois étapes : plus question dans un premier temps d'allouer ce « *revenu universel* » à tous les adultes majeurs, mais d'augmenter le RSA de 10 % à hauteur de 600 euros et d'en faire bénéficier tous les allocataires dès 2018 ; puis, la même année de verser une allocation mensuelle de 600 euros à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans ; et enfin de l'augmenter (sans précision de date) à 750 euros avant de la généraliser à l'ensemble de la population, pour un coût total équivalent à son projet initial[131]. Pour son financement, il ajoutait à sa panoplie une taxe sur les robots, afin de mettre à contribution les entreprises qui

(130) Benoît Hamon, « *Un Revenu universel pour rénover notre modèle social* », *Les Échos* du 3 octobre 2016. Il convient de noter que, dans cette tribune, l'éphémère ministre de l'Éducation nationale utilise alternativement les expressions « *revenu universel* » et « *revenu de base* ».
(131) Cf. Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Huayra Llanque, Christophe Marty et Daniel Rome, « *Note sur le revenu d'existence universel* », Attac, Paris, 25 février 2017.

remplacent les hommes par des machines et dont *« la richesse créée bénéficie essentiellement aux actionnaires »*.

2. Les scénarios de la Fondation Jean-Jaurès

En mai 2016, soit quelques mois avant Benoît Hamon, la Fondation Jean-Jaurès avait rendu public l'état de sa réflexion sur le revenu de base[132]. Il s'agissait, pour cet organisme proche du Parti socialiste, d'adopter une approche sociale-démocrate qui conçoit *« le revenu de base comme une adaptation de la protection sociale, héritée des Trente Glorieuses, aux nouvelles formes de travail et notamment au développement de la pauvreté laborieuse »*. Dans ce document, sont testés trois scénarios (finançables chacun selon un schéma précis) qui proposent tous le versement d'une allocation *« à chaque individu de la naissance à la mort »*. Dans le premier, le montant de cette allocation est de 500 euros par mois, son coût net s'élève à 360 milliards d'euros financés par les cotisations des branches Famille et Maladie, mais pas la branche Vieillesse. Il nécessiterait, en outre, une augmentation des prélèvements fiscaux de 38 milliards d'euros. Dans le deuxième scénario, le montant du revenu de base est de 750 euros, soit une dépense de 504 milliards d'euros financée par les dépenses actuelles de protection sociale. Un surplus de 14 milliards d'euros serait dégagé qui permettrait d'anticiper de futures hausses du revenu de base. Enfin, dans le scénario 3, l'allocation s'élève à 1.000 euros, pour une dépense estimée à 675 milliards d'euros. Il conviendrait, alors, pour financer l'ensemble d'ajouter 153 milliards d'euros de prélèvements obligatoires aux prestations sociales mobilisées. En conclusion, après avoir analysé les effets possibles du revenu de base sur le travail, sur la répartition de la valeur ajoutée selon les branches et sur la redistribution au plan générationnel et géographique, la Fondation Jean-Jaurès préconise de tester le scénario intermédiaire à 750 euros par mois, soit proche du seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian. Et d'apporter des développements quant à son mode de financement : outre *« une réorientation de l'ensemble de l'assiette actuelle de financement de la protection sociale, y compris les cotisations vieillesse et maladie »*, il *« mobiliserait une partie des politiques d'emploi, notamment les exonérations de cotisations patronales (…) et celles issues du Pacte de responsabilité et de solidarité pour un total de 604 milliards d'euros de dépenses recyclées »*.

Face au tollé soulevé par ce rapport, auquel les partisans du revenu de base reprochaient de vouloir remplacer les prestations sociales existantes et de négliger un financement à travers une réforme fiscale, la Fondation Jean-Jaurès publiait un an plus tard une nouvelle étude intitulée *Le revenu d'existence : une nouvelle régulation sociale*. Julien Dourgnon et David Djaïz[133], qui en sont les rédacteurs, y renonçaient à la

(132) Jérôme Héricourt et Thomas Chevandier (groupe de travail coordonné par), *Le Revenu de base, de l'utopie à la réalité*, Fondation Jean-Jaurès, Paris, 22 mai 2016.
(133) *https://jean-jaures.org/nos-productions/le-revenu-d-existence-une-nouvelle-regulation-sociale*

mise en place de ce qu'ils appellent un « *revenu d'existence* » inconditionnel et universel « *immédiatement élevé* », lui préférant « *une introduction graduelle* » financé par un impôt unique sur l'actif net (dettes déduites) d'un taux de 0,8 %, en remplacement de la taxe foncière et de l'ISF. Ce dispositif permettrait de « [dégager] *des marges de manœuvre pour une amorce de revenu d'existence, dont le montant serait fixé à 120 euros par mois par adulte et 60 euros par enfant, sans affecter les autres dispositifs de protection sociale* ». Ce montant augmenterait progressivement par la suite.

Les données objectives

Le rapport de la mission d'information sénatoriale expose clairement le problème et fournit des données objectives à partir desquelles on peut évaluer le coût du revenu de base, un exercice auquel ne se livrent pas tous les chiffrages qui alimentent aujourd'hui la controverse.
Le coût du revenu de base est fonction de deux variables : son montant et le nombre de ses bénéficiaires, lui-même fonction des critères d'éligibilité retenus. Le revenu de base sera-t-il versé sans contrepartie ? À tous : aux enfants comme aux adultes ? Aux seuls citoyens français ? Aux ménages ou aux individus ?... En fonction des réponses qui seront apportées à ces questions, le budget nécessaire variera. Son financement dépendra, lui, des prestations auxquelles il pourrait se substituer (au seul revenu de solidarité active ? À quelques *minima* sociaux ? À tous ? À l'ensemble de la protection sociale ?) et aux impôts ou taxes complémentaires éventuellement nécessaires. Ce rapport rappelle donc utilement que *« au 1er janvier 2016, la population de France métropolitaine s'élevait à 64,5 millions, dont 14,2 millions de personnes de moins de 18 ans (soit près de 22 % de la population totale) et 11,8 millions de personnes de moins de 15 ans (soit 18,3 % de la population totale) »*. Pour financer ce revenu, l'ensemble des dépenses de prestations sociales s'élevait à près de 690 milliards d'euros, dont un peu plus de 24 milliards affectés au financement des *minima* sociaux, alors au nombre de dix et que se partageaient quelque quatre millions d'allocataires. Selon ce même rapport sénatorial, ce détournement de l'existant ou sa réallocation, suivant le point de vue que l'on adopte, *« ne saurait suffire, à moins de créer un nombre considérable de perdants parmi les plus modestes »* ; en outre, *« le champ des dispositifs qui peut être retenu pour financer le revenu de base dépend de choix politiques importants quant à notre modèle de protection sociale »*. Parmi les pistes avancées, figurent l'endettement public, la fiscalité par l'impôt sur le revenu, la TVA et la CSG ou la création monétaire.

3. L'argumentaire exhaustif du MFRB

En marge du débat de politique politicienne, le MFRB[134] n'avance pas sa propre solution, « *mais s'efforce de compiler, de mettre à jour et d'approfondir la diversité des approches techniques et économiques qui permettent d'affirmer que le revenu universel est viable* ». Ses publications et notamment son site constituent une mine inépuisable

(134) Sauf indication contraire, les citations concernant cette partie sont tirées du site du mouvement *http://www.revenudebase.info/*

d'arguments en faveur du revenu de base, plus particulièrement à propos de sa dimension pécuniaire. Il estime donc nécessaire d'aborder la question du montant du revenu de base selon différents angles. Pour certains de ses partisans, il doit être « *suffisant* » pour vivre dignement ; pour d'autres, il doit être fixé au niveau le plus élevé possible tout en restant économiquement viable ; Fabrice Mylondo[135] l'estime à 1.000 euros par adulte et 300 par enfant ; pour les derniers, il ne doit pas bouleverser les équilibres de la politique redistributive actuelle. La conception que l'on se fait du caractère suffisant de son montant varie en fonction de la composition du ménage, de la région où on habite et de son mode de vie (nous approfondirons cette notion plus loin en abordant les travaux réalisés par l'Ires et l'ONPES sur les *« budgets de référence »*).

Les promoteurs d'un revenu de base élevé reconnaissent toutefois qu'il pourrait contribuer à la désorganisation de l'économie, notamment en modifiant notre rapport au travail et en pesant sur la compétitivité à l'export des entreprises. Le montant du revenu de base dépendra également des prestations qu'il remplacera, que cette substitution soit judicieuse ou non. Il pourra correspondre au niveau du RSA socle s'il le remplace, soit 465 euros par mois et par adulte[136] ; il sera supérieur s'il absorbe les aides logement (750 euros) et ainsi de suite s'il intègre les allocations chômage (1.000 euros). Quoi qu'il en soit, en aucun cas le revenu de base ne devra remplacer, selon le MFRB, les systèmes publics d'assurances sociales. Il résultera *in fine* des rapports de force politiques que pourraient imposer les bénéficiaires et les payeurs (ménages, entreprises, détenteurs de capitaux…). S'il est financé par le budget de l'État, c'est le consentement à l'impôt des agents économiques qui sera déterminant : toute augmentation du revenu de base pèserait, en effet, sur le revenu disponible des contribuables. Mais, dans le même temps, s'il était également versé aux enfants, il accroitrait ce même revenu et pourrait créer de l'activité, ce qui contribuerait à une meilleure acceptation.

Le MFRB fixe comme hypothèse de départ à 465 euros par adulte et par mois le montant du revenu de base, soit l'équivalent du RSA. Il remplacerait trois prestations actuelles : le RSA socle, la prime d'activité (qui s'est substituée au RSA activité le 1er janvier 2017) et les bourses étudiantes. En outre, les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AHH), du minimum vieillesse, des allocations chômage et des pensions retraite ne percevraient pas le revenu de base. Soit un budget de 179 milliards d'euros environ qui ne serait pas financé. Mais pour le MFRB, *« l'argument qui consiste à rejeter le revenu de base parce qu'il fait fortement augmenter l'indicateur de dépense publique (…) n'est pas important »*, car non pertinent ; seuls le sont *« les effets redistributifs et les effets sur les comportements individuels »*.

Deux pistes de financement principales du revenu de base sont mises en avant : les prélèvements obligatoires et la création de monnaie. Concernant la première, le

(135) Baptiste Mylondo, *Un Revenu pour tous !, précis d'utopie réaliste,* Utopia, Paris, 2010.
(136) Ce montant, qui est retenu dans l'article du site concernant le financement, ainsi que tous ceux qui suivent ne sont pas datés ; il conviendrait donc de les actualiser : à titre indicatif, depuis le 1er avril 2018, le RSA s'élève à 550,93 euros.

MFRB propose de soumettre à l'impôt sur le revenu tout agent économique dès le premier euro perçu, une meilleure taxation des profits, notamment des multinationales qui instrumentalisent la généralisation du numérique pour licencier, paient moins d'impôts, sont en situation de monopole et pratiquent l'optimisation fiscale. Le MFRB préconise également d'imposer le patrimoine qui présente des inégalités supérieures aux inégalités de revenu et d'augmenter fortement les impôts sur les successions. Pour ce qui est de la seconde piste, certains, au sein du mouvement, suggèrent que la création monétaire se fasse via la distribution du revenu de base, dénommé pour l'occasion *« dividende universel »*, plutôt que par le crédit bancaire, creuset des inégalités et source de spéculation et de bulle financière : *« Un tel système permettrait que la monnaie en circulation soit plus permanente, que son volume soit plus stable et plus maîtrisable par la Banque centrale. En outre, la monnaie étant directement distribuée aux individus qui ont le choix entre la consommer ou l'investir, elle alimenterait directement l'économie réelle »*. On peut comparer cette approche de l'idée de *« monnaie de consommation »* que l'on doit à Jacques Duboin dans les années 1950 (cf. *supra*).

En plus du financement par l'impôt et de la création monétaire, le MFRB propose des sources de financement secondaire. La première consisterait à taxer la consommation. L'avantage, en plus de remplir les caisses de l'État, serait d'orienter la consommation vers des biens et services conformes à la transition écologique et respectueux de la santé, de lutter contre les inégalités, de favoriser le développement de certaines activités, par exemple, en augmentant les taxes sur les produits qui détériorent l'environnement et en les réduisant sur les produits qui remplissent un rôle social. La deuxième a trait à la redistribution des richesses via la taxation de la rente foncière, une proposition qui répondrait à des considérations de justice sociale et de compétitivité économique. Elle pourrait s'étendre, à terme, à l'ensemble du patrimoine, y compris le patrimoine financier. Ce raisonnement – qui consiste à taxer un bien commun que s'approprie une minorité – pourrait également s'appliquer à d'autres ressources naturelles : les minerais, les forêts, les ressources halieutiques… Le MFRB souligne, toutefois, que ce type de taxation *« apporterait des ressources financières assez faibles et contribuerait assez faiblement au financement du revenu universel »*. La taxe carbone, autre piste avancée pour financer le revenu de base et qui ferait écho, elle aussi, au principe de justice agraire développé, nous l'avons vu, par Thomas Paine, ne constituerait qu'une ressource marginale.

Le rapport Sirugue et la simplification des *minima* sociaux

Une autre approche, plus restrictive que celle que nous retenons depuis le début de cette étude, consisterait à remplacer tous les *minima* sociaux existants par un revenu de base qui ne dit pas son nom ; outre le fait qu'elle permettrait de *« simplifier et de rendre plus opérationnels les dispositifs de lutte contre la pauvreté »*, elle en assurerait le financement par simple transfert de fonds des dispositifs anciens vers le nouveau dispositif. C'est la position adoptée par Manuel Valls durant la campagne pour la primaire socialiste ; si le rapport

d'information du Sénat évoque également cette hypothèse, c'est à Christophe Sirugue que nous devons l'étude la plus fouillée sur le sujet. En 2016, la France comptait dix *minima* sociaux : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (Aspa), l'allocation adultes handicapés (AAH), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation veuvage (AV), le revenu de solidarité outre-mer (RSO), la prime transitoire de solidarité (PTS), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Plus de quatre millions de personnes en bénéficiaient pour un montant qui avoisinait les 25 milliards d'euros. Ces dispositifs se caractérisent par *« la complexité et la diversité des règles applicables aux allocataires »* selon l'âge des enfants, le niveau de revenu, les montants servis… Ils nuisent à une bonne compréhension du système et à l'articulation de tous ces éléments entre eux ; ils contribuent au manque d'efficacité des politiques publiques de solidarité ; ils alimentent le phénomène de non-recours par des personnes qui y auraient droit ; ils suscitent *« critiques », « rancœurs »* et *« crispations ». Last but not least,* ce système, tel qu'il est conçu, prive les jeunes de 18 à 35 ans de toute couverture sociale. D'où la nécessité de repenser le système et d'en *« clarifier l'architecture »* afin de *« renforcer son acceptabilité et fonder le consentement de tous à l'effort de solidarité »*, et de *« définir un cadre nouveau pour l'action publique ».*

Le rapport présente trois scénarios de réforme qui reposent sur six principes : la simplicité pour l'usager, l'éradication du non-recours, le fait que les allocataires actuels ne soient pas financièrement perdants, l'égalité de traitement des bénéficiaires, le caractère opérationnel de la réforme et sa soutenabilité financière. Le premier scénario propose douze mesures de simplification de l'architecture des *minima* sociaux afin de les rendre moins complexes, plus équitables et lever les obstacles à leur obtention par les personnes handicapées ; le deuxième recommande de réduire à cinq le nombre de dispositifs existants : on aurait ainsi une allocation *« solidarité »*, une *« fin de droits au chômage »*, une *« vieillesse »*, une *« demandeurs d'asile »*, une *« handicap et invalidité »* ; la dernière hypothèse préconise de tous les rassembler dans une *« couverture socle commune ».* C'est cette troisième hypothèse qui a les faveurs du rapporteur parce qu'elle est celle qui répond le mieux au plus grand nombre de critères de départ. Enfin, ce rapport stipule que le projet de réforme des *minima* sociaux, quelle que soit la solution retenue, doit être complété par *« des propositions relatives à l'insertion des allocataires » « qui doivent pouvoir bénéficier d'un véritable accompagnement de qualité ».*

Conscients qu'une réforme des *minima* sociaux pourrait déboucher sur le revenu de base, Christophe Sirugue lui consacre la dernière partie de son étude. Après en avoir analysé les tenants et les aboutissants, et examiné plusieurs expériences menées à l'étranger et des initiatives européennes, le sénateur de Saône-et-Loire rejette le principe d'une possible expérimentation en France au prétexte que *« les objectifs politiques qui sous-tendent aujourd'hui certaines expérimentations, ne correspondent pas à la vision [qu'il a] de la lutte contre la pauvreté ».* Dans son rapport, celui qui deviendra secrétaire d'État chargé de l'Industrie sous le gouvernement Valls-II en septembre 2016, puis chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation du gouvernement Cazeneuve en février de l'année suivante, renvoie dos à dos l'approche ultra-libérale du revenu de base – qui conduira inévitablement au démantèlement de l'État-providence et qui, par le faible montant retenu, accroîtrait la flexibilité du marché du travail – et sa conception *« fouriériste »* – qui déboucherait sur une désorganisation de l'économie et qui, par son montant relativement élevé, pousserait à l'oisiveté.

Bien que le MFRB ne partage pas ces réserves et même les conteste, il approuve le rapport et voit en lui *« une étape nécessaire vers la mise en place du revenu de base ».* Comme le rapport Sirugue, la microsimulation proposée par l'Institut des politiques publiques pour les 13 départements français favorables à l'expérimentation du revenu de base, que nous avons détaillée plus haut, vise davantage à simplifier le système actuel qu'à instaurer un véritable revenu de base.

Le MFRB recense également les prestations ou les subventions que le revenu de base pourrait remplacer. Il propose, dans cette perspective, d'unifier et de forfaitiser les aides aux enfants comme, par exemple, les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire, le supplément enfant du RSA... tous soumis à condition et dont l'empilement est jugé complexe et illisible. Ainsi, « *L'État pourrait attribuer strictement la même somme par enfant quel que soit le nombre d'enfants et quel que soit le revenu des parents (...) Un revenu de base de 185 euros en dessous de 14 ans et 250 euros entre 14 et 18 ans ne ferait aucun perdant parmi les allocataires du RSA et ferait des gagnants parmi les classes moyennes.* » Quant aux droits connexes qui reposent sur la perception du RSA, comme la couverture mutuelle universelle (CMU) ou les tarifs préférentiels pour l'accès aux services publics des transports, de l'énergie et de l'eau, ou encore les aides à la cantine scolaire mises en place dans plusieurs municipalités, ils ne disparaîtraient pas avec le passage au revenu de base : rien, en effet, n'interdit leur maintien. En revanche, leur suppression permettrait d'augmenter le revenu de base. Et le MFRB de conclure : « *Le mieux est d'analyser chacun des droits connexes avant de juger de l'opportunité de les intégrer au revenu de base.* »

Une autre source de financement secondaire avancée par le MFRB consisterait à substituer le revenu de base au RSA et la prime d'activité (qui a remplacé le RSA « *activité* » depuis janvier 2016) au motif que le RSA présente de nombreux défauts (importance du non recours, lourdeurs des démarches, stigmatisation des allocataires, exclusion des 18-25 ans...) que le revenu de base permettrait de contourner. Le MFRB propose ensuite de détourner les sommes actuellement accordées à l'aide au logement vers le financement du revenu de base. Les aides personnalisés au logement (APL) présentent, ainsi, l'inconvénient d'augmenter les loyers du fait de leur indexation sur les loyers : « *Si le montant de l'APL était indépendant du loyer – par exemple si l'on avait mis en place un revenu universel – les propriétaires n'auraient pas augmenté leur loyer, puisque cette hausse aurait directement été payée par le locataire.* » Quant aux aides à la construction et à la propriété, parce qu'elles peuvent favoriser l'accès à la propriété des ménages de la classe moyenne, voire des ménages aisés, elles pourraient, elles aussi, être intégrées dans un revenu de base et donc servir à son financement.

Après avoir envisagé le transfert partiel ou total des sommes allouées à la partie assistancielle de la protection sociale (les *minima* sociaux) vers le financement du revenu de base, le MFRB amorce une réflexion sur le devenir du régime assuranciel en s'interrogeant tout d'abord sur l'opportunité d'intégrer les allocations chômage au revenu de base, puis sur une éventuelle forfaitisation des retraites[137]. Il répond favorablement à la première, mais en deux temps et pose une condition. Puisque, selon les partisans de cette hypothèse, l'indemnisation moyenne d'un demandeur d'emploi s'élevait à 980 euros en 2011 et puisque « *la très grande majorité des allocataires* » percevaient une allocation chômage inférieure à 1.200 euros, le montant du revenu de base devra être suffisamment élevé

(137) Cette dernière idée n'engage pas le MFRB, seuls certains de ses membres la préconisent.

pour que les bénéficiaires de l'allocation chômage ne soient pas perdants. Mais comme les fonds alors dégagés ne permettraient qu'une augmentation de 85 euros du revenu de base, le MFRB reprend l'idée des « *droits de tirage sociaux* » proportionnels au montant cotisé par le travailleur, idée émise en 1995 par Jean Boissonnat, reprise successivement par Alain Supiot en 1999, Bernard Gazier en 2005 et France Stratégie en 2015. Cela consisterait, pour un travailleur ayant suffisamment cotisé, d'utiliser ses droits au chômage pour réaliser son projet professionnel (changer de métier, suivre une formation, faire du bénévolat, lancer un projet associatif, voire prendre une année sabbatique). Cela présenterait de multiples avantages : tenir compte des mutations du monde du travail, réduire son temps de travail tout au long de la vie, fluidifier le marché du travail par la possibilité pour un travailleur démissionnaire d'y accéder…

Concernant le risque vieillesse, certains au MFRB proposent, partant du constat selon lequel le système actuel perpétue les inégalités de la vie active et qu'un quart des retraités perçoit une pension inférieure au seuil de pauvreté et sont de ce fait éligible à l'Aspa, de forfaitiser les retraites. Il s'agirait de créer un revenu de base senior supérieur au revenu de base des personnes d'âge actif. Ce dispositif serait plus redistributif que l'actuel : les pensions les plus faibles augmenteraient et les plus élevées diminueraient. Ainsi tous les retraités bénéficieraient d'une pension d'un montant de 1.492 euros (montant de la pension moyenne constatée en 2013, selon la Drees) ou de 1.300 euros (montant de la retraite médiane). Les partisans de cette solution reconnaissent toutefois que sa mise en place ne pourrait être que progressive, nombre de retraités actuels ou même d'actifs ayant orienté leur choix de vie en prévision d'un montant de retraite supérieur ; un retraité sur quatre percevant une pension brute supérieure à 2.000 euros en 2012 et un sur dix une pension supérieure à 2.700 euros.

Dans tous les cas, le MFRB préconise une meilleure coordination étatique, qu'il s'agisse de financer ou de contrer les déséquilibres de concurrence liés à la création d'un revenu de base, notamment en généralisant ce dispositif, en commençant par l'échelon européen.

4. Sources de financement complémentaires

Parmi les solutions proposées ici ou là pour financer le revenu de base, figurent différents types de taxes plus ou moins pertinentes. Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak, par exemple, envisagent la suppression sans compensation de dépenses fiscales comme le PEA, l'assurance-vie, la participation-intéressement-PEE, les investissements locatifs, le plafonnement de l'ISF, dont le total représentait six milliards d'euros en 2016, « *loin des montants requis* »[138]. Lors des débats qui ont précédé la votation citoyenne en Suisse

(138) *Op. cit.*, p. 10.

en juin 2016, un professeur de finance de l'université de Zurich cité par *Le Temps*[139] proposait de taxer les flux financiers. Le secteur financier, dominé par des banques dites systémiques et déconnectées de l'économie réelle, estime-t-il, est sous-imposé, alors que l'économie et la société sont surtaxées. Or, en Suisse, les paiements électroniques correspondent à 100.000 milliards de francs suisses (85.000 milliards d'euros selon la parité constatée le 14 décembre 2017). Une taxe minime, qu'il fixe à 0,4 %, permettrait ainsi de générer 400 milliards de francs suisses (342 milliards d'euros). Cela permettrait non seulement de financer le revenu universel suisse (estimé à 200 milliards de francs suisses), mais aussi de supprimer la plupart des impôts actuels (évalués à beaucoup moins de 200 milliards francs suisses.

De son côté, durant la campagne pour l'élection présidentielle de 2017, Benoît Hamon, nous l'avons dit, proposait, pour financer son *« revenu universel »*, de taxer les robots. Cette mesure pourrait cependant se révéler contreproductive. Dans une tribune publiée dans le quotidien *Le Monde*[140], l'économiste Emmanuel Buisson-Fenet démontre qu'elle serait, en effet, destructrice d'emplois, pénaliserait les entreprises françaises par rapport à la concurrence étrangère, entraverait la recherche et l'innovation, et pèserait sur le pouvoir d'achat des ménages. *« Plus insidieux*, selon lui, *et à terme plus dangereux »*, la taxation des robots est proposée comme une *« réponse à la raréfaction du travail et à la baisse des cotisations qui en découleraient. Mais les robots ne peuvent pas payer à notre place la protection sociale, qui repose sur un principe de redistribution des revenus entre cotisants et bénéficiaires sociaux. Elle laisse croire qu'il existerait un* « trésor caché » *pour financer l'État social, alors que ce dernier repose sur notre seule responsabilité collective, et nos cotisations »*.

L'association qe4people propose, elle, que le revenu de base soit financé par le *quantitative easing* ; ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) cesserait de racheter aux banques de la dette publique sans aucune garantie, en réinjecterait le produit dans l'économie réelle, ce qui permettrait de financer directement les peuples. Pour bien comprendre de quoi il retourne, un petit retour en arrière s'impose. Afin de lutter contre les effets de la crise financière de 2008 sur l'activité économique et éviter la crise systémique, les États et les banques centrales ont, dans un premier temps, injecté des liquidités dans l'économie, lesquelles ont permis aux banques de redresser leurs comptes. Les États ont également adopté des plans de relance en faveur des entreprises. La crise et les mesures prises ont eu pour effet de creuser les déficits budgétaires et sociaux. Ce qui a amené les États, dans un second temps, à mettre en œuvre des politiques d'austérité afin de réduire leurs déficits. Il en a résulté une baisse généralisée des prix et des salaires, une diminution de la croissance du PIB, une augmentation du chômage, une dégradation des finances de la protection sociale… Afin de doper l'activité économique qui sombrait dans une spirale déflationniste fin 2014, le président de la BCE a eu

(139) Dans son édition du 6 juin 2016.
(140) Emmanuel Buisson-Fenet, « Une taxe sur les robots n'est pas une solution viable », *Le Monde*, 22 février 2017.

recours au système d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*, en anglais). Il s'agissait pour l'institut d'émission européen d'abreuver le système bancaire en liquidités afin de maintenir les taux d'intérêt à un niveau très faible, de manière à consolider le système financier et de favoriser le crédit aux entreprises et aux ménages. L'option retenue par Mario Draghi, son président, consistait à racheter aux banques pour 1.140 milliards d'euros de titres de dette publique (obligations d'État) qu'elles détiennent, à raison de 60 milliards par mois sur une période de 19 mois (mars 2015 à septembre 2016).

Le recours par la BCE à l'assouplissement quantitatif rompt avec la doctrine traditionnelle de l'institution. L'expérience, tentée au Japon dans les années 1990, aux États-Unis et au Royaume Uni à partir de 2008[141], montre que ce dispositif a permis aux banques de se renflouer sans pour autant relancer la croissance et l'emploi, les liquidités dégagées n'ont pas augmenté l'investissement ou la consommation, mais ont alimenté une bulle spéculative qui menace à nouveau d'exploser. Par ailleurs, cette mesure ne visant pas à financer les déficits publics, les États ont été contraints de continuer à recourir aux marchés, donc à s'endetter. Cette situation met en évidence la crise que traversent les États européens. Ils ne semblent plus avoir les moyens de peser sur l'activité économique ou seulement de façon marginale. Ils ne disposent plus, ni du levier monétaire, qui est entre les mains d'une BCE indépendante, ni de la possibilité d'agir sur les taux de change, la puissance du dollar et des marchés faisant la pluie et le beau temps sur le marché des changes ; il ne reste plus que la politique budgétaire, donc le déficit.

Avec le recul, force est de constater que cette politique n'a pas atteint tous les résultats escomptés. Si la déflation a été évitée, si l'inflation reste faible, si la croissance a fini par redémarrer, ce n'est pas à l'assouplissement quantitatif qu'on le doit ; enfin, l'investissement des entreprises et la consommation des ménages ont certes progressé, mais dans des proportions trop faibles. Se pose, dès lors, la question suivante : où sont passés les milliards de l'assouplissement quantitatif ? Certains craignent qu'ils provoquent l'apparition de bulles financières qui, en éclatant, pourraient provoquer une nouvelle crise. D'où la proposition d'affecter le *quantitative easing* directement aux populations *via* le versement d'un revenu de base ; mais comme elle exigerait qu'on abroge plusieurs articles du traité de Lisbonne, gageons qu'elle n'a aucune chance d'être acceptée dans un proche avenir. Il serait plus efficace de revenir sur l'interdiction faite aux États de financer leur déficit public en empruntant à la Banque centrale à un taux proche de zéro les obligeant aussi à se tourner vers les marchés[142].

(141) *http://www.huffingtonpost.fr/2015/01/22/quantitative-easing-bce-mario-draghi_n_6514008.html, Le Quantitative easing de la BCE, de quoi s'agit-il exactement ? Explication d'un tour de magie digne du « prestige ».*
(142) Article 123 du Traité de Lisbonne, repris de l'article 104 du Traité de Maastricht, lui-même prolongement logique de l'article 25 de la loi dite Pompidou-Giscard du 3 janvier 1973 sur la Banque de France. On pourrait objecter que cela ne changerait rien, les taux étant aujourd'hui proches de zéro, voire négatifs. Mais rappelons qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que rien ne dit que les taux ne repartiront pas à la hausse dans l'avenir.

5. Le liber de de Basquiat et Koenig

S'il existe des similitudes entre les conceptions du revenu de base présentées par Benoît Hamon, la Fondation Jean-Jaurès et le MFRB, l'approche que proposent Marc de Basquiat et Gaspard Koenig se réclame d'une tout autre philosophie : « *Aujourd'hui, écrivent-ils, les politiques publiques ont tendance à toujours considérer l'individu au sein de sa communauté (foyer, classe sociale, etc.) (…) Or, nous pensons au contraire qu'il faut rétablir l'individu autonome comme sujet ultime de la politique.* »[143] Fort de cette approche néolibérale des rapports sociaux, nos deux auteurs proposent de garantir à tous les membres d'une même société, sans condition, ce qu'ils appellent le « *liber* », soit « *un revenu universel* » afin de leur « *assurer les moyens de survivre* ». Ils en fixent le montant à 450 euros par mois (équivalent au montant à la date où ils rédigent du RSA, forfait logement déduit) pour les adultes, 225 euros pour les mineurs qui se substitueraient aux allocations familiales. Le coût total brut s'élèverait à 320 milliards d'euros par an[144] dont l'intégralité serait financée par une « *libertaxe* » de 23 %, dès le premier euro perçu, des 1.400 milliards d'euros de revenus imposables en France. Le budget est équilibré par construction puisque le taux de la libertaxe varie en fonction des besoins de financement.

Ils envisagent l'application du liber sans aucun changement quant à la fiscalité et au niveau des dépenses publiques actuelles. Si le liber remplace un grand nombre d'impôts et d'allocations, il ne se substitue pas aux politiques publiques concernant la santé, les fonctions régaliennes, les services publics… Dans leur schéma, la libertaxe remplacerait donc l'impôt sur le revenu, la CSG et l'ensemble des cotisations sociales non contributives, les taxes sur les salaires et l'impôt sur les sociétés, ainsi que les exonérations fiscales et taux différenciés s'appliquant aux revenus du patrimoine, le RSA, la prime pour l'emploi, l'ASS et l'Aspa, les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de base de la Paje, les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

En revanche, la taxe foncière, la taxe d'habitation, les droits de mutation, la TVA et autres taxes sur la consommation sont maintenus, comme les aides au logement, l'allocation adultes handicapés et l'alllocation d'éducation de l'enfant handicapé[145]… Au quotidien, le liber allège les démarches administratives auxquelles doivent se livrer actuellement les personnes sans ressources : « *Finis les formulaires, les files d'attente et les justifications sans cesse répétées pour obtenir le précieux RSA (…). Finis les* « indus » *réclamés régulièrement à des personnes coupables d'avoir reçu des subsides calculés à tort par une administration débordée par le nombre de dossiers et la complexité des dispositifs. Fini le non-recours aux prestations par une masse croissante de citoyens excédés.* »[146] De Basquiat et Koenig accompagnent leur démonstration d'une micro-simulation effectuée

(143) *Liber, un revenu de liberté pour tous, op. cit.*, vol. 1, pp. 58-59.
(144) (450 euros x 51 millions d'adultes) + (225 x 15 millions de mineurs) = 26.325.000 d'euros par mois, une somme qu'il convient de multiplier par 12 pour obtenir le coût annuel du liber = 315,9 milliards d'euros, que les auteurs arrondissent à 320 milliards.
(145) *Liber, un revenu de liberté pour tous, op. cit.* pp. 68 et suivantes.
(146) *Ibid.* p. 75.

sur 460.000 familles représentatives de 32,5 millions de foyers sociaux que comptait la France en 2013. C'est au final l'ensemble de la redistribution qui s'en trouve reconfiguré puisque « *pour simplifier, on trouve donc un quart de la population contributrice nette, un cinquième neutre et une bonne moitié récipiendaire nette* ».

Les montants retenus par ces deux auteurs varient quelque peu dans le temps, d'un écrit ou d'une déclaration à l'autre, et parfois même à l'intérieur d'un même texte. Ainsi, dans une tribune parue dans *Les Échos* le 7 janvier 2017, ils actualisent leur proposition en fixant à 500 euros le « *liber* » pour les adultes et à 25 %, la « *libertaxe* ». Dans le volume II de *Liber, un revenu de liberté pour tous*[147], paru en 2017, ils écrivent : « *Il s'agirait de donner sans aucune condition à chacun, résident légal sur le territoire, environ 500 euros par mois sous forme d'un crédit d'impôt. Pour financer ce système, une taxe d'environ 25 % (nous arrondissons ici les chiffres) se substituerait à l'impôt sur le revenu* »[148]. Mais dans le souci de simplifier leur présentation, ils embrouillent le lecteur en précisant quelques pages plus loin que « *le paramétrage du liber est établi de cette manière : 480 euros par mois pour les adultes, 270 euros entre 14 et 18 ans, 200 euros en dessous de 14 ans, taux libertaxe* : 23 % ». Quoi qu'il en soit, c'est à ce jour et à notre connaissance, la proposition de financement la plus aboutie qui existe sur le marché de la littérature sur le revenu de base.

La combinaison Liber-libertaxe n'a que des avantages aux yeux de ces auteurs. D'abord, le financement qu'ils présentent est pérenne, contrairement à tous les autres projets et aux diverses expérimentations réalisées ou envisagées qui souffrent de ne jamais l'être. Dans une note de l'OFCE dont il est seul signataire[149], Marc de Basquiat montre qu'un revenu de base de 480 euros est théoriquement réalisable fin 2017 sans mobiliser de budget additionnel significatif. Dans la continuité de la thèse qu'il a soutenue en 2011 à l'université d'Aix-en-Provence, il souligne que la faiblesse des approches concurrentes au liber (celles de la Fondation Jean-Jaurès, de l'OFCE et de l'OCDE) « *se contentent de chiffrer l'écart entre la somme budgétaire des prestations sociales actuelles qu'ils envisagent de remplacer et la masse constituée par une allocation forfaitaire distribuée à toute la population. Cette approche se limitant à une fusion des prestations sociales et à la création d'un nouvel impôt pour boucler le financement est très incomplète et aboutit nécessairement à une impasse.* » Il précise ensuite qu'on ne peut se contenter de déterminer le montant cible du revenu de base, de calculer le budget nécessaire pour le distribuer à l'ensemble de la population, de dresser l'inventaire des prestations à supprimer et des ressources existantes à mobiliser, d'estimer le complément de fiscalité nécessaire pour équilibrer le nouveau dispositif, d'évaluer les gagnants et les perdants de la réforme et de conclure à la non-faisabilité du projet.

Il propose en conséquence qu'on s'attelle à une triple réforme d'ensemble des prélèvements obligatoires qui touche à la fois l'impôt, les cotisations sociales et les

(147) Sous-titré « *Une proposition réaliste* », Éditions de l'Onde, Paris, 2017.
(148) *Ibid.*, p. 22.
(149) Marc de Basquiat, « *Le revenu d'existence, une réforme triple : impôt, cotisations, prestations* », Revue de l'OFCE, Paris, 2017 (*https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-154.pdf*).

prestations et présente une microsimulation reposant sur une simplification de l'impôt ; pour y parvenir, il supprime la tranche 2 de l'impôt sur le revenu, transforme la 3 en imposition de base mensuelle, réduit les tranches 4 et suivantes à une surtaxe annuelle, remplace le quotient conjugal et le quotient familial par des abattements forfaitaires, et différencie le calcul de l'impôt selon la nature des revenus (d'activité, pensions de retraite, foncier…). Il suggère dans le même temps d'intégrer au calcul de l'impôt sur le revenu les cotisations sociales non contributives et l'exonération Fillon sur les bas salaires, le RSA et la prime d'activité. Après une démonstration que nous ne reprendrons pas ici dans le détail, il en déduit la formule de redistribution suivante :

Redistribution mensuelle d'un ménage =
(471 € x nombre de parts) – (revenu mensuel x taux d'imposition (suivant la nature du revenu)) - surtaxe annuelle

Cette équation présente trois avantage aux yeux de son auteur : « *Un prélèvement au premier euro sur tous les revenus, à un taux dépendant de leur nature ; une allocation de 471 euros par part fiscale (revenu d'existence), dont le montant pourrait être aussi bien fixé à 480 euros, en continuité du niveau du RSA fin 2017, une surtaxe annuelle sur les hauts revenus, dépendant de leur nature et de la configuration du foyer fiscal.* »[150]

La brillante démonstration de Basquiat et Koenig achoppe néanmoins sur un point : le montant auquel il convient de fixer le revenu de base. C'est d'ailleurs le point faible de toutes les études sur le sujet. « *Le choix du niveau de redistribution est éminemment politique*, écrivent-ils, *chaque responsable évidemment écartelé entre le souci d'assurer à chacun les conditions de sa survie (logement, alimentation, habillement, santé, éducation) et la nécessité de ne pas entraver un fonctionnement dynamique de l'économie nationale, source de richesses collectives.* »[151] Et de citer Philippe Van Parijs qui évoque le « *plus haut montant soutenable* », sans définir plus avant autrement que par un chiffre ce que serait un « *montant soutenable* » : 465, 500, 750, 1.000 euros ? Au lieu de partir d'un montant fixé de façon aléatoire, ne vaut-il pas mieux partir des besoins réels d'une personne, d'un ménage ou d'une famille ? Et se poser la question suivante : avec quel niveau de revenu peut-on vivre décemment ?

C'est à cette question que nous allons maintenant tenter de répondre dans la partie qui suit, consacrée à la critique du revenu de base, en nous plaçant non pas du côté de ceux qui prônent la mise en place d'un revenu de base, mais de celui des premiers concernés : les pauvres. Le chapitre qui suit sera consacré à ce sujet et ouvrira la partie critique de notre étude.

(150) *Ibid.*, p. 42.
(151) *Liber, un revenu de liberté pour tous (vol. II), op. cit.*, p. 49.

PARTIE 4
L'ARGUMENT DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ CONFRONTÉ À LA RÉALITÉ

L'argument de la lutte contre la pauvreté confronté à la réalité

Le revenu de base permettrait-il vraiment d'éradiquer la pauvreté ? La généralisation du numérique et l'avènement de la robotique annoncent-ils sinon la fin du travail, du moins la destruction de nombreux emplois, justifiant ainsi la création d'un revenu de base ? Le système social français est-il à ce point inefficace qu'il justifie son remplacement partiel ou total par le revenu de base ? Et si le revenu de base n'était qu'une chimère ? une « *utopie utile* » ? une illusion ? pire, une échappatoire ? ou encore l'exutoire de nos ambitions déçues ? le nom des renoncements et capitulations de nos élites ? le révélateur de la paresse intellectuelle de nos politiques ? le *nec plus ultra* de la modernité sociale, alors que toutes les utopies ont failli ? Telles sont les questions auxquelles nous allons maintenant tenter de répondre.

Nous avons vu dans les chapitres qui précèdent que la question du financement de ce revenu est loin d'être réglée, qu'il s'agisse des propositions mises sur la table en France ou des expériences et expérimentations menées à l'étranger. Parmi elles, la simulation proposée par Marc de Basquiat semble être la plus réaliste et réalisable… à condition toutefois que son montant avoisine les 450 euros et ne dépasse pas cette somme. Nous interrogerons donc dans un premier temps la manière dont Marc de Basquiat et son compère Gaspard Koenig déterminent leur liber et poserons la question qu'ils évacuent : est-il aujourd'hui possible de vivre dignement avec 450 euros ? Nous verrons que leur manière de poser le problème, en éludant les causes économiques de la pauvreté et en refusant de prendre en compte les inégalités, rend caduque leur démonstration et inutile leur argumentation. Nous examinerons, ensuite, le jugement que portent certaines associations de lutte contre la pauvreté sur le revenu de base et quelle serait la préférence des pauvres s'ils avaient le choix entre le versement d'un revenu non justifié par un travail et une activité rémunérée. Nous verrons également que l'éradication de la pauvreté peut d'abord passer par une juste rémunération du travail accompli, que la fin du travail, prédite par certains, est loin de faire l'unanimité et que de nombreux

arguments, notamment l'histoire, plaident en faveur d'une évolution des emplois plutôt que de leur disparition pure et simple. Enfin, nous nous interrogerons sur la création de valeur car, avant de distribuer un revenu, encore faut-il créer de la richesse. Quant au modèle social français, s'il souffre de nombreuses imperfections, liées à son histoire, mais aussi à des décisions ou à l'absence de décisions de ses gestionnaires et des pouvoirs publics, nous poserons en conclusion les conditions souhaitables de sa réforme, laquelle ne plaide pas obligatoirement en faveur du revenu de base.

1. Revenu de base *versus* revenu de dignité

Dans le volume premier de leur *Liber*, de Basquiat et Koenig s'interrogent sur *« la détermination du liber »*[152] et expliquent comment et pourquoi ils en sont venus à le fixer à 450 euros : *« Pour en déterminer le montant, il serait (…) utile de disposer d'un niveau précis de ressources* « nécessaires » ». Or, selon eux, *« aucun indicateur officiel n'existe en France pour évaluer les besoins minimaux d'une personne »* ; ils proposent donc de recourir aux *« études réalisées par les associations travaillant au plus près des personnes en difficulté »* et plus particulièrement au rapport 2009 du Secours catholique *« qui compile un certain nombre de chiffres obtenus auprès de divers organismes, en premier lieu l'enquête* « Budget des familles » *2006 de l'Insee, complétée par un relevé de 1.163 budgets collectés par 58 délégations diocésaines du Secours catholique auprès des familles »*. En ne retenant que les dépenses contraintes, soient huit postes budgétaires (logement, énergie-chauffage, eau, mutuelles-assurances, téléphone-internet, impôts et taxes, transports, scolarité-garde d'enfants), et en actualisant les chiffres de 2009 pour tenir compte de l'inflation fixée à 2 % par an, ils fixent leur liber à 450 euros… non sans avoir au préalable manipulé les chiffres pour parvenir à ce *« montant cohérent avec le RSA versé en 2014 à une personne seule »*. Lorsque le montant du poste leur *« parait »* incompressible, ils conservent en effet le chiffre issu de leur compilation : c'est le cas de l'énergie-chauffage, de l'eau, des mutuelles-assurances et des impôts et taxes. En revanche, les quatre autres postes *« qui semblent être plus élastiques »* sont valorisés de manière arbitraire *« à mi-chemin des montants indiqués »*. En outre, on peut légitimement s'interroger sur le rapprochement effectué entre des chiffres de 2006, 2009 et 2014. Il est vrai qu'ils raisonnent *« toute chose égale par ailleurs »*.

Une fois le montant de leur liber fixé, ils démontrent qu'il est possible de le financer (nous avons exposé leur approche dans un précédent chapitre), mais à aucun moment, ils ne se demandent si on peut vivre dignement avec 450 euros par mois. Tel est, pourtant, l'objectif qu'ils assignent au revenu de base lorsqu'ils affirment dès les premières pages de leur ouvrage qu'*« il assure à chacun les moyens de sa dignité »*[153] et qu'il doit *« apporter*

(152) *Liber, un revenu de liberté pour tous, vol. 1, op. cit.*, p. 62 et suivantes.
(153) *Ibid.*, p. 10.

à chacun la liberté fondamentale lui permettant de disposer pleinement de sa liberté et d'effectuer ses propres choix ». Et d'expliquer : « *si la société me garantit le financement de mes besoins primaires, je suis mieux à même de décider de ma vie comme je l'entends* ». Koenig enfonçait le clou dans une tribune publiée par le quotidien *Les Echos* le 4 octobre 2017 : « *Le revenu universel garantit la satisfaction des besoins de base sans laquelle il ne saurait y avoir de libre arbitre, tout en évitant à la fois les distorsions de marché et le paternalisme stigmatisant de l'aide sociale (…) Le revenu universel, c'est la possibilité pour chacun de concevoir et de mener* à bien sa propre utopie ». La véritable question n'est donc pas de savoir si la satisfaction des besoins primaires est une priorité, voire une nécessité, mais de savoir si on peut véritablement y parvenir avec 450 euros par mois et, ainsi, « *décider de [sa] vie* » en toute liberté.

Pour tenter de définir ce qu'elle nommait, à l'époque, un revenu de dignité[154], soit le revenu permettant à un salarié et à sa famille de vivre dignement, c'est-à-dire non pas dans l'abondance, mais en subvenant à ses besoins élémentaires comme le logement, l'alimentation, l'habillement, les transports, la santé, les vacances, mais aussi, l'accès à la culture (les sorties, la télévision, l'équipement informatique qui sont incontournables aujourd'hui et évitent la marginalisation), la CFTC a, en janvier 2008, constitué un groupe de travail. Il s'agissait bien de calculer un revenu et non un salaire car tous les revenus issus de la redistribution, comme les allocations familiales et les APL, y étaient intégrés. Pour ce faire, ce groupe de travail, composé pour l'essentiel de militants syndicaux, d'économistes, de juristes, de spécialistes de la protection sociale, a cherché à estimer les dépenses d'une famille fictive composée de deux adultes et de deux enfants en bas âge, habitant la périphérie d'une grande ville ; il est parvenu à un budget total d'environ 3.300 euros nets. Cette estimation est, *a priori*, apparue exagérée à ses auteurs, mais un reportage publié par *Le Monde* quelques jours plus tard[155] attestait que, avec 3.300 euros nets par mois, une famille réelle pouvait en effet vivre convenablement, mais sans plus. Si les deux parents du ménage retenu par le quotidien du soir travaillaient, la mère prenait son mercredi pour s'occuper de ses enfants, mais compensait le manque à gagner en travaillant le dimanche à la distribution du quotidien régional. Ils étaient certes propriétaires de leur logement (en l'occurrence, une maison), mais le père passait son temps libre à le rénover. Enfin, ils partaient en vacances quinze jours en été, dans la famille, ce qui leur permettait de limiter les dépenses.

En 2014, un rapport de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES)[156] venait confirmer de manière plus rigoureuse ce montant : le budget décent pour un couple avec deux enfants se situerait, en effet, entre 3.284 et 3.515 euros selon

(154) Cf. le rapport programme du LIe congrès confédéral (Poitiers 2011) intitulé « *Contre vents et marées, prendre nos vies en main* », pp. 92-93.
(155) Anne Chemin, « La vie ric-rac d'une famille ordinaire », *Le Monde* du 12 février 2008. Notons au passage qu'il traduit un idéal libéral en décidant de manière autoritaire ce que doivent être les besoins fondamentaux.
(156) « *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale* », *in* rapport ONPES 2014-2015. Notons, au passage, que si cette étude n'était pas disponible lorsque le tome premier de Liber est sorti, elle l'était en 2017, date de la publication du tome second.

qu'ils occupent un logement social ou non ; il serait compris entre 2.599 et 2.830 euros, pour une famille monoparentale et entre 1.569 et 1.816 euros pour une personne seule retraitée. On est loin des estimations retenues par de Basquiat et Koenig, mais aussi par l'ensemble des partisans du revenu de base[157]. Un autre rapport du Credoc et de l'Ires également commandité par l'ONPES[158], présente la méthode, d'une rigueur scientifique indiscutable, utilisée pour élaborer les budgets de référence. Ils *« ont été construits*, écrivent les auteurs, *à travers une démarche participative associant une trentaine de groupes de citoyens afin de définir le contenu du panier de biens et services nécessaires pour avoir, aujourd'hui en France, un niveau minimum de vie décente. Ces discussions ont aussi été nourries – aux diverses étapes du processus – par des avis d'experts. Les paniers de biens et services ainsi définis s'appuient donc sur un consensus social argumenté et éclairé »*. Ces budgets permettent, en outre, *« de définir les seuils en dessous desquels les ménages ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale »* ; c'est nous qui soulignons pour mettre en évidence la philosophie qui a présidé à l'élaboration de ces budgets de référence, laquelle vise à donner à chaque personne et famille la possibilité de prendre part à la vie en société, là où la vision néolibérale ne prend en compte que l'individu et la satisfaction de ses besoins : *« le revenu minimum fait le pari de la responsabilité individuelle »* soulignent de Basquiat et Koenig[159]. Il est évident qu'un revenu de base d'un tel niveau (compris entre 1.569 et 1.816 euros pour une personne seule) devient plus difficile, voire impossible, à financer. La lutte contre la pauvreté nécessite donc de recourir à d'autres moyens.

En outre, et sans aller jusqu'à fixer le montant du revenu de base à une pareille somme, on peut souligner que, en vertu des calculs effectués par Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak, le coût de ce qu'ils appellent le *« revenu universel »* tel que le déterminent de Basquiat et Koenig (480 euros pour les adultes, 270 pour les 14-18 ans, 200 pour les moins de 14 ans) s'élèverait à 25 % du revenu primaire des ménages. Or, selon les deux économistes de l'OFCE, *« pour ne pas dégrader la situation des actuels bénéficiaires des* minima sociaux, *le revenu universel devrait être au minimum de 785 euros par mois par adultes »*, 315 pour les moins de 18 ans et 1.100 pour les plus de 65 ans et les personnes handicapées. Soit, au total, un coût de 588 milliards d'euros (43 % du revenu primaire des ménages) réduit à 480 milliards pour tenir compte des économies réalisables. Les besoins de financement demeureraient néanmoins considérables.

(157) Les montants retenus par de Basquiat dans sa contribution à la journée d'études de l'OFCE du 13 octobre *(op. cit.)* donnent le revenu suivant : (480 x 2) + (200 x 2) = 1.360 euros, un montant très éloigné de la fourchette à laquelle parvient l'ONPES pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans.

(158) Elodie Alberola et Isa Aldeghi (Crédoc) et Pierre Concialdi et Antoine Math (Ires), *Budget de référence ONPES*, Paris 2014, p. 159.

(159) *Liber, un revenu de liberté pour tous*, vol. 1, *op. cit.*, p. 16.

2. Du refus de prendre en compte les causes économiques de la pauvreté…

Faible d'un point de vue méthodologique, *Liber* l'est également par les limites qu'il s'impose. D'abord parce que de Basquiat et Koenig refusent de s'attaquer aux causes de la pauvreté et se contentent de vouloir remédier à ses conséquences pécuniaires sur le court terme : « *la nouveauté [du revenu de base] est de traiter directement la pauvreté en laissant de côté ses causes* »[160]. Et de citer à l'appui de leur thèse Martin Luther King. Dans les années 1960, au comble du désespoir, face à l'incapacité des autorités fédérales à lutter contre les causes de la pauvreté dans les quartiers noirs américains, le révérend finit, en effet, par lâcher : « *je suis maintenant convaincu que l'approche la plus simple sera également la plus efficace – et que la solution à la pauvreté est de l'abolir directement par une mesure aujourd'hui très discutée : le revenu garanti* »[161]. La comparaison établie par de Basquiat et Koenig n'est rendue possible que parce qu'ils ignorent justement les causes de la pauvreté, qui sont très différentes selon que l'on se réfère à l'histoire de l'Amérique, ou au contexte économique et social de la France des années 1980 à nos jours. Cette approche, partagée quasiment dans les mêmes termes et avec les mêmes références par le MFRB, amène à considérer le revenu de base comme un solde de tout compte. Au lieu de s'attaquer aux mécanismes économiques et sociaux qui précipitent un nombre croissant de nos concitoyens dans la pauvreté, ils se débarrassent du problème en proposant d'accorder à tous (riches comme pauvres) un revenu de base. Ce renoncement ou ce déni ne sont pas propres à de Basquiat et Koenig, mais sont caractéristiques de la pensée néolibérale. Dans un numéro déjà ancien du trimestriel *Finances et développement* édité par le Fonds monétaire international (FMI), on peut lire que les causes profondes de la pauvreté ne sont pas l'économie, mais la géographie et les institutions, le colonialisme, les guerres, l'esclavage…, sur lesquelles on ne peut plus agir, les auteurs préfèrent avancer comme facteurs aggravant les personnes elles-mêmes qui sont pauvres du fait de leur ignorance, de la maladie, de leur dépendance, de leurs addictions… Cet aveuglement les amène à faire un contresens et à comparer ce qui n'est pas comparable. De ce point de vue, rien n'a changé depuis la controverse qui a opposé Thomas More à son interlocuteur « *érudit* » au XVI^e^ siècle (cf. supra). Les libéraux n'évoquent que très rarement – du fait de la complexité, par eux supposée, des liens entre pauvreté et activité économique – les causes économiques de la pauvreté, mais aussi et peut-être surtout parce que cela les obligerait à ouvrir les yeux sur un système économique qui tend à enrichir une minorité et à appauvrir la majorité.

Or, la pauvreté a des causes économiques bien réelles sur lesquelles pourraient agir les politiques publiques pour peu que ceux qui en ont la charge en aient la volonté et s'en donnent les moyens, avant de recourir au revenu de base. Nombreux sont les

(160) *Liber, un revenu de liberté pour tous*, *op. cit.*, p. 15.
(161) In *Where do we go from here : chaos or community ?*, cité par de Basquiat et Koenig, *Liber, un revenu de liberté pour tous*, *op. cit.*, pp. 15 et 16.

auteurs qui se sont penchés sur le sujet. C'est le cas de Bertrand de Kermel[162]. Ce juriste de formation, directeur d'une fédération professionnelle du secteur de la coopération agricole et président du Comité Politique et Pauvreté, présente la particularité de n'appartenir à aucun courant de pensée et d'être un homme de terrain. Il voit dans la pauvreté la conséquence d'une société malade dont le principal symptôme serait *« la pression ultralibérale qui est très forte, avec le marché comme* summum *de la pensée politique »*[163]. Ce constat le conduit à dénoncer le fatalisme dont font preuve les politiques qui cherchent à rendre la pauvreté supportable plus qu'à remédier à ses causes qui sont d'ordre social (par exemple, une école qui entretient les inégalités), sociétal (des familles et une société désemparées), moral (*« la mauvaise foi et l'arrogance »* des instances internationales, des agences de notations, des grands groupes industriels et financiers, la corruption et les paradis fiscaux) et économiques. Ainsi, identifie-t-il comme causes de la pauvreté l'ouverture des frontières commerciales impulsée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la suppression du contrôle des changes, la baisse du coût des transports de marchandises, les évolutions technologiques et les progrès des techniques de communication. Il en résulte que *« pour un grand nombre de biens et services, le marché est devenu mondial »*[164] avec pour première conséquence une course effrénée des entreprises à la taille critique afin de *« répondre à ce marché dans les meilleurs conditions de compétitivité »*. Deuxième conséquence : le *benchmarking* (la comparaison des performances financières) devient le maître mot de la gestion contemporaine. *« Les gestionnaires*, poursuit de Kermel, *n'ont aucune raison objective d'accepter qu'une entreprise n'obtienne pas les mêmes performances techniques, commerciales et financières qu'une autre de la même industrie. Par conséquent, dès qu'une délocalisation des sites de production est facile et rentable, les pays occidentaux n'échappent pas à la comparaison des coûts »*[165]. Ce phénomène est amplifié par la globalisation financière : « Les fonds de pension et les investisseurs institutionnels adoptent un même comportement en comparant leurs performances. Selon eux, si certaines entreprises atteignent des rentabilités de 15 % sur fonds propres, il n'y a aucune raison pour que, dans le même secteur, *les concurrents n'obtiennent pas les mêmes rendements. Il n'y a aucune raison de financer des entreprises moins avantageuses financièrement »*[166]. Troisième conséquence : les sous-traitants des grandes entreprises sont soumis aux mêmes contraintes et en répercutent les effets sur leurs salariés et leurs fournisseurs, sous peine, si elles ne le font pas, de disparaitre. Dernière conséquence : les firmes deviennent inhumaines. De Kermel en tire les conclusions suivantes : *« Ceux dont les compétences sont indispensables pour atteindre les exigences des actionnaires sont une ressource convoitée (…) Ceux dont la force de travail est*

(162) Bertrand de Kermel, *Le scandale de la pauvreté, les causes et les remèdes*, éditions de L'œuvre, Paris 2012. La présentation que nous faisons ici de cet ouvrage est succincte, notre objectif est de montrer les liens entre les choix économiques et politiques, d'une part, et la pauvreté, d'autre part, et que des remèdes existent.
(163) *Ibid*, p. 28.
(164) *Ibid*, p. 64.
(165) *Ibid*, p. 65.
(166) *Ibid*, p. 65.

aisément remplaçable, dans un territoire ou un autre, sont gérés comme des flux matériels, en flux tendus. À leur égard, on demande le maximum de flexibilité. Leur mise en concurrence au niveau mondial exerce une baisse inexorable sur les salaires (…) Entre ces pôles, subsiste l'ancien statut salarial, caractérisé par sa stabilité et une faible personnalisation des revenus. Il tend à être laminé par les deux extrêmes »[167]. Et notre auteur de conclure : « *Voilà pourquoi on assiste structurellement à une croissance des inégalités entre pays et au sein des États-nations, ainsi qu'à une remise en cause du* « fameux modèle social européen » (…) *L'économie est donc trop souvent devenue une* « machine à broyer les plus faibles » »[168]. Parmi les outils au service de cette machine[169], il cite en premier lieu la mondialisation ultralibérale dans laquelle il voit une jungle où le marché règne en maître : « *on a dérégulé et démantelé les protections, croyant que le marché – qui a toujours raison – arrangerait tout* ». À cela s'ajoutent l'absence voulue d'un système monétaire international dont la structuration pourrait nuire à la concurrence, l'endettement des États contraints de se financer auprès des marchés à des taux prohibitifs et non plus de leur banque centrale respective à des taux proches de zéro, des politiques procycliques d'austérité qui favorisent la déflation et nuisent à la consommation des ménages et à l'investissement des entreprises… Les premières victimes de cette concurrence débridée qui accroit le chômage et la précarité sont les salaires et la protection sociale, participant ainsi à la paupérisation de la société. CQFD.

Fort de ce constat, de Kermel livre quelques pistes pour éradiquer la pauvreté : « *On le voit, nos sociétés ne s'orientent pas vraiment vers les politiques qui permettent de mettre fin au scandale de la pauvreté. Pire on laisse la pauvreté devenir un fait banal, pour mieux la rendre irréversible. Il semble que les solutions à retenir doivent s'inscrire dans deux grands axes : redonner leurs pouvoirs aux politiques, donc à la démocratie, et aux valeurs dont elle est porteuse ; imaginer comment inverser l'ordre des priorités, pour que le profit ne soit plus la priorité numéro un dans la répartition des richesses, afin que les inégalités sociales redeviennent un des moteurs de l'ascenseur social (…) En d'autres termes, redonner du sens à l'action humaine* »[170]. Parmi les propositions avancées, il y est question d'apporter une attention toute particulière aux plus démunis, lesquels doivent faire l'objet d'un plan de relance, de remettre le système financier à sa juste place, de changer de modèle de croissance, d'élargir la comptabilité des entreprises aux dimensions sociales et environnementales de leur activité, de prendre des mesures anti-corruption, de revoir tous nos instruments de mesure de la richesse, de créer l'égalité entre le droit du commerce, le droit social et environnemental, de redéfinir les biens communs de l'humanité… Mais pas de mettre en place un revenu de base ; comme quoi, il existe d'autres projets alternatifs utopiques.

(167) *Ibid*, p. 66.
(168 *Ibid*, p. 67.
(169) *Ibid*, p. 67 et suiv.
(170) *Ibid*, p. 127.

3. … Et les origines des inégalités ?

Dans *Le scandale de la pauvreté*, Bertrand de Kermel refuse également d'exclure de sa réflexion la lutte contre les inégalités, à l'inverse de de Basquiat et Koenig pour qui *« le but ultime du liber est d'éradiquer la grande pauvreté, plus que d'agir sur les inégalités »*[171] : *« Contrairement à la pauvreté, qui définit la situation des personnes au bas de l'échelle sociale, les inégalités mettent en évidence la façon dont les ressources sont réparties au sein de toute la société »*[172]. Pour de Kermel, les inégalités de revenus dans les entreprises et la société peuvent être source de progrès si elles reposent sur des critères objectifs comme le niveau de responsabilité, la technicité, la capacité à entraîner des équipes… et permet à l'ascenseur social de fonctionner. Le problème, c'est que les inégalités changent de nature au début des années 1990 : *« Le développement et les conséquences des inégalités sont le résultat de la répartition inéquitable des richesses qui va très souvent jusqu'à une captation des richesses au profit d'un petit nombre. On peut parler, ici, d'enrichissement* « par effraction » »[173]. Le fait que de Basquiat et Koenig choisissent d'ignorer ce phénomène en dit long sur leur parti pris. Ne pas vouloir tenir compte des inégalités n'est pas innocent ; c'est refuser de voir la réalité économique sous toutes ses facettes, c'est se priver de moyens d'action susceptibles de remédier à ces dérives et c'est, dans la lutte contre la pauvreté, privilégier un outil (en l'occurrence le revenu de base) au détriment de tous les autres : on peut dès lors affirmer, en retournant leur proposition, qu'en agissant contre les inégalités, notamment par un partage plus équitable des richesses et un renforcement de la protection sociale, on serait en mesure d'éradiquer la grande pauvreté. C'est également, d'une certaine manière, se donner bonne conscience. Les études foisonnent qui attestent, en effet, du creusement des inégalités ou de l'inégale répartition des richesses produites. Citons-en quelques-unes qui montrent la diversité de leurs origines et donc la multitude de moyens d'action à notre disposition pour inverser la tendance.

La World Wealth and Income Database (WID.world)[174] qui regroupe une centaine d'économistes a publié en décembre 2017 le premier rapport sur les inégalités dans le monde entre 1980 et 2016. Il en ressort que depuis les années 1980, à l'échelon mondial, les 1 % les plus riches ont capté 27 % de la croissance des revenus, alors que dans le même temps, la moitié de la population mondiale la plus pauvre n'en récoltait que 12 %. Aux États-Unis, sur la même période, la part de la richesse détenue par les 1 % les plus riches passait de 11 à 20 %, alors que le revenu de la moitié des Américains stagnait. En France, depuis 1983 (soit le tournant de la rigueur), le revenu moyen du 1 % le plus riche progresse de 98 % contre 31 % pour le reste de la population.

Selon un autre rapport que l'on doit cette fois à Oxfam France en partenariat avec le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic)[175], intitulé *CAC 40 :*

(171) *Liber, un revenu de liberté pour tous, op. cit.*, p. 62.
(172) *Le scandale de la pauvreté, op. cit.*, p. 99.
(173) *Ibid*, p. 100.
(174) *http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf*
(175) *https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/vfrapport_oxfam_cac40_des_profits_sans_partage.pdf*

des profits sans partage, « *la France est le pays au monde où les entreprises cotées en Bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires* ». Ainsi, entre 2009 (au lendemain de la crise financière mondiale) et 2016, sur 100 euros de bénéfices, les groupes du CAC 40 en ont-ils redistribué 67,40 à leurs actionnaires, soit deux fois plus que dans les années 2000 ; alors que 27,30 ont été réinvesti et 5,30 ont été versés en prime aux salariés, soit, selon les deux ONG, des choix économiques qui nourrissent une « *véritable spirale des inégalités* ». Manon Aubry, porte-parole d'Oxfam France a expliqué à l'AFP le 2 mai 2018, que « *les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées depuis la crise au sein des grands groupes, qui choisissent délibérément une course aux résultats de court terme pour conforter les actionnaires et les grands patrons au détriment des salariés et de l'investissement* ». La même soulignait sur franceinfo (cité par l'AFP) que cette fuite en avant est « *tirée par des fonds d'investissement, des fonds spéculatifs qui cherchent juste la rémunération dans les six mois, dans l'année* ». Dans le détail, le sidérurgiste ArcelorMittal, l'énergéticien Engie et le leader mondial de la gestion de l'eau Veolia sont, dans l'ordre, ceux ayant les taux les plus élevés de redistribution des bénéfices en dividendes aux actionnaires, indique le rapport. ArcelorMittal a reversé des dividendes entre 2012 et 2015, alors que le groupe affichait des pertes, et Engie et Veolia, deux entreprises où l'État est actionnaire, ont reversé plus de dividendes que ce qu'elles ont réalisé en bénéfices, selon les ONG.

Lors d'une matinée spéciale consacrée aux inégalités sur France Culture durant la campagne pour l'élection présidentielle de 2017, la journaliste Camille Renard a recensé « *sept inégalités criantes dans la France de 2017* »[176], et les a détaillées en se fondant sur des statistiques fournies par l'Observatoire des inégalités, l'Insee, le Centre d'Observation de la société, le ministère du Travail. Concernant les inégalités de revenu, elle constate que « *depuis les années 1990, l'écart des revenus progresse entre les plus riches et plus pauvres. Plus précisément, depuis les années 2000, les plus riches s'enrichissent. Et depuis les années 2010, les inégalités ne progressent plus seulement par le haut : les 10% les plus pauvres s'appauvrissent. Entre 2003 et 2014, leur niveau de vie diminue d'environ 30 euros par mois. Pendant la même période, le niveau de vie des 10% les plus riches augmente de plus de 272 euros par mois* ». À ces inégalités sociales, il convient d'ajouter les inégalités environnementales qui se nourrissent des premières et les renforcent. Un document publié à l'occasion d'un colloque organisé au Conseil économique, social et environnemental du 16 au 18 février 2017 par la CFTC, de nombreuses ONG et associations de lutte contre la pauvreté à l'initiative du Centre de recherche et d'action sociales (Ceras), montrait, en effet, que les plus vulnérables, tant au Sud qu'au Nord, « *sont d'ores et déjà les plus affectés par les dégradations environnementales* » et que les plus riches ont l'empreinte carbone la plus élevée : « *20 % des ménages les plus aisés induisent, par leur consommation, 29 % des émissions de CO2, contre 11 % pour les 20 % les plus modestes.*

(176) Inégalités de revenu, de patrimoine, scolaires, entre les femmes et les hommes, entre les territoires, d'espérance de vie, dans l'accès à l'enseignement supérieur (*file:///C:/Users/pleroue/Desktop/Sept%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20criantes%20dans%20la%20France%20de%202017.htm*).

Sur le plan mondial, entre 1998 et 2013, les 10 % les plus riches ont émis presque la moitié des gaz à effet de serre (GES), et inversement, la moitié la plus pauvre de l'humanité n'a émis que 10 % des GES »[177].

Peut-on ignorer les causes de la pauvreté et les inégalités alors qu'elles ont des conséquences dramatiques ? D'abord, sur la croissance économique. Dans son rapport annuel de juin 2016, l'OCDE reconnaissait, en effet, qu'*« une forte concentration de la richesse peut affaiblir la croissance potentielle en encourageant la sous-utilisation du potentiel des individus, en décourageant la prise de risque et en réduisant la résilience du système économique aux chocs »*[178]. Le FMI dresse le même constat dans une étude datée du même mois de la même année : *« au lieu de générer de la croissance, certaines politiques néolibérales ont accru l'inégalité ce qui menace une expansion durable »*[179]. Conséquences catastrophiques, ensuite, sur les classes populaires, qui sont exclues des centres villes devenus des camps retranchés de la bourgeoisie[180], mais aussi sur les classes moyennes qui souffrent du déclassement[181]. Conséquences terribles, enfin, dans le domaine politique : nombre d'observateurs attribuent à ces inégalités la montée des populismes un peu partout dans le monde. Le cri d'alarme lancé par les institutions internationales vise un double objectif : alerter contre les dérives du néolibéralisme, mais aussi inciter les gouvernements à prendre des mesures qui permettent d'inverser la tendance et de calmer les exclus de la mondialisation ultralibérale.

Nous pourrions multiplier à l'envi les références et développer certaines propositions de de Kermel, mais, bien qu'elles soient fondées, il n'est pas question pour nous de nous ranger derrière elles, ce n'est pas l'objet de notre étude. Ce rapide détour vise juste à montrer que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, le remède aux inégalités, la raréfaction du travail et l'inefficacité supposée de l'État Providence ont des racines beaucoup plus profondes que celles mises en avant par les partisans du revenu de base, que celui-ci constitue une option parmi d'autres, que ce n'est pas forcément la plus judicieuse et que des alternatives sont possibles.

Parmi ces alternatives, figure le plafonnement des écarts de rémunération. La réflexion la plus aboutie sur ce sujet nous est fournie par Gaël Giraud et Cécile Renouard dans leur ouvrage intitulé *Le facteur 12*[182]. Le sujet de ce livre n'est pas la protéine éponyme qui entre en jeu dans la gestion de la coagulation du sang, mais bien de montrer qu'il est possible et souhaitable de parvenir à un plafonnement des revenus en appliquant la règle selon laquelle les personnes les plus riches ne devraient pas gagner plus de douze

(177) *Repenser les inégalités face au défi écologique*, Paris, 2017, p. 5 (*http://www.revue-projet.com/articles/2017-02repenser-les-inegalites-face-au-defi-ecologique/)*
(178) *The productivity-inclusiveness nexus*, Paris juin 2016, p. 49 et suiv. (*http://www.oecd.org/inclusive-growth/publications/The-Productivity-Inclusiveness-Nexus-Preliminary.pdf)*
(179) Jonathan D. Ostry, Prakash Loungani, and Davide Furceri, *« Neoliberalism : oversold ? »*, in *Finance & development*, pp. 38 et suiv., Washington, juin 2016.
(180) Christophe Guilluy, *Le crépuscule de la France d'en haut*, Flammarion, Paris, 2016.
(181) Louis Chauvel, *Spirale du déclassement*, Le Seuil, Paris, 2016.
(182) Gaël Giraud et Cécile Renouard, *Le facteur 12, pourquoi il faut plafonner les revenus*, Montparnasse, Carnets Nord, Paris 2012 (réédité en 2017).

fois ce que gagnent les plus pauvres. Nos deux auteurs partent d'un constat alarmant : les inégalités aujourd'hui en France, mais aussi dans le monde, atteignent des sommets vertigineux et l'écart ne cesse de se creuser entre riches et pauvres. Dans notre pays, au début des années 2010, il n'était pas rare de voir des patrons percevoir des revenus supérieurs ou égaux à 20.000 fois le Smic (40.000 fois les RMI-RSA) ; toujours dans l'Hexagone, les onze personnes les plus riches détenaient une fortune égale à celle des vingt millions les plus pauvres ; l'écart des salaires y est de l'ordre de 1 à 1.000 et le revenu des 0,01 % de foyers les plus riches a crû dix fois plus vite que celui des 90 % de foyers les plus pauvres de 1998 à 2005. Aux États-Unis, un dirigeant de *hedge funds* peut gagner 20.000 fois plus qu'un ouvrier. Faites l'expérience, tentez de parler autour de vous du facteur 12 ! Vous provoquerez une levée de bouclier, pas tant parce que les Français y sont opposés[183] que parce que cela leur semble irréaliste, infaisable, tant les riches sont attachés à leurs privilèges et tant les pauvres se sont fait une raison. Or, soulignent Giraud et Renouard, le banquier américain JP Morgan établissait l'écart acceptable de 1 à 20 ; une idée répandue citée notamment par de Kermel, reprenant un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), veut également que Rockefeller ait « *préconisé aux États-Unis que les salaires des dirigeants d'entreprise ne dépassât pas quarante fois celui de leurs ouvriers* »[184].

Les auteurs ont retenu ce chiffre 12[185] parce que c'est quasiment l'écart de rémunération pratiqué dans la fonction publique, où il est d'un à onze, primes comprises. À titre indicatif, le rapport est de 1 à 5 dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (10 % des emplois français). Il ne semble pas impossible aux deux auteurs que *les entreprises privées* s'inspirent de ce qui se fait dans le public en matière de rémunération, sans que pour autant l'État intervienne directement dans le mode de fixation des salaires privés. Celui-ci pourrait, en revanche, exiger qu'un plafonnement soit mis en place dans les entreprises qui répondent aux appels d'offre publics. Giraud et Renouard proposent également des taux d'imposition élevés pour les hauts revenus : 83 %, par exemple, pour les revenus mensuels supérieurs à 100.000 euros, une mesure qui a déjà été prise dans les périodes de crise y compris aux États-Unis, pourtant considéré comme le temple du capitalisme. Ils reprennent également à leur compte l'idée de Jacques Delpla[186] d'une taxe exceptionnelle de 7 % sur l'ensemble du capital national estimé à 12.500 milliards d'euros. Pour tenter de convaincre leurs lecteurs, nos auteurs ne manquent pas d'arguments. Le facteur 12, ce n'est pas uniquement une question de solidarité,

(183) Un sondage CSA réalisé en septembre 2011 révèle que 75 % de nos concitoyens appellent de leurs vœux un écart maximal d'un à dix entre le salaire brut le plus faible et le revenu brut le plus élevé.
(184) *Le scandale de la pauvreté*, *op. cit.*, p. 100.
(185) Fin 2016, lors de son audition par le groupe de travail du Ceras préparatoire au colloque de février 2017 susmentionné, Gaël Giraud jugeait peu réaliste ce facteur 12 et estimait plus adapté de commencer par le facteur 100, quitte à le diminuer progressivement par la suite.
(186) Dans un article publié par le quotidien *Les Echos* le 4 janvier 2012, cet économiste prône une taxation exceptionnelle de 15 % du patrimoine national afin de rembourser la dette publique (*http://blogs.lesechos.fr/echosnoclastes/mur-d-actifs-contre-mur-de-dettes-a8349.html*). S'ils retiennent l'idée, Giraud et Renouard n'en retiennent pas le taux de la taxe qu'ils fixent, eux, à 7 %.

de morale ou de justice, c'est aussi une question d'efficacité économique. Rien ne justifie selon eux les écarts actuels « *quel que soit l'instrument de mesure adopté pour rendre compte de l'utilité sociale d'une personne (ou d'un ménage)* »[187]. Les inégalités sont encore responsables des grands déséquilibres économiques actuels, notamment la dette. Les ressources qui résulteraient du plafonnement des revenus permettraient de rembourser les dettes privées et publiques. À ce sujet, Giraud et Renouard parlent d'un « *mur de la dette* » imposé par les riches aux États en les obligeant à se financer sur les marchés financiers. Pour rompre cet engrenage, ils invitent donc les États à retrouver la maîtrise de leur monnaie et à renoncer aux politiques d'austérité. Les gains dégagés leur permettraient, non pas de se lancer dans une politique keynésienne classique, nuisible pour l'environnement, mais d'investir dans la transition vers une société décarbonée. *Last but not least*, le plafonnement de revenus permettra, enfin, de revaloriser les bas salaires et de lutter de manière efficace contre la pauvreté.

4. Qu'en pensent les pauvres ?

On peut regretter que parmi ses nombreux partisans, ceux qui voient dans le revenu de base un outil de lutte contre la pauvreté méconnaissent les pauvres et ne les perçoivent qu'à travers des statistiques. Or, derrière les chiffres et les théories, il y a des personnes qui ne veulent pas – d'abord – un revenu qui leur permette de « *concevoir et de mener à bien [leur] propre utopie* », mais un travail : « *c'est une question de sécurité, de dignité, de reconnaissance sociale, de réalisation de soi* », explique la sociologue Martine Abrous, chargée de cours en politiques publiques à Paris XIII, dans un article du *Monde*[188], avant de reconnaître que si « *le revenu de base peut amortir la pauvreté* », il « *ne peut garantir à lui seul les droits au travail-logement mis à mal depuis une quarantaine d'années par les défauts d'application du volet insertion des lois RMI/RSA* ». Cette approche est confirmée par Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde et à ce titre confrontée quotidiennement aux pauvres et à la réalité qu'ils vivent. Toujours dans le quotidien du soir[189], elle rend compte de plusieurs réunions tenues dans le cadre d'universités populaires organisées par son mouvement et « *rassemblant des personnes en situation de pauvreté et d'autres qui leur sont solidaires* » autour du « *revenu de base* » et de la « *refonte des* minima *sociaux* ». Il ressort de ces débats que si la simplification des démarches susceptibles d'intervenir suite à l'instauration d'« *un revenu versé à chacun de manière automatique* » est plutôt vue d'un bon œil, « *cela ne changera pas d'un coup de baguette magique le regard posé sur les plus démunis et la pauvrophobie nourrie par les discours fustigeant* « l'assistanat » ». Durant ces rassemblements, les allocataires ont rappelé « *avec force* », nous dit celle qui préside aux destinées de l'association fondée en 1957 par le père Joseph Wresinski, que « *les*

(187) *Le facteur 12*, *op. cit.*, p. 230.
(188) *Le Monde*, 16 novembre 2016. On notera l'emploi du verbe « *amortir* » et non celui du verbe « *supprimer* ».
(189) *Le Monde*, 22 février 2017.

minima *sociaux ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Aucun n'atteint d'ailleurs le seuil de pauvreté, qui est de 1.008 euros* ». Et de poursuivre : « *avec un minimum vieillesse ou une allocation pour adultes handicapés [de l'ordre de 800] euros par mois, on parvient tout juste à s'en sortir. Et encore s'il n'y a pas d'imprévu (…) Avec un RSA à 535 euros par mois, on doit aller aux distributions alimentaires, ce qui est chaque fois une humiliation* ». Contrairement aux arguments qu'avancent certains partisans du revenu de base, ces témoignages, livrés par ceux qui seraient les premiers concernés par le versement d'un revenu inconditionnel, démontrent que les montants les plus souvent cités ne suffisent pas à assurer la dignité des personnes et ne permettent pas d'éviter le sentiment de honte inhérent à leur situation. Quant à la question du travail, Claire Hédon avertit : « *celui qui ne travaille pas se retrouve trop souvent marginalisé et sans droit à la parole. Avec le revenu universel, ces personnes redoutent d'être abandonnées, définitivement évincées du monde du travail auquel elles aspirent. Elles redoutent de s'entendre dire* : «maintenant qu'on vous a donné un peu d'argent, on ne veut plus vous entendre » ». Enfin, elle rejoint le MFRB, mais pas les néolibéraux, lorsqu'elle s'interroge « *si l'on veut réellement lutter contre la pauvreté, peut-on ne parler que de revenu ? Trouver sa place dans le monde du travail et dans la société nécessite pour beaucoup un accompagnement par des personnes formées et bienveillantes. Donner un revenu sans garantir cet accompagnement peut conduire à un isolement, voire à un enfermement que beaucoup connaissent déjà* ». Cette approche est partagée par Philippe Frémeaux qui, en conclusion d'un article paru dans la Revue *Projet*[190], écrit : « *Je voudrais terminer sur certains risques liés à la mise en place du revenu universel, car il faut bien comprendre pourquoi certains libéraux en sont partisans (…) Dans cette vision, le revenu de base est une sorte de cadeau fait par les élites à la plèbe, afin d'éviter qu'elle se révolte. Une version post-moderne du* panem et circenses *du bas Empire romain !* ».

Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak ne disent rien d'autres lorsqu'ils affirment que « *le revenu universel est souvent présenté comme une solution miracle face à certaines évolutions préoccupantes : inégalités croissantes, précarité sur le marché du travail, non-recours aux prestations sociales. Les personnes sans ressources ne seraient plus contraintes de chercher un emploi ou de s'inscrire dans un processus d'insertion pour avoir droit à un revenu minimum. Cela peut être considéré comme une liberté supplémentaire. En sens inverse, la société renoncerait à l'objectif de fournir un emploi à chacun. Elle s'estimerait quitte en ayant versé le revenu d'existence. Faut-il qu'une partie importante de la population vive à la lisière de la pauvreté, sans le lien social que représente le travail ?* »[191].

Il faut également noter que de Basquiat et Koenig sont imprécis lorsqu'ils écrivent dès la première phrase de la première page du premier chapitre du premier tome de *Liber* que « *s'il y a une fonction qui revient à l'État régalien et qui n'est pas assurée aujourd'hui, c'est de garantir un revenu minimum. Non pour entretenir les oisifs, mais pour assurer aux membres d'une même société les moyens de survivre* »[192]. Le préambule de la constitution du

(190) *Projet*, n° 361, Ceras, Paris, décembre 2017.
(191) *Le revenu universel : une utopie utile ?*, *op. cit.*, p. 12.
(192) *Liber, un revenu de liberté*, *op. cit.*, p. 9.

27 octobre 1946 qui fait partie du bloc constitutionnel de la Ve République dispose, en effet, au paragraphe 11 que *« tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »* (c'est nous qui soulignons). Entre l'expression utilisée par notre auteur (*« moyens de survivre »*) et celle retenue par le texte constitutionnel (*« moyens convenables »*), il y a une marge, des philosophies différentes et plusieurs centaines d'euros. Nos deux auteurs sont également incomplets : le même préambule mentionne, en effet, que *« chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi »* (nous soulignons) ; quitte à rappeler quelles sont les fonctions de l'État régalien, autant les nommer toutes. Allègre et Sterdyniak vont dans le même sens. Après avoir analysé la situation des *minima* sociaux et des prestations d'assistance et présenté le revenu universel (ses fondements, ses objectifs, ses montants, leur coût, son financement), ils concluent que *« la crédibilité de sa mise en place est faible »* et privilégient deux axes de réformes : *« du point de vue de l'emploi, il serait préférable de réaffirmer le droit de chacun à avoir un emploi, cela à court terme par une politique de relance économique (…) À long terme, il faudra réfléchir aux moyens pour que le droit d'obtenir un emploi (…) redevienne effectif »*[193]. Nous verrons plus loin quelles sont leurs préconisations à moyen terme.

Mais le fait d'avoir un emploi ne suffit plus à sortir de la pauvreté, du fait de la concurrence internationale, du développement des contrats précaires sur des périodes de plus en plus courtes qui ne permettent pas aux salariés de travailler un nombre d'heures suffisant pour vivre décemment, de l'existence d'exonérations de cotisations sociales qui sont des trappes à bas salaires, et de l'augmentation incessante des dépenses incompressibles (logement, transports, énergie, notamment). Aussi, avant de se poser la question du revenu de base, ne faut-il pas se poser celle d'une plus juste répartition de la richesse créée en faveur du travail ? S'il est vrai, comme le souligne le rapport Cotis[194] que la part des salaires dans la valeur ajoutée n'a quasiment pas changé depuis le début des années 1990, il n'en demeure pas moins vrai que, entre 1983 et 1991, elle a chuté de neuf points, passant de 76 % à 67 %. Cette baisse trouve son origine dans la désindexation des salaires sur les prix[195]. En 1983, Jacques Delors, alors ministre de l'Économie et des Finances du gouvernement Mauroy, décide de mettre en pratique le théorème de Helmut Schmidt selon lequel *« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et l'emploi d'après-demain »*. L'ex-chancelier allemand en conclut que, pour augmenter la rentabilité du capital, donc les profits, il faut diminuer la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée. Et le futur président de la Commission européenne d'appliquer la désindexation des rémunérations sur les prix dans la Fonction publique ; une stratégie adoptée, peu de temps après dans le secteur privé. Un autre facteur a contribué à tirer les salaires vers le bas : l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. En

(193) *Le revenu universel : une utopie utile ?*, *op. cit.*, p. 12.
(194) Jean-Philippe Cotis, *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, La Documentation française, Paris, 2009.
(195) Philippe Arondel, *Salaires, les jeux sont faits ?* CFTC/Ires, 2010, Collection Arguments, Paris, 2010.

période de chômage, les revendications salariales passent, en effet, au second plan. À ce phénomène, s'ajoutent les politiques mises en œuvre pour faire revenir sur le marché du travail les personnes qui en sont écartées, avec notamment le RMI (revenu minimum d'insertion) créé sous le gouvernement Rocard, auquel a succédé le RSA (revenu de solidarité active) en 2009, et la prime pour l'emploi, et pour sauvegarder ou créer des emplois, les allègements de cotisations sociales. Certes, on ne peut pas, d'un strict point de vue humain, critiquer ces dispositifs qui permettent à des personnes défavorisées de percevoir un complément de revenu, mais ils ne doivent en aucun cas se substituer à des politiques actives de relance de l'emploi et de la politique salariale. Un dernier élément d'explication de la faiblesse des salaires est à chercher du côté de la construction européenne, notamment avec la mise en pratique, mais cette fois à l'échelon européen, du théorème de Schmidt, et les jugements rendus par la Cour de justice de l'Union européenne[196]. Il en résulte un *dumping* au sein même de l'UE.

Ce qui précède montre bien que la pauvreté, les inégalités, la précarité et le chômage ne sont pas des fatalités, mais résultent bel et bien d'une idéologie et de choix politiques imposés par une oligarchie au bénéfice de ses représentants. Et que l'instauration d'un revenu de base ne changera pas forcément la donne.

5. L'oisiveté mère de tous les vices ?

Selon nombre de ses opposants le revenu de base « *inciterait à la paresse* » ou « *favoriserait l'oisiveté* ». Ce à quoi Jullien Dourgnon, par exemple, réplique dans un paragraphe de son livre[197] intitulé « *Peut-on faire confiance à l'individu ?* », qu'« *il n'est pas interdit de penser que les individus se serviront du surplus d'autonomie qui leur est offert pour librement s'associer à d'autres, investir une partie de leur temps dans des activités non marchandes (bénévolat, démocratie participative, etc.) et générer ainsi de la socialité* ». Et de citer à l'appui de son propos l'exemple des retraités qui consacrent une partie de leur temps aux autres. Le succès du bénévolat va dans ce sens, ainsi que les témoignages recueillis par *www.monrevenudebase.fr*. Sur ce site, on peut lire les premiers témoignages recueillis auprès des cinq bénéficiaires du tirage au sort réalisé par cette association en décembre 2017 (cf. *supra*). Ainsi,

- Alain : « *Ses premières mensualités du revenu de base lui ont permis de se remettre à flot et il est à son tour dans la phase de questionnement sur la bonne utilisation du revenu de base. En attendant, il donne son énergie dans des activités associatives, culturelles et citoyennes* ».
- Brigitte : « *Initialement, conservé pour les coups durs puis, dans un futur plus lointain, pour sa retraite, le revenu de base s'apparente aujourd'hui à un filet de sécurité qui lui*

(196) Voir les arrêts Laval, Ruffert et Viking. Dans ces trois affaires, les arrêts rendus par la Cour de justice des communautés européennes favorisent le dumping salarial entre pays de l'Union européenne.
(197) Julien Dourgnon, *Revenu universel, pourquoi ? comment ?* Les Petits Matins / Institut Veblen, Paris, 2017, p. 65.

permettra de traverser la phase de recherche d'un nouvel emploi de manière plus sereine ».

– Caroline : *« Pour elle, le revenu de base a été l'impulsion, le déclic qui lui a permis de passer de ses envies à leur proche concrétisation. Depuis, son projet suit son court, avec des acteurs du monde de l'emploi et de la formation qui aident Caroline à définir son avenir professionnel. Celle-ci se sent d'ailleurs rassurée : si une formation lui est utile, elle pourra la financer avec le revenu de base ».*

Nous avons également vu en développant l'argumentaire du MFRB, que le revenu de base, loin d'avoir pour conséquence *« d'enterrer le travail, permet[trait] de le libérer, d'en faire éclore de nombreuses formes aujourd'hui étouffées »*[198], de favoriser l'économie collaborative, le partenariat et les activités non marchandes. Néanmoins, et sans sombrer dans les délires du type de ceux que nous avons mentionnés plus haut en citant un article du journal suisse *Le Temps*, il ne faudrait pas tirer des généralités de ce tout petit nombre d'exemples. D'autant que plusieurs expériences de revenus versés sans contrepartie d'un travail vont à l'encontre de cette appréciation et méritent d'être prises en considération pour guider notre réflexion. Nous en citerons deux. La première s'est déroulé en Angleterre de 1795 à 1834 ; il s'agit de l'*Allowance system law* (loi du système de secours) passée à la postérité sous le nom de loi de Speenhamland que Karl Polanyi détaille et analyse dans *La grande transformation*[199]. Le 6 mai 1795, *« en un temps de grande détresse »*, les juges du Berkshire se réunissent à l'hôtel du Pélican de Speenhamland pour traiter de la question de la pauvreté ; ils décident *« d'accorder des compléments de salaire conformément à un barème indexé sur le prix du pain, si bien qu'un revenu minimum devait être assuré aux pauvres indépendamment de leurs gains »* (c'est Polanyi qui souligne). Et le célèbre économiste américain d'origine hongroise poursuit : *« en réalité, l'innovation sociale et économique dont [ce barème] était porteur n'était rien moins que le* « droit de vivre » ». Prenant le contre-pied de la législation élisabéthaine en vigueur, selon laquelle *« les pauvres étaient forcés de travailler pour le salaire, quel qu'il fût, qu'ils pouvaient obtenir, et seuls ceux qui ne pouvaient trouver de travail avaient droit à un secours »*, la loi de Speenhamland permettait de secourir tout homme *« même s'il avait un emploi, tant que son salaire était inférieur au revenu familial que lui accordait le barème »*. Il résulta de l'instauration de ce système une baisse radicale de la productivité, *« aucun travailleur n'avait donc d'intérêt matériel à satisfaire son employeur, son revenu étant le même quel que fût le salaire gagné (…) Dès lors qu'on ne l'exécutait plus qu'avec une intensité, un soin, une efficacité qui était en dessous d'un certain niveau, le travail ne se distinguait plus de la sinécure, ou d'un semblant d'activité maintenu pour sauvegarder les apparences »*. Les conséquences sociales de ce barème telles que les décrit Polanyi ne sont pas moins catastrophiques que les conséquences économiques : *« Les parents étaient libres de ne pas s'occuper de leurs enfants, et ceux-ci ne dépendaient plus de leurs parents ; les employeurs pouvaient réduire les salaires à volonté, et les ouvriers, qu'ils*

(198) *https://www.revenudebase.info/*
(199) *Op. cit.* Chapitre 7, pp. 128 et suiv.

fussent occupés ou oisifs, étaient à l'abri de la faim ; les humanitaristes applaudissaient la mesure comme un acte de miséricorde – sinon de justice –, et les égoïstes se consolaient volontiers à la pensée que, si elle était miséricordieuse, du moins elle n'était pas libérale ; et les contribuables eux-mêmes furent lents à comprendre ce qu'il adviendrait de leurs impôts dans un système qui proclamait le « droit de vivre » *(…) À la longue, le résultat fut affreux. S'il fallut un certain temps pour que l'homme du commun perdît tout amour propre au point de préférer à un salaire le secours aux indigents (…) Les gens de la campagne se paupérisèrent peu à peu (…) Sans l'effet prolongé du système des allocations, on ne saurait expliquer la dégradation humaine et sociale des débuts du capitalisme* ». Toute ressemblance avec des personnes, des événements, des commentaires ou des analyses actuelles sur le revenu de base pourrait-elle être considérée comme fortuite ? …

Autre temps, autre mœurs ? Pas sûr. Le second exemple concerne le pacte charbonnier du 20 octobre 1994 signé par l'ensemble des organisations syndicales des Houillères du bassin de Lorraine (HBL) à l'exception de la CGT, sous la houlette de Gérard Longuet, alors ministre de l'Industrie. Son volet social prévoyait un Congé charbonnier de fin de carrière (CCFC) applicable à tous les ouvriers et agents de maîtrise de plus de 45 ans justifiant de vingt-cinq ans d'ancienneté (vingt ans pour les personnes frappées d'au moins 20 % d'invalidité). Suivant les termes de cette clause, de la date de cessation de leur activité jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite, les mineurs touchaient chaque mois 80 % de leur salaire, ne pouvaient plus travailler en parallèle et conservaient tous leurs avantages (gratuité des soins, du logement, du chauffage). Un reportage effectué sur place à Cocheren, Farébersviller, Creutzwald, Freyming-Merlebach, en Moselle, par Elise Descamps, journaliste à *La Croix* relate le *« sentiment d'inutilité, voire la perte d'identité »* dont souffrent certains de ces retraités forcés qui pouvaient avoir pour les plus jeunes 43 ans, voire moins en cas de dérogation pour maladie[200]. L'un d'eux témoigne : *« Heureusement, j'habite dans une maison et il y a du travail. Mais beaucoup sont en appartement, ils n'arrivent pas à s'occuper, passent leurs journées dans leur canapé, devant la télévision, à boire et à fumer. J'en connais un, pourtant bon vivant, qui a divorcé, puis s'est suicidé. Un autre a fait une tentative, récemment. Ils avaient pourtant tout pour avoir une vie extraordinaire. Mais ce qui manque le plus, c'est le contact »*. Un autre parle du CCFC *« comme d'un cadeau empoisonné »* et tient à préciser : *« Ceux de ma génération ont tous divorcé »*[201]. Nous aurions également pu citer plusieurs exemples de fermeture de sites industriels à la suite desquels les salariés ont perdu leur emploi sans beaucoup de perspectives d'en trouver un autre, et ont perçu une indemnité conséquente. On peut, selon les témoignages recueillis auprès de délégués syndicaux, observer les mêmes dérives : recrudescence de l'alcoolisme et de l'oisiveté, ainsi qu'une augmentation des

(200) *https://www.la-croix.com/Actualite/France/La-retraite-contrastee-des-mineurs-de-Lorraine-2013-07-02-981188*

(201) Lors d'une visite que nous avons effectuée à Freyming-Merlebach en 1997, un délégué syndical CFTC dressait le même constat et nous expliquait que son travail de syndicaliste, habituellement consacré à l'action revendicative et à la défense des intérêts des mineurs, s'était petit à petit transformé en mission d'assistant social pour éviter le type de drames humains détaillés par ce reportage de *La Croix*.

suicides et des divorces, sans parler des accidents de la route liés à la conduite en état d'ébriété, et de répercussions sur la santé. Il faut se garder de tirer des généralités de ces expériences ; on peut néanmoins souligner que si ces dérives se vérifiaient dans tous les cas où des salariés privés d'emplois perçoivent un revenu plus ou moins élevé, elles viendraient battre en brèche de nombreux arguments en faveur du revenu de base.

Enfin, citons l'enquête réalisée par Amundi et Natixis[202] auprès de 130.000 salariés sur la sortie qu'ils privilégieraient pour leur épargne-retraite. Elle révèle que 77 % des personnes interrogées pencherait pour une sortie en capital plutôt qu'en rente. Loin de nous l'intention de comparer la situation dans laquelle se trouvent les pauvres qui cherchent d'abord à satisfaire immédiatement leurs besoins primaires et celle des nantis qui ont les moyens de se constituer une épargne-retraite en prévision de leurs vieux jours, nous voulons juste mettre en évidence des comportements humains qui traversent toutes les couches de la population et que la théorie économique ignore, focalisée qu'elle est sur *l'homo* œconomicus rationnel, cet être abstrait qui cherche à satisfaire rationnellement ses besoins en fonction des moyens dont il dispose, mais qui n'existe pas dans la vraie vie. Dans une vidéo postée le 20 juin 2018 sur *www.xerficanal.com*[203], à l'occasion des discussions qui entourent l'élaboration de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), laquelle autoriserait une sortie en capital de l'épargne-retraite, pratique jusqu'ici prohibée, Ivan Best alerte sur une mauvaise utilisation de ces fonds. Alors que le ministre de l'Économie et des Finances vante les mérites de sa loi en avançant l'argument de la liberté de gestion dont pourront jouir les épargnants à la fin de leur vie active, le journaliste économique les accuse d'irresponsabilité et de manque de lucidité : les études qu'il qualifie de « *solides* » montrent en effet que lorsque l'épargne-retraite sort en capital, comme dans le monde anglo-saxon, les économies font immédiatement l'objet de dépenses futiles ou sont investies dans des placements, qui peuvent se révéler hasardeux. Un comportement qui va à l'encontre des objectifs visés initialement : assurer un complément financier indispensable au moment du quatrième âge.

L'argument selon lequel le revenu de base permettrait d'éradiquer la pauvreté ne va donc pas de soi quand il est confronté à la réalité, surtout lorsque ses partisans l'assortissent d'hypothèses réductrices. Nous allons, maintenant, soumettre à l'analyse la théorie qui veut que ce dispositif est idéal pour lutter contre ce qu'il est convenu d'appeler « *la fin du travail* » et « *la fin du salariat* ».

(202) *https://fr.media.amundi.com/actualites/77-des-epargnants-plebiscitent-un-produit-retraite-permettant-une-sortie-en-capital-selon-une-enquete-realisee-par-amundi-et-natixis-aupres-de-plus-de-130-000-salaries-3082-22f29.html*
(203) *http://www.xerficanal-economie.com/emission/Ivan-Best-L-epargne-retraite-doit-elle-sortir-en-rente-ou-en-capital-_3746069.html*

PARTIE 5
L'ARGUMENT DE LA « FIN DU TRAVAIL » À L'ÉPREUVE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

L'argument de la « *fin du travail* » à l'épreuve de l'histoire économique

Ainsi donc, selon certains de ses partisans, le revenu de base serait la réponse à une supposée « *fin du travail* »[204], et à l'explosion à venir du chômage, résultats d'une augmentation de la productivité liée à l'émergence puis la généralisation de l'informatique, de la robotique et de l'intelligence artificielle. Nombre d'études corroborent cette analyse : les plus fréquemment citées sont celles du cabinet Roland Berger[205] et de l'Institut Mc Kinsey[206]. D'autres, quasiment en proportion égale, démontrent le contraire. De celles-ci, il ressort que, si la numérisation de l'économie détruit des emplois, elle a également pour conséquence la transformation d'emplois existants, la création d'emplois nouveaux et l'apparition de nouvelles formes de travail. En assez grand nombre pour compenser les pertes d'emplois ? telle est la question, et, sur le sujet, les avis divergent. À cette seule incertitude près, il pourrait s'agir, là, d'une constante

(204) Théorisée par Jeremy Rifkin dans *La fin du travail*, La Découverte, 1996. Cet auteur estime que le monde est en train de vivre sa troisième révolution industrielle, au motif que des changements profonds et irréversibles se produisent simultanément dans l'énergie, la communication et les réseaux. Ainsi, la première révolution industrielle (XVIII[e] et XIX[e] siècles selon les pays) est-elle liée à l'apparition et à l'utilisation de plus en plus intense de la machine à vapeur, du chemin de fer et de l'imprimerie. La deuxième (XX[e] siècle) repose sur l'exploitation intensive du pétrole et la généralisation de l'électricité, l'invention de la radio, de la télévision et du téléphone, les réseaux hertzien et téléphonique, l'automobile et la route. La troisième – qui débute dans les années 1970 et qui va en s'accélérant depuis l'an 2000 – s'appuie sur le passage progressif des énergies fossiles aux énergies renouvelables, une communication décentralisée (de type internet) via le numérique, l'émergence de la robotique et les autoroutes de l'information. Il en résulterait une polarisation de la société entre une petite élite de gestionnaires, de chercheurs et de manipulateurs d'information surqualifiés, et une majorité de travailleurs précaires, avec une suppression massive d'emplois. Pour y remédier, il ne propose pas l'instauration d'un revenu de base, mais une réduction du temps de travail et le développement du numérique et de la robotique.

(205) *Les classes moyennes face à la transformation digitale*, Roland Berger, 2014. Selon cette étude, trois millions d'emplois pourraient disparaître d'ici à 2025 du fait de la numérisation de l'économie et 42 % des métiers existant aujourd'hui seraient concernés.

(206) Publiée en avril 2017 par la Harvard Business Review et citée notamment par Ludovic Dupin : *https://www.novethic.fr/actualite/social/conditions-de-travail/isr-rse/43-1-des-emplois-en-france-pourraient-etre-automatises-144405.html*. Les auteurs ont passé au crible une cinquantaine de pays représentant 80 % de la population mondiale. Le potentiel d'automatisation serait de 40 % à 55 % des emplois selon les pays, 43 % pour la France.

de l'histoire économique, et il suffit, pour y apporter un début de réponse, de pénétrer dans la salle Ambroise Croizat de la Bourse du Travail de Paris inaugurée le 22 mai 1892. Dans la partie haute des murs de cette vaste pièce, destinée à accueillir des rassemblements ouvriers, juste en dessous de la verrière, sont inscrits (en lettres mosaïque de céramique rouge sur fond doré) les noms de métiers en cours à la fin du XIX^{e} siècle. Certains (maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres et serruriers, paveurs et jardiniers, charcutiers, boulangers et pâtissiers, cordonniers) existent toujours et ont même prospéré, mais on ne maçonne plus, ni ne pâtisse ou même ne répare des chaussures comme on le faisait il y a un siècle et demi ; d'autres (armuriers, graveurs, tailleurs ou orfèvres) voient leur nombre se réduire comme peau de chagrin ; d'autres encore ont tout simplement changé de nom : les limonadiers sont devenus des garçons de café ou des restaurateurs, et lorsque ce substantif est utilisé de nos jours, c'est avec une connotation péjorative ; les derniers (mégissiers, luthiers, gainiers, passementiers, doreurs, tabletiers, fondeurs, tourneurs, boucheurs et batteurs d'or) sont en voie de disparition ou ont carrément disparu en laissant, parfois, pour seule trace de leur existence passée des noms de rues, comme en atteste encore à Paris le quai de la Mégisserie, témoignant ainsi de l'importance qu'a eue cette corporation par le passé sur les bords de Seine, mais sans que le promeneur se soucie aujourd'hui en quoi ces métiers pouvaient consister[207].

Le cas des imprimeurs – considérés, parce qu'ils étaient lettrés, comme l'aristocratie de la classe ouvrière – fourmille d'enseignements à cet égard. À partir des années 1980, avec l'arrivée de l'informatique et la dématérialisation qui s'en est ensuivie, les métiers de l'imprimerie ont changé de nature, le matériel et les techniques ont complètement évolué, et avec eux les tâches à effectuer : *exit* le linotypiste, le plombier, le prote… et si les maquettistes existent encore, ils ont dû troquer la colle et les ciseaux contre un ordinateur équipé d'un logiciel de mise en page. Les ouvriers de l'imprimerie qui avaient une capacité d'abstraction leur permettant de s'approprier la nouvelle technologie et de passer à l'informatique, après avoir suivi une formation, ont conservé leur emploi ; les autres ont dû changer d'entreprise ou de métier, quand ils l'ont pu, pour rejoindre des structures moins concurrentielles et moins compétitives où ils ont végété jusqu'à leur cessation d'activité ; d'autres, enfin, sont partis à la retraite un peu plus tôt que prévu, ou sont allés pointer à l'Agence nationale pour l'Emploi (l'ancêtre de Pôle Emploi). Ces changements importants ne se sont pas faits sans protestation de la part des ouvriers et

(207) Pour mémoire, le mégissier, selon *Le Robert*, est un « *ouvrier qui mégit les peaux* », c'est-à-dire qui les « *tanne avec une préparation à base d'alun* » (« *sulfate double de potassium et d'aluminium hydraté* »).

de certains de leurs représentants syndicaux[208]. De même que le passage à l'imprimerie avait provoqué de vives réactions de la part des copistes quatre siècles plus tôt. Nous aurions pu également citer l'exemple des métallurgistes et des sidérurgistes (qui ont subi un sort similaire à la même époque), des mineurs, des sténodactylos, des charbonniers… Pour autant, le nombre d'emplois a-t-il chuté ? Le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle provoqueront-ils la catastrophe annoncée, au point de justifier la mise en place d'un revenu de base ?

Pour répondre à ces questions, nous verrons dans un premier temps, en recourant aux analyses d'Alfred Sauvy[209], que les changements de paradigme technique ont très souvent soulevé des polémiques, des craintes irraisonnées, voire irrationnelles, et des mouvements de refus et de révolte, sans que, pour autant, *in fine*, l'emploi disparaisse, contrairement à ce que peuvent prédire les adeptes de *« la fin du travail »*. Nous verrons, dans un deuxième temps, que les analyses sur lesquelles se basent les sectateurs du revenu de base sont contredites par des études plus récentes. Enfin, nous nous pencherons brièvement sur le lien entre travail et création de richesses : avant de distribuer les richesses, notamment via le revenu de base, encore faut-il en créer.

1. Ce que tend à montrer l'histoire économique

L'un des points faibles de l'argumentation des partisans de la *« fin du travail »* réside dans une méconnaissance de l'histoire économique. Dans *La machine et le chômage*, un livre de 1980 qui conserve sa pertinence aujourd'hui encore, Alfred Sauvy souligne que *« dans ce domaine essentiel et d'une actualité permanente que sont les rapports entre le progrès technique et l'emploi, entre la machine et le chômage, la science économique a pris un étrange retard, si important que la connaissance de ce sujet est, en valeur relative, inférieure à ce qu'elle était il y a un siècle »*[210]. Un autre point faible consiste à ne prendre en compte que les retombées immédiates d'une innovation technique sur l'emploi, en négligeant, notamment, ce que Sauvy appelle le *« déversement »*, à savoir *« toute utilisation au dehors de la branche progressiste, de revenus supplémentaires résultant de l'innovation »*[211]. L'ouvrage de ce célèbre économiste et démographe français du XX[e] siècle remet

(208) Face aux progrès techniques et à leurs répercussions sur l'emploi, tous les syndicats n'ont pas la même réaction. Dans la motion d'orientation adoptée par le 51e congrès de la CFTC qui s'est tenu à Vichy en novembre 2015, on peut lire à propos de l'attitude des syndicats face aux progrès techniques, en l'occurrence la généralisation du numérique : *« Trois attitudes se présentent au syndicalisme : les subir, chercher à les contrarier, ou les anticiper. Fidèle à sa tradition et à ses valeurs, la CFTC a décidé d'opter pour l'anticipation afin d'accompagner les salariés tout au long de leur parcours de vie et d'interpeler les pouvoirs publics sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour réguler ces évolutions sans les empêcher ou les freiner, mais dans le souci d'éviter les dérives, les injustices et les exclusions, car les progrès du numérique et de la robotique peuvent apporter le meilleur (aider les personnes âgées) et le pire (développer la « e-criminalité »). L'homme doit donc en conserver la maîtrise et l'État, garant du bien commun, sera contraint d'intervenir pour assurer la paix et la justice sociales »*.
(209) Alfred Sauvy, *La machine et le chômage*, Dunod, collection Pluriel, Paris 1980.
(210) *Ibid*, p. 363.
(211) *Ibid*, p. 203.

l'horloge au milieu du village. Non seulement, il montre que l'homme s'inquiète de voir la machine le remplacer, sinon depuis la nuit des temps et la sédentarisation d'homo sapiens, au moins depuis l'Antiquité, mais il insiste aussi sur le fait que l'accroissement du chômage auquel sont confrontées les sociétés capitalistes libérales depuis quatre décennies, résulte moins du progrès technique que de politiques de l'emploi inappropriées. Ce faisant, il met en évidence la complexité du phénomène, une complexité mésestimée par les théoriciens de « *la fin du travail* » qui se livrent trop souvent à une analyse superficielle du problème. « *Les échecs répétés des politiques de l'emploi, en de nombreux pays industriels et les innovations présentes et attendues de l'informatique-télématique*, écrit Sauvy, *ont remis dans l'actualité une question vieille de plus de deux siècles : l'influence du progrès technique. Aucune question économique ne présente de contraste aussi frappant, ni des paradoxes aussi troublants. En schématisant à l'extrême :*

- *l'opinion publique, de tout temps et en tous lieux, a accusé la machine (et plus généralement le progrès technique) de créer du chômage, en supprimant des emplois ;*
- *l'observation des faits, dans les pays industriels, montre qu'il y a beaucoup plus d'emplois qu'avant la machine, beaucoup plus d'emplois aussi que dans les pays sans machines ;*
- *la science économique contemporaine évite la question en la noyant dans le processus de croissance* »[212].

À l'appui de son propos, il cite Aristote (IVe siècle av. JC), Dioclétien (IIIe siècle de notre ère), Colbert (XVIIe siècle), l'abbé Duguet (1739) ou Montesquieu qui, dans *L'Esprit des Lois* (1748), « *reproche nettement aux machines de diminuer le nombre d'emplois* »[213], les cahiers de doléances de plusieurs délégations ouvrières avant la Révolution française, Jean Sismonde de Sismondi et Pierre-Joseph Proudhon, au XIXe siècle, Joseph Caillaux au XXe siècle. On pourrait ajouter à cette liste déjà longue, Benoît Hamon ou, dans un autre registre, Bernard Stiegler. On voit par-là que l'on peut être brillant philosophe, politique avisé, fin lettré, aristocrate ou homme du peuple, libéral, socialiste ou anarchiste, les griefs adressés à la machine innovante à travers les âges sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui quasiment mot pour mot : perte d'emplois, pauvreté, oisiveté… Nous ne les citerons pas tous, juste les plus révélateurs. Florilège[214] :

- « *Si la navette courait d'elle-même sur la trame, l'industrie n'aurait plus besoin d'ouvriers* » (Aristote, *La Politique*, livre I, chapitre II).
- « *Il* [le prince] *doit s'opposer à toutes les inventions qui font qu'un seul homme tient lieu de plusieurs et qui leur ôtent par conséquent le moyen de travailler et de vivre… Il peut louer ceux qui font de nouvelles découvertes dans les mécaniques ; mais si elles portent préjudice aux pauvres, il doit se contenter de rendre justice à l'inventeur et défendre sévèrement ce qui ne servirait qu'à multiplier les indigents et les paresseux* » (abbé Jacques-Joseph Duguet, *Institution d'un prince*).
- « *Peuples… je vous vois périr d'inanition à cause des frottements bruyants de ces machines ;*

(212) *Ibid*, p. 13.
(213) *Ibid* p. 29.
(214) *Ibid*, chapitre premier.

ne suis-je pas excusable de demander s'il ne serait pas utile de les détruire ou de les interrompre quelquefois ? » (Anonyme en 1789, *La vie et les doléances d'un pauvre diable).*

– « *Les économistes manquent à la vérité lorsqu'ils avancent d'une manière absolue que la simplification des procédés n'a eu nulle part pour résultat de diminuer le nombre de bras employés à une industrie quelconque* » (Proudhon).

– « *La machine dévore l'homme… Il faut surtout maîtriser la technique… Nous voyons que ces prétendus progrès n'abaissent pas les prix des produits, mais ont pour effet de faire renvoyer du personnel* » (Caillaux).

Si l'on en croit Sauvy, en France, jusqu'en 1684, le recours à la machine est interdit « *parce qu'on craignait que son emploi ne privât de travail un grand nombre de gens* »[215]. Dans les pays où elle est utilisée (les actuels Pays-Bas, Pologne, Angleterre, Allemagne), elle provoque des émeutes comme à Leyde, Dantzig, Manchester, Hambourg, Cologne… tout au long du XVII[e] siècle ; les ouvriers ont peur de perdre leur seul moyen de subsistance, et les politiques au pouvoir craignent, à l'image de Colbert, de ne plus avoir « *le moyen d'occuper le peuple suivant ses facultés, afin de le faire vivre doucement de son travail* » et de voir la machine « *ravir au peuple le peu d'occupation qu'il possède* ». On est loin du travail créateur de richesses, exercé dans la dignité et source d'accomplissement de la personne humaine… La lutte contre les machines se poursuit et s'intensifie au XIX[e] siècle. L'exemple le plus connu est celui du luddisme qui en 1810 en Angleterre voit les tricoteurs et tondeurs des métiers à bras s'opposer violemment aux employeurs cherchant à imposer l'emploi des machines dans les métiers de la laine et du coton. En France, l'invention du métier à tisser de l'ingénieur Joseph-Marie Jacquard, qui permet à un seul ouvrier de faire fonctionner la machine en lieu et place de plusieurs auparavant, est à l'origine de la révolte des canuts à Lyon et de l'agression subie par son inventeur qui échappa de peu à la noyade[216].

Pour autant et malgré ces oppositions, la machine a fini par s'imposer et à progresser jusqu'à envahir notre quotidien n'entrainant pas « *la fin du travail* » tant redoutée. Et ce, pour plusieurs raisons que les économistes, toutes tendances confondues, ont bien identifié et que Sauvy résume de la manière suivante : « *1. Il faut des ouvriers pour produire des machines. 2. La consommation du produit* « mécanisé » *s'élève, à la faveur de la baisse de son prix. 3. De nouvelles activités apparaissent, répondant à de nouveaux besoins* »[217]. Mais notre auteur ne se contente pas d'évoquer les théories et les débats qui ont marqué les différentes époques, il cherche à examiner les faits[218] et, se fondant, tour à tour, sur les connaissances disponibles à l'époque où il écrit de la population active pourvue d'emploi

(215) Propos tenu par l'intendant de Bourges cité par un contemporain et repris par Sauvy, *Ibid,* p. 26.
(216) Nous ne portons pas un jugement moral sur le bien-fondé ou non du progrès technique, comme a pu le faire par exemple Georges Bernanos dans *La France contre les robots.* Dans cet essai paru en 1947, l'auteur de *Sous le soleil de Satan* critique violemment la société industrielle et estime que la machine limite la liberté des hommes et perturbe leur mode de pensée. Tel n'est pas notre propos, nous contentant d'aborder la question uniquement sous l'angle économique, mais il est évident que cette approche en induit d'autres, notamment morale, philosophique, anthropologique…
(217) *Ibid,* p. 42.
(218) *Ibid,* p. 94 et suiv.

sur le long terme (de la fin du XVIII[e] siècle à la fin du XX[e], dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis, mais aussi en Asie, en Afrique du Nord et en Amérique latine), des évolutions du niveau de vie, sur la consommation alimentaire, des migrations internes à chaque pays et en provenance de l'étranger, et de la durée de vie, il parvient à la première conclusion suivante : *« le progrès technique a jusqu'ici et dans le cadre national, augmenté le nombre des emplois »*[219]. Il nuance toutefois son propos : *« l'expérience n'autorise pas à conclure que le progrès technique continuera à l'avenir à augmenter le nombre d'emplois. Non seulement, en effet, les choses peuvent prendre des formes inédites, mais le comportement des hommes est devenu un facteur exogène essentiel ».*

Pour tenter de confirmer ce premier résultat *« si contraire aux apparences et jusqu'ici annoncé par foi et conviction plus que par un raisonnement convaincant »*[220], et faute de pouvoir modéliser ce phénomène trop complexe[221], Sauvy reprend *« à la base tout le mécanisme de cette* « perversion »**,** *de ce trouble, qu'est toute innovation »*[222]. Pour ce faire, il analyse[223] les conséquences que peut avoir une innovation sur l'emploi :

- selon que les gains à en attendre sont attribués à l'entreprise, sous forme de profit, au personnel restant sous forme d'augmentations de salaire, au comité d'entreprise, au personnel licencié sous forme d'indemnités ou à l'État via la fiscalité,
- selon l'usage qui en est fait par l'employeur (investissement ou distribution de dividendes) et les employés (consommation ou épargne).

Dans tous les cas, sans nier les effets néfastes qu'exerce dans un premier temps le progrès technique sur la main d'œuvre qui entraîne le remplacement des ouvriers non-qualifiés par la machine-outil, il constate à plus ou moins brève échéance et dans des proportions différentes, selon les cas[224], une augmentation du nombre d'emplois directs (les créateurs et les fabricants de machines-outils). Les gains de productivité que dégage le progrès technique permettent, en effet, soit de diminuer les prix, soit d'augmenter les salaires ou les profits, soit d'accroître la consommation d'autres produits ou services. Il en résulte, alors, un *« déversement »* d'emplois de certains secteurs d'activités, en particulier ceux de l'industrie, vers les services. Sauvy démontre, ainsi, la capacité créatrice d'emplois de la machine pour peu *« que les gains financiers résultant du progrès ne soient pas absorbés au passage (…) mais se répercutent aussi largement que possible dans les différents secteurs de l'économie et surtout les nouveaux »*. Il en déduit une

(219) *Ibid*, p. 117.
(220) *Ibid*, p. 257.
(221) Dans une tribune publiée par le quotidien *Les Echos* du 18 octobre 2018, l'économiste François Bourguignon tente d'en donner les raisons : *« l'identification de l'impact global de la robotisation sur l'emploi est délicate. En premier lieu, il faut pouvoir l'isoler des autres facteurs susceptibles d'affecter le marché du travail. En second lieu, il convient de tenir compte des relations de causalité inverse qui lient ces grandeurs : la robotisation affecte le niveau des salaires, mais ce dernier influence l'automation. Enfin, la nature des données doit permettre de prendre en compte les effets de la robotisation au sein d'une entreprise sur d'autres entreprises et plus généralement sur l'ensemble de l'économie ».*
(222) *La machine et le chômage*, *op. cit.*, p. 118.
(223) *Ibid*, pp. 238 et suiv. puis 352 et suiv.
(224) Sauvy précise que le nombre d'emplois créé dépend davantage de l'utilisation que l'on fait des gains que de son affectation.

politique générale de l'emploi, identifie les obstacles à lever et présente différents leviers sur lesquels il est possible d'agir. Mais nous sortons, là, de l'objet de notre étude. En effectuant ce petit détour par Sauvy, nous voulions montrer que la suppression d'emplois liée au progrès technique n'est pas une fatalité, comme semble le prétendre certains partisans du revenu de base.

2. L'apport d'études récentes

On pourrait nous objecter que le numérique n'est pas une innovation comme les autres, que ce qui pouvait être vrai par le passé ne peut plus l'être aujourd'hui compte tenu de la spécificité de l'informatique, des possibilités qu'il offre, de la rapidité des évolutions qui le caractérisent[225], et que par conséquent les écrits de Sauvy ne sont pas recevables. Or, un rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) de janvier 2017[226] en valide l'approche et les conclusions : « *L'histoire économique montre qu'au cours des deux derniers siècles, l'emploi, s'il s'est beaucoup transformé, a continué à augmenter au fil des révolutions technologiques. Le lien plutôt favorable entre l'emploi et les nouvelles technologies a également été confirmé au cours des trois dernières décennies* ». Ce document apporte un argument supplémentaire pour réfuter « *la fin du travail* » : le caractère partiel de nombreuses études qui, parce qu'elles s'intéressent uniquement aux seules destructions d'emplois sans prendre en compte les créations ou la transformation du contenu des emplois et du travail, aboutissent à des conclusions erronées. Il met également l'accent sur les « *innovations de procédés* » et les « *innovations de produits* ». Les premières permettent de produire avec des effectifs certes réduits, mais participent, du fait de la diminution des coûts de production qui en résulte, à la conquête de nouveaux marchés, notamment à l'extérieur ; les secondes proposent de nouveaux produits en complément de ceux existants. Comme Sauvy, le COE montre que des mécanismes de compensation se créent du fait des innovations, contribuant ainsi à l'augmentation de l'emploi direct, via la mise en œuvre des nouvelles technologies, ou indirect, à travers un accroissement de la demande. Il insiste aussi sur le fait qu'un pays qui n'investit pas dans les nouvelles technologies est un pays qui perd des emplois. Selon un rapport de la Fédération internationale de la robotique[227] daté de 2015, la France comptait

(225) Dans *Vive le social 3.0 !* (Salvatore, Paris 2016), Philippe Louis, président de la CFTC, souligne, en effet, que, *« si l'on en croit Gordon Moore, l'un des fondateurs de la société Intel qui inventa le microprocesseur en 1970, la densité des transistors sur une puce de silicium – donc la puissance de calcul des machines électroniques – double tous les deux ans à coût constant. Ce qu'on pensait impossible il y a un an est aujourd'hui très largement dépassé et les dernières innovations sont déjà remises en cause. Ainsi, le premier microprocesseur (sorti en 1971) comprenait deux mille trois cent transistors, contre vingt-neuf mille huit ans plus tard et 1,4 milliards en 2012. Tant et si bien que la puissance d'un I Phone aujourd'hui est supérieure à celle des ordinateurs utilisés par la Nasa pour envoyer des hommes dans la Lune en 1969, et que l'ordinateur d'une grosse voiture est aujourd'hui plus sophistiqué que celui d'un Airbus il y a dix ans »* (p. 66).
(226) Conseil d'orientation pour l'emploi, *Automatisation, numérisation et emploi, tome 1 : les impacts sur le volume, la structure et la localisation de l'emploi*, janvier 2017.
(227) *https://ifr.org/ifr-press-releases/news/robot-density-rises-globally*

32.000 robots, contre 180.000 en Allemagne ; un autre rapport du même organisme précisait que notre pays comptait, en 2016, 132 robots pour 10.000 salariés, contre 309 Outre-Rhin. Or, à la même époque, le taux de chômage, en France, s'établissait à 10,06 %, celui de l'Allemagne, à 4,12 %, tandis que le taux d'emploi s'élevait dans le premier pays à 62,5 % de la population active, et à 75,6 % dans le second[228]. Les raisons des différentiels de chômage et d'emplois entre les deux nations sont donc à chercher ailleurs (du côté des politiques monétaires et budgétaires, par exemple). Cette étude du COE souligne, en outre, que « *lorsqu'une machine se substitue à une activité humaine elle se substitue à une ou plusieurs* « tâches » – *c'est-à-dire la manière d'effectuer une activité de travail en mobilisant certaines compétences – non à des* « métiers » ». Les auteurs en concluent que pour réaliser un diagnostic prospectif le plus étoffé possible sur les conséquences de l'innovation technique sur l'emploi, il convient de se fonder sur des données individuelles « *décrivant la réalité des emplois en France, en prenant en compte la complexité de leur contenu* ». Il résulte de leur analyse que « *moins de 10 % des emplois existants présentent un cumul de vulnérabilités susceptibles de menacer leur existence dans un contexte d'automatisation et de numérisation* », mais que « *la moitié des emplois existants est susceptible d'évoluer dans leur contenu de manière significative à très importante* », que « *le progrès technologique continuerait à favoriser plutôt l'emploi qualifié et très qualifié* », et que la perspective alarmiste mise en avant par plusieurs études selon lesquelles près de 50 % des emplois existants présentent un risque élevé d'automatisation « *n'est pas la plus probable* ».

Une étude de France Stratégie[229] va dans le même sens. Elle montre que le nombre d'emplois peu automatisables, « *parce qu'ils nécessitent des interactions sociales, de l'adaptabilité, de la flexibilité ou de la capacité à résoudre des problèmes* » ne cessent d'augmenter en France, passant de 6,9 % de la masse globale d'emplois à 9,1 % de 1998 à 2013 ; inversement, les emplois les plus facilement automatisables sont en légère régression : entre 2005 et 2013, ils sont en effet passés de 14,3 % à 13,9 %. Ce document révèle également que l'automatisation des emplois ne saurait se résumer à une simple question de technologie : le remplacement d'un homme par une machine, s'il est possible techniquement, ne se fait pas nécessairement ; d'autres facteurs, en effet, influencent le déploiement des automates, parmi lesquels « *le mode d'organisation du travail, l'acceptabilité sociale et la rentabilité économique* ».

Dans la même veine, on peut enfin (et pour nous en tenir là) citer Olivier Passet qui, dans une vidéo publiée le 7 novembre 2018 sur le site de Xerfi Canal[230], relativise les conséquences de l'influence de l'intelligence artificielle sur l'emploi. Le directeur des synthèses de cet institut spécialisé dans l'analyse économique sectorielle, concurrentielle,

(228) *https://data.oecd.org/fr/allemagne.htm#profile-jobs* et *https://data.oecd.org/fr/france.htm#profile-jobs*
(229) Nicolas Le Ru, « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *Note d'analyse* n° 49, France Stratégie, juillet 2016.
(230) *https://www.xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-OPA-Sujet-IA_3746457.html?utm_source=Mod%E8le%20diffusion%20Xerfi%20Canal&utm_medium=email&utm_campaign=XC071118*

macroéconomique et conjoncturelle en France et à l'international, confirme que l'intelligence artificielle (IA) – qu'il qualifie de *« concept valise »* – *« cristallise la profondeur du bouleversement technologique et économique qui se joue aujourd'hui »* et *« porte les promesses de services hyper performants, dans la santé ou l'éducation par exemple », « mais aussi toutes les craintes d'une économie asséchée du travail humain »*. Puis il avance *« que la catalyse des réseaux neuronaux, des ordinateurs quantiques qui repoussent les limites de la loi de Moore, du* big data *ouvrent la perspective de dispositifs informatiques capables de simuler et parfois de vaincre l'intelligence humaine. Et cette perspective fait nécessairement ressurgir l'idée d'une éviction de l'homme »*. Mais il souligne qu'une technologie nouvelle *« met beaucoup de temps à se diffuser et à pénétrer, modifier les organisations »* et met en évidence les freins qui ne manqueront de handicaper sa progression : freins technologiques proprement dit (l'ordinateur quantique, par exemple, ou la voiture autonome ne seront pas au point avant une dizaine d'années), freins juridiques autour des données personnelles, notamment, freins humains (refus, déficits de compétences), freins liés à la résistance des organisations elles-mêmes. Selon lui, durant cette période d'adaptation, de nouveaux besoins naîtront qui seront créateurs d'emplois. Enfin, il conviendra de mettre à profit ce laps de temps pour former les travailleurs aux nouveaux emplois.

L'argument selon lequel la disparition d'un grand nombre d'emplois consécutive à la numérisation de l'économie s'accompagnant d'une perte de revenu et justifiant la mise en place d'un revenu de base n'est pas une certitude, mais une hypothèse.

3. « Travail, reprends ta place ! »[231]

Un autre débat oppose partisans et adversaires du revenu de base : celui de la place du travail. Sur son blog, le 27 avril 2014, Jean-Marie Harribey, ancien maître de conférences de l'université de Bordeaux IV, membre des économistes atterrés et adversaire déclaré du revenu de base, rappelle le caractère *« fondamentalement ambivalent »* du travail, *« aliénant et hétéronome »*, mais aussi *« moyen de reconnaissance et d'intégration sociale »* et regrette que *« la plupart des partisans du revenu inconditionnel (…) sous couvert du refus de la* « centralité du travail » *ou du refus du* « culte du travail » *[remettent] en cause (…) sa facette* « de reconnaissance et d'intégration sociale » »[232]. Puis, répondant à une interpellation de Baptiste Mylondo qui lui demande : *« pourquoi la société ne pourrait-elle pas décider de répartir entre ses membres une part de la valeur produite, au titre de la contribution de chacun d'eux, quelles que soient ses activités, à la*

(231) Nous empruntons ce titre à un livre d'Alain Deleu (président de la CFTC de 1993 à 2002) paru en 1996.
(232) *https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2014/05/19/le-revenu-de-base-inconditionnel-nouvelle-utopie-ou-impense-sur-le-travail*

richesse sociale »[233], Harribey rétorque que *« la société (…) ne peut pas redistribuer en amont de l'acte collectif de travail ».*

Cet échange révèle que la question du financement du revenu de base, longuement analysée plus haut, est en fait mal posée ou plus exactement s'intéresse à la (re)distribution de richesses et passe sous silence le processus qui précède, à savoir la création de richesses. Pour Harribey, avant de partager la richesse créée ou de la redistribuer à travers notamment le revenu de base, encore faut-il qu'elle soit effectivement créée ; or, selon lui, seul le travail est créateur de richesse. De leur côté, les partisans du revenu de base considèrent que *« le travail est de moins en moins la principale source du profit »*, que *« la valeur jaillit de l'* « économie immatérielle » *sans travail ou de la spéculation »* et *« qu'il est donc possible de distribuer un revenu* « préalablement » *au travail collectif »*[234]. On retrouve, là, l'opposition traditionnelle entre économistes dits *« classiques »* (Smith, Ricardo et Marx) et les *« néo-classiques »* ou libéraux (notamment Walras) à propos de la théorie de la valeur. Les premiers considèrent, en effet, que seul le travail est créateur de valeur, alors que, pour les seconds, la valeur repose sur l'utilité marginale. Adam Smith (1723-1790), pour qui *« l'échange marchand est le fondement du lien social »*, distingue la valeur d'usage d'un bien (son utilité) et sa valeur d'échange (son prix) et constate, avec son fameux paradoxe de l'eau et du diamant, qu'elles ne sont pas corrélées : *« Il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter (…) Un diamant, au contraire, n'a presque aucune valeur quant à l'usage, mais on trouvera fréquemment à l'échanger contre une très grande quantité d'autres marchandises »*[235]. Il explique ce paradoxe par l'importante quantité de travail (exprimée en heures) qu'il faut pour extraire et tailler le diamant, comparée à la faible quantité de travail nécessaire pour pomper de l'eau… dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. Il en conclut que le travail est la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise. Cette approche est reprise, par la suite, et complétée par David Ricardo (1772-1823). Chez cet autre économiste anglais, la valeur d'un bien est déterminée par la quantité de travail direct et indirect (quantité de travail présente dans les outils de production et les biens de consommation intermédiaire) nécessaire pour le produire[236]. Enfin, Karl Marx (1818-1883) estime que la valeur d'un bien est définie par une fraction du travail total dépensé pour le produire ; il évoque *« le temps de travail qu'il faut pour faire apparaître une valeur d'usage quelconque dans les conditions de production normales d'une société donnée et avec le degré social moyen d'habileté des travailleurs »*[237]. Pour les économistes

(233) *In* Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous, Principes d'utopie réaliste*, Utopia, Paris, 2010, p. 65 (cité par Harribey).
(234) Paul Ariès, *La décroissance, un nouveau projet politique*, Golias, Lyon, 2007, et *Le mésusage, essais sur l'hyper-capitalisme*, Parangon, Lyon, 2007 (cité par Harribey).
(235) Adam Smith, *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations*, (Tome 1, chapitre 4, *« De l'origine et de l'usage de la monnaie »*), Londres 1776 pour la première édition, Garnier Flammarion, Paris 1999 (traduction de Germain Garnier).
(236) David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Londres 1817 pour la première édition, Flammarion, Paris 1992 (traduction sous la direction de François-Régis Mahieu).
(237) Karl Marx, *Le capital*, Hambourg, 1867 pour la première édition, éditions sociales, collection GF, Paris, 1973.

néo-classiques ou marginalistes qui réfléchissent à la question à partir des années 1870, au contraire, valeur d'usage et valeur d'échange sont corrélées puisque la valeur d'échange d'un bien résulte de son utilité marginale, elle-même liée à sa rareté et aux goûts personnels des agents économiques. Partant de là, dans une économie financiarisée, tout ce qui a un prix et peut se vendre est créateur de richesses. Parmi leurs successeurs, Alfred Marshall (1842-1924), a essayé d'établir une synthèse entre les deux approches en avançant que les marginalistes ont raison sur le court terme et les classiques, sur le long terme[238].

Ce rapide détour théorique démontre que – et permet de comprendre pourquoi – les positions des adeptes du revenu de base et de ses détracteurs ne sont pas conciliables. Pour les premiers, qu'ils se réclament de l'ultralibéralisme économique ou de la mouvance « *progressiste* », à partir du moment où la valeur d'un bien ne dépend pas de la quantité de travail nécessaire à sa production, mais de sa marchandisation, il devient possible de (re)distribuer à tous un revenu monétaire (et non en nature) « *inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement* » (définition du revenu de base retenue dès l'introduction de la présente étude). En l'occurrence, les différentes expériences et expérimentations tentées ayant échoué ou n'ayant pas été prolongées sur le long terme, on peut se permettre d'en déduire que cela n'est pas possible, et de donner raison aux classiques, en tout cas à Marshall… Par ailleurs, Harribey souligne encore que « *il n'y a pas, par définition, de revenu monétaire qui : 1) ne provienne pas du travail ; 2) qui ne soit socialement pas validé* ». Or, poursuit-il, « *dans les économies capitalistes modernes, il y a deux modes de validation sociale : par le marché ou par la collectivité* ». Et de conclure « *d'où tirerait-on les sommes nécessaires au versement du revenu inconditionnel si, à la limite, tous les individus décidaient de s'adonner à des activités qu'ils décideraient seuls, sans jamais aucune validation sociale, le travail social ayant disparu ? Il ne s'agit pas là d'une question morale, il s'agit simplement de ne pas croire à la fiction d'une source miraculeuse venue d'ailleurs et validée nulle part* », mettant ainsi fin à l'illusion du surfer de Malibu cher à John Rawls qui déciderait de son propre chef de l'utilisation qu'il ferait de son revenu. Ultime reproche adressé par Harribey au revenu universel : l'absence de validation sociale d'une activité individuelle sous-tendue par l'inconditionnalité scellerait la fin de tout projet collectif : « *Une fois le revenu de base inconditionnel versé à tous, chacun ferait* « son choix librement » *d'offrir ou non sa force de travail sur un marché enfin totalement dérégulé et libre. La société ayant accompli son devoir, les problèmes sociaux ne seraient plus sociaux puisqu'ils seraient renvoyés à la sphère privée* ». En outre, l'argumentaire d'Harribey entre en résonnance avec les propos de la sociologue Martine Abrous que nous avons rapportés plus haut selon lesquels les pauvres, pour qui

(238) Alfred Marshall, *Principes d'économie politique*, Londres 1892 (pour la première édition) ; lien pour l'édition française (1906) : *http://classiques.uqac.ca/classiques/marshall_alfred/principes_eco_pol_1/principes_1.html*

le revenu de base serait créé, ne veulent pas d'abord un revenu, mais un travail.

Les textes du magistère de l'Eglise catholique (les encycliques sociales notamment) qui au fil du temps, de *Rerum novarum* (1891) à *Laudato si'* (2015), ont construit la pensée sociale chrétienne, privilégient une vision positive, mais néanmoins réaliste, du travail. Ainsi, le travail serait un *« opus humanum »*, ou pour reprendre l'expression utilisée par saint Jean-Paul II dans *Laborem exercens*, *« un bien de l'homme »* : par son travail, en effet, l'homme développe ses capacités et les met au service d'une communauté, il coopère avec d'autres hommes pour produire des biens et des services, et noue, sur son lieu de travail, des liens personnels pour constituer une communauté de personnes ; les énergies sociales et communautaires ainsi suscitées alimentent le bien commun[239]. Il existe cependant des conditions pour que le travail demeure *« un bien de l'homme »*, parmi lesquelles une rémunération suffisante qui permette au travailleur et à sa famille de vivre décemment, la possibilité pour lui d'exercer sa créativité et son esprit d'initiative, dans un cadre de confiance mutuelle qui favorise la coopération et son accomplissement. Sans nier pour autant que le travail peut être *« fatigue et peine »*, que l'économie mondialisée encourage la fragmentation du cycle de production pour obtenir une plus grande efficacité et de meilleurs profits, accentue la concurrence et une plus grande flexibilité sur le marché du travail, place les hommes et les femmes en situation de concurrence débridée, sans vouloir idolâtrer le travail, la doctrine sociale de l'Eglise invite les chrétiens et les hommes de bonne volonté à travailler *« afin de n'avoir besoin de personne »* et de pouvoir pratiquer la solidarité en partageant le fruit du travail avec les nécessiteux. Considérant que ces conditions ne sont pas remplies et bafouent la dignité de l'homme, *les adeptes du revenu de base – qui voient alors dans le travail, un « opus servile »*, une nécessité pénible à laquelle on consentirait pour gagner sa vie, et dont il serait impératif de se libérer – estiment plus judicieux un revenu universel pour solde de tout compte, au risque pas toujours conscient de nuire au pacte social, plutôt que de lutter contre un système économique qui asservit l'homme.

(239) Cf. Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, Libreria editrice vatican (chapitre VI, *« Le travail humain »*).

CONCLUSION

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparait que l'instauration d'un revenu de base en France, faute de pouvoir conduire l'État Providence (l'autre nom de notre système de protection sociale) à son achèvement – à son aboutissement – pourrait au contraire contribuer à l'achever – à le faire disparaitre – au grand dam des salariés, des retraités, des malades, des familles, des chômeurs… qui en bénéficient et pour le plus grand profit d'une minorité de financiers qui lorgnent sur les quelque 500 milliards récoltés chaque année par la « *Sécu'* »[240], sans pour autant répondre aux attentes des pauvres, des sans-emplois ou des victimes des évolutions récentes et à venir du travail, des jeunes privés du versement des *minima* sociaux, des femmes tributaires des revenus de leur conjoint[241]… Un retour en arrière sur l'histoire économique et sociale, l'analyse des nombreuses expérimentations tentées au fil du temps dans différentes contrées du monde et l'examen des modalités de financement proposées attestent en effet que le versement sans condition d'un revenu de base à l'ensemble d'une population et la mise

(240) Cf. Emmanuelle Heidsieck, *Il risque de pleuvoir*, Le Seuil, Paris, 2008. Dans ce roman, la journaliste spécialisée dans l'information sociale, décortique avec finesse, clarté et sagacité, la stratégie élaborée par les assureurs privés pour mettre la main sur le magot de la Sécurité sociale et livrer la protection sociale de nos concitoyens aux lois du marché.

(241) Dans le chapitre de « *L'allocation universelle* » (*op. cit.* pp. 7 à 11) consacré à ce qu'ils nomment les « *antécédents* » du revenu de base, c'est-à-dire les mécanismes imaginés au cours des derniers siècles pour pallier le délitement des solidarités traditionnelles, Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, évoquent en quelques lignes, mais ne développent pas, « *l'assurance sociale obligatoire* », soit ni plus ni moins que les grandes lignes de ce qui deviendra « *l'État Providence* ». Témoigne également du fait que le revenu de base peut être un concurrent de l'État providence ou du moins en constituer une alternative, le Rapport d'information du Sénat (*op. cit.* p. 9), qui, après avoir souligné que « *notre pays peut s'enorgueillir d'être l'un de ceux qui offrent l'un des niveaux de protection sociale les plus élevés au monde* », instruit à charge le dossier de « *notre système d'assistance* ». Selon les rédacteurs de ce document, il laisserait, malgré son développement et le perfectionnement qui ont accompagné son histoire, un grand nombre de nos concitoyens passer entre les mailles du filet de protection, serait incapable de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, n'inciterait pas à la reprise d'activité, serait illisible, manquerait de transparence et serait incapable de s'adapter à notre monde en transition. Nous pourrions citer d'autres auteurs qui opposent systématiquement les avantages du revenu de base aux inconvénients de l'État providence. De même que les partisans du revenu de base le parent de toutes les vertus, certains d'entre eux accusent la protection sociale classique de tous les maux de la société française et lui font endosser les habits du parfait bouc émissaire.

sur pied ou la conservation d'un système de protection sociale destiné à garantir les personnes contre les risques de la vie – via le versement d'un revenu différé et financé conjointement par des cotisations sociales et l'impôt – ne pouvaient que difficilement coexister, voire pas du tout, ne serait-ce que parce que les sources de financement n'étant pas extensibles à l'infini, ils sont en concurrence : c'est ce que nous avons tenté de montrer dans les trois premières parties. Dans une quatrième et dernière étape, nous avons vu que les raisons qui poussaient à la création d'un revenu de base reposaient sur des hypothèses fragiles, étaient révélatrices du renoncement ou de la paresse de ses partisans à chercher les véritables causes de la pauvreté et des inégalités, et à prendre les mesures destinées à les combattre[242]. Nous avons également cherché à démontrer que les arguments en faveur du revenu de base se fondaient sur des présupposés injustifiés quant à l'avenir du travail et à la création de richesses.

Aussi, plutôt que de capituler face aux évolutions d'un système économique de plus en plus controversé ou d'en accélérer les dommages en se précipitant dans une sorte de fuite en avant *via* l'allocation d'un revenu de base à tous pour solde de tout compte, et de s'évertuer à en multiplier les expérimentations, *a priori* toutes vouées à l'échec, de l'aveu même de certains de ses partisans qui souhaitent imposer le revenu de base sans passer par la phase expérimentale, nous préférons, en guise de conclusion, essayer d'esquisser les contours de l'achèvement du modèle social français, en vertu du principe selon lequel on sait ce qu'on perd, mais on ne sait pas ce qu'on gagne. Ceux-ci peuvent nous être fournis par une série de réflexions et de travaux entamés par la CFTC dès le début des années 2000 avec son Statut du Travailleur[243] et poursuivis depuis 2015 autour de son projet de Régime social universel d'Activité (RSUA) qui vise à soutenir le projet des personnes à toutes les étapes de leur vie. Il ne s'agit pas, ici, de jeter les bases de la réforme du système actuel de protection sociale, mais de montrer qu'une réponse aux bouleversements qui impactent notre société est possible sans passer par la destruction de l'État Providence que pourrait induire la mise en place du revenu de base. « *Pérenniser notre protection sociale*, peut-on ainsi lire dans la motion d'orientation de son 51e congrès de la CFTC, *c'est accepter de la réformer, c'est préserver ses principes tout en questionnant ses mécanismes. Côté* « principes », *la CFTC doit réaffirmer l'ambition qui était la sienne lorsqu'après-guerre elle a participé aux travaux du CNR (Conseil national de la résistance) à savoir un système de protection le plus complet possible contre la réalisation des risques liés aux parcours professionnels et personnels d'aujourd'hui. Un système véritablement universel qui couvre l'ensemble des citoyens actifs tel qu'il a été voulu par ses*

(242) À l'heure où nous bouclons cette étude, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) vient de relancer le débat sur le revenu de base, à travers un projet d'étude présentée par Soraya Duboc et intitulée *Un revenu citoyen pour relancer l'activité économique ?* (janvier 2019). Elle apporte une nouvelle justification à la mise en place du revenu de base : la relance de l'activité économique du fait de ses répercussions plutôt positives sur l'offre de biens et de services, mais exige des conditions précises de mise en œuvre pour constituer un instrument de stabilisation contra-cyclique et une acceptabilité sociale et politique.
(243) Gabrielle Simon (ouvrage collectif sous la direction de), *Le Statut du travailleur, la sécurisation des parcours de vie*, CFTC-Ires coll. Arguments, Paris, 2006.

fondateurs. Côté « mécanismes », *les réponses pourraient être de plus en plus personnalisées ou attachées à la personne et à sa trajectoire de vie plutôt qu'à son statut ou à son âge. Le numérique garantit la faisabilité technique d'une telle évolution ainsi que la traçabilité et l'effectivité des droits »*[244]. Une philosophie et des outils susceptibles de mieux coller aux réalités vécues pas les personnes que le revenu de base.

Dans un ouvrage récent, Philippe Louis, président de la CFTC, dresse le constat suivant : *« Le temps semble révolu où un salarié entrait dans une entreprise dès sa sortie de l'école à 16, 20, 22 ou 25 ans, où il faisait toute sa carrière professionnelle chez le même employeur et où l'on pouvait quitter un emploi et être sûr d'en retrouver un nouveau presque séance tenante. Dorénavant, les salariés* « zappent ». *Soit parce qu'ils le veulent, soit parce qu'ils y sont contraints. Sont plutôt concernés par le* « zapping » *volontaire, les* « aventuriers » *ou les jeunes diplômés qui restent deux ans dans une entreprise, histoire de constituer ou de développer un réseau, d'enrichir leur CV… puis vont voir ailleurs. Ce sont généralement les travailleurs sans formation qui sont contraints au* « zapping » *forcé : ils connaissent de longues périodes de chômage entrecoupées par de courtes périodes de travail précaire (stages, intérim, CDD, temps partiel subi…). Durant sa vie professionnelle, un travailleur peut avoir des aspirations différentes selon son âge, ses projets, ses envies…. En début de carrière, il n'est pas rare de voir un jeune vouloir travailler plus de 35 heures par semaine (il en a la force physique et il est plus disponible). Plus tard, s'il souhaite fonder une famille et avoir des enfants, il peut vouloir aspirer à un mode de vie totalement différent et consacrer du temps à l'éducation de ses enfants. Lorsque les enfants grandissent, il peut prétendre, de nouveau, travailler plus sur une journée, un mois, une année. Il peut également se consacrer à une cause, s'engager bénévolement dans le syndicalisme, l'humanitaire, la politique, entreprendre une formation pour changer d'horizon professionnel ou pour progresser dans son métier ou tout simplement ne pas être dépassé par les avancées technologiques. Il peut enfin vouloir prendre une année sabbatique pour se consacrer à lui-même. De nos jours, la personne active peut aussi être simultanément salariée de plusieurs entreprises, autoentrepreneur, tirer des revenus de l'économie collaborative… »*[245].

Puis il présente le Statut du Travailleur comme une réponse à cet état de fait. Ce dispositif entend, en effet, permettre à chacun de réaliser son projet de vie en lui garantissant collectivement des droits et en lui conférant des devoirs. Il s'inspire des travaux réalisés en 1995 par le Commissariat général au Plan alors présidé par Jean Boissonnat[246] dont la mesure phare consistait à créer un contrat d'activité. *« Pour retrouver la plénitude de ses fonctions*, peut-on y lire, *le droit du travail doit être rétabli. Dans ce nouveau cadre juridique serait créé le contrat d'activité. Englobant le contrat de travail sans le faire disparaître, il vise, en s'inspirant d'expériences déjà à l'œuvre, à faciliter les projets individuels et la souplesse de l'organisation productive ; contrat individuel adapté à la diversité*

(244) Groupe Prospective de la CFTC, *Dans un monde en bouleversement, construisons un nouveau contrat social*, CFTC-Ires coll. Arguments, Paris 2015, pp. 47 & suiv.
(245) *Vive le social 3.0*, *op. cit.*, p. 105.
(246) Jean Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris, 1995.

et aux rythmes des itinéraires professionnels, il garantit la continuité des droits et obligations et peut impliquer une pluralité d'acteurs. Le contrat d'activité a pour vocation « d'absorber » *une partie des multiples dispositifs et des actuels mécanismes de financement de l'insertion, de la formation professionnelle, du chômage. La mise en œuvre du contrat d'activité dans des conditions de justice et d'efficacité satisfaisantes, ne peut se faire qu'à travers des instances multipartites décentralisées disposant d'un pouvoir d'adaptation, dans le cadre fixé par la loi et la négociation sociale ».*

Ce Statut du Travailleur va bien au-delà des projets concurrents échafaudés par deux autres organisations syndicales en ce qu'il envisage la personne dans toutes ses dimensions (professionnelle, sociale, familiale, personnelle, spirituelle…), là où la *« sécurisation du parcours de vie professionnelle »* de la CFDT et la *« sécurité sociale professionnelle »* de la CGT, comme leurs dénominations l'indiquent, se limitent à la dimension professionnelle. Ce Statut diffère également du *« droit à la carrière attaché à la personne »*[247], présenté par France Stratégie en octobre 2015, en ce qu'il vise à l'émancipation du travailleur et non à répondre aux exigences nouvelles de l'employeur par la mise en œuvre de *« droits à l'employabilité ». « Parce qu'il aborde l'orientation professionnelle des personnes, leur formation, leurs licenciements et leur reclassement à l'intérieur de l'entreprise comme à l'extérieur, la protection sociale, l'harmonisation des temps de vie, le logement, la participation des salariés aux orientations stratégiques des entreprises, les situations de handicap… le Statut du Travailleur est véritablement un projet global de société,* poursuit Philippe Louis. *C'est un nouveau contrat social qui place l'homme au centre de l'économie et vise au respect de sa dignité au travail et en dehors et répond aux défis sociaux actuels en proposant une continuité des droits de chacun (rémunération, formation, protection sociale), lui permettant de construire son parcours de vie, tout en sécurisant les mobilités et ruptures professionnelles. Le Statut du Travailleur, ce sont de nouveaux droits légitimes pour prendre sa vie en main et construire une société solidaire, confiante en son avenir. Dans cette perspective, il défend une conception participative de la vie en entreprise et facilite les transitions pour transformer les périodes de rupture en opportunités d'acquérir de nouvelles compétences, source de promotion professionnelle. Il a pour ambition de donner les moyens à l'ensemble des acteurs d'exercer pleinement leurs responsabilités, sans se défausser de ses devoirs, notamment en matière de solidarité. De même à l'issue d'un congé parental, d'un engagement associatif ou d'un congé sabbatique, il offre la possibilité de faire un bilan de compétences visant à valoriser le potentiel des personnes, une remise à niveau professionnelle. Enfin, le Statut du Travailleur n'est pas un carcan pour autant. Chaque personne est libre de s'engager totalement dans l'aventure de la flexibilité. Il a été conçu comme un logiciel libre destiné à être utilisé, partagé et enrichi par l'ensemble de la communauté des travailleurs qui y souscrivent. C'est à une véritable révolution culturelle*

(247) Aurélien Casta, Maël Dif-Pradalier, Bernard Friot, Jean-Pascal Higele et Claire Vives, *Pour un droit à la carrière attaché à la personne*, Institut européen du salariat (IES), Paris, 2015, *https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/contribution_cpa_ies.pdf*

qu'il invite »[248]**.** Les plateformes numériques et les nouvelles formes de travail qu'elles engendrent confèrent *a posteriori* à cette analyse toute son actualité et sa pertinence. D'où cette conclusion que tire le président de la CFTC : *« C'est l'activité qui, dans un futur très proche, créera de l'emploi »* ; et donc *« Ce n'est pas l'emploi qu'il faut libérer comme le réclame le patronat, mais l'activité. Être actif (…) c'est entreprendre, certes, mais c'est aussi exercer un métier, remplir une fonction, effectuer une tâche, rendre un service, produire un bien de consommation ou d'équipement, que l'on travaille dans une entreprise ou via une plateforme collaborative. Être actif, c'est être vif, prompt à l'action (…) Les plateformes numériques peuvent faciliter cette activité génératrice d'emplois directement ou indirectement. Cela bouleverse notre rapport à l'emploi et au travail ».*

Aujourd'hui, l'enjeu principal consiste à *« faire coïncider la réglementation à un marché du travail de plus en plus diversifié. Des règles bien conçues pouvant soutenir à la fois la croissance économique et la cohésion sociale »*[249]. Que l'on soit employé, employeur, actif, retraité, étudiant, chômeur… tout notre système social est fondé sur le statut professionnel. Désormais, force est de constater que les frontières entre ces différentes catégories se brouillent. Il devient ainsi nécessaire de définir les bases de nouvelles solidarités et de nouveaux systèmes sociaux qui créent des protections liées à la personne, indépendamment de la fonction, autrement dit d'attacher les droits à la personne et non à l'entreprise. En remplacement de tous les régimes existants qui ajoutent de la complexité à la complexité, la CFTC fait donc le choix de la simplicité et propose de construire un système de droits associé à l'activité : le Régime social universel d'Activité. Encore faut-il préciser ce qu'on entend par *« actif »* ou *« activité »* et *« universel »*.

Si la notion d'*« universalité »* semble aller de soi (il s'agit, en effet, d'assurer tous les travailleurs et leurs ayants-droit contre les accidents de la vie), il n'en est pas de même de celle d' *« activité »*. Jean-Marie Harribey[250] en propose la définition suivante : *« manière d'utiliser son temps de vie. Ce peut être effectuer un travail productif, mais aussi accomplir des tâches domestiques, lire, écrire, chanter, jouer, discuter, intervenir socialement et politiquement (…) La notion dépasse donc bien sûr celle de l'emploi salarié, mais aussi la notion d'activité au sens économique du terme quand on parle de population dite* active *».* La CFTC ne retient pas cette définition, mais lui préfère ce qu'Harribey, dans le même texte, nomme *« travail » : « activité poursuivie dans le but de produire des biens et services à usage domestique ou non domestique, cette dernière catégorie correspondant à l'activité économique telle qu'elle est entendue lorsqu'il est question de population active (…) À son tour, l'activité économique peut être subdivisée en travail indépendant et travail salarié »*. Partant de là, la CFTC estime que *« tout travail doit créer du droit social »*, y compris le temps consacré à la formation tout au long de la vie. Elle considère néanmoins, tout

(248) *Op. cit.* p. 112.
(249) Cf. Le Rapport annuel de l'Organisation internationale du travail (OIT), Emploi et questions sociales dans le monde 2015, *http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_368569/lang--fr/index.htm%20*
(250) Jean-Marie Harribey, *Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts,* in Economies et sociétés, Série Economie du travail, AB, 1998, n° 20, 3, p. 5-59.

engagement citoyen (au sein d'une association, d'un syndicat, d'un parti…), toute activité bénévole au service des personnes âgées, des handicapés, des enfants en bas âge… comme une activité à partir du moment où elle est validée socialement et peut-être valorisée à travers une validation des acquis de l'expérience.

L'achèvement de l'État Providence, tel que l'ont pensé les pères fondateurs de notre système de protection sociale et tel que nous venons de l'exposer, présenterait plusieurs avantages par rapport au revenu de base. D'abord, parce qu'il forme un tout qui cherche à allier ce qui relève de l'assurance et ce qui est du ressort de la solidarité ; ensuite, parce qu'il ne part pas de rien, ne rompt pas avec l'existant ou ne souhaite pas le faire disparaitre ou le remplacer, mais propose de le réformer pour plus d'efficacité (y compris en matière de financement) ; enfin, parce qu'il permet de passer, comme le stipule un document interne « *d'une logique de réparation de notre protection sociale à une logique d'investissement visant à l'autonomie de chacun dans la gestion du risque et de son parcours* »[251].

(251) Lorenzo Lanteri, *Vers un régime social universel d'activité*, CFTC, Paris, mars 2016.

ANNEXE
DE L'ÉTAT PROVIDENCE

De l'État Providence

Le système français de protection sociale présente l'originalité de reposer à la fois sur le régime bismarckien d'assurance et le régime beveridgien d'assistance, pour des raisons liées à l'histoire sociale de l'Hexagone. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les dispositifs de la protection sociale ne sont pas le fruit d'une construction théorique cohérente longuement murie en amont, jeté sur le papier puis mise en application, ils *« ont été produits et ont évolué dans des contextes historiques spécifiques, en réponse à des problèmes concrets, et ont été établis à travers des nœuds de contradiction obligeant à des accommodements et des compromis »*[252]. L'émergence de l'État providence se fait dans un premier temps pour pallier les déficiences des mutuelles privées, fondées sur le volontariat, ne couvre qu'un faible nombre de salariés et représente un coût financier important. Il est marqué par le système d'assistance dès ses origines à la fin du XIX^{e} siècle, avec tout une série de lois qui cherchent, entre 1889 et 1914, à répondre à un besoin et un public spécifiques comme celles relatives *« aux enfants maltraités et abandonnés »*, puis *« aux enfants assistés »*, « à l'assistance médicale gratuite », *« aux vieillards infirmes et incurables »* ou encore *« aux femmes en couches »* et *« aux familles nombreuses et nécessiteuses »*, aux victimes d'accident du travail... Citons également la loi de juillet 1893 qui institue une assistance médicale gratuite pour tout malade privé de ressources. Comme dans l'Angleterre des débuts de la révolution industrielle, les prestations financières mais aussi l'accueil dans des établissements hospitaliers ou spécialisés incombent d'abord aux communes en vertu du principe selon lequel c'est à l'échelon le plus proche des bénéficiaires qu'il revient d'assumer la prise en charge des indigents, essentiellement les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler et dont les familles ne peuvent subvenir à leurs besoins. Un peu comme le ferait le revenu de base, ce système présente toutefois les inconvénients de maintenir les personnes dans leur état de pauvreté initial, même s'il leur permet de sortir la tête de l'eau, et de ne pas

(252) In *L'Etat providence : quel équilibre entre assurance et assistance ?*, article paru dans le numéro 358 des *Cahiers français* consacré à *« La protection sociale : quels débats ? quelles réformes ? »*, Paris, septembre-octobre 2010. Le développement qui suit s'inspire de ce document.

lutter contre les inégalités ni de favoriser la redistribution des richesses, s'inscrivant, ainsi, *« dans des logiques tout à la fois libérales et conservatrices, dans une recherche d'équilibre social et politique »*.

À partir de la fin des années 1920, avec l'institution des Assurances sociales, le système assurantiel prend progressivement le pas, sans toutefois donné naissance à un *« système cohérent »* avec *« une vision d'ensemble »*. En 1928, la loi du 5 avril permet aux détenteurs d'un contrat de travail de bénéficier d'une assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès ; en 1930, une nouvelle loi instaure un régime spécial pour les agriculteurs. Reprenant une proposition de réforme du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) intitulé *Les jours heureux*, le gouvernement provisoire impose le système assurantiel avec la création par ordonnance, en octobre 1945, de la Sécurité sociale. Elle ne remet pas complètement en cause les régimes préexistants (mineurs, marins, fonctionnaires, agriculteurs, artisans, commerçants) qui deviennent de fait les régimes spéciaux, mais crée en complément un régime général qui vise à couvrir les salariés de l'industrie et du commerce qui ne le sont pas encore. La Sécurité sociale est financée par les cotisations employeurs et salariés et est gérée paritairement par les partenaires sociaux. Le nouveau système vise à garantir aux salariés une sécurité économique face aux aléas de l'existence que constituent la vieillesse, la maladie et la famille et qui pèsent sur l'activité des entreprises, *« cela conduisant à internaliser leur coût par la cotisation obligatoire »*. Pour satisfaire des revendications catégorielles, un régime complémentaire est mis en place parallèlement. Pour conférer des garanties équivalentes aux personnes qui passent aux travers des mailles du filet assurantiel, le système d'assistance, loin d'être abandonné, est modernisé à partir de 1953. En 1975, suite à la loi du 30 juin qui délimite le secteur social et médico-social et définit son financement, la France dispose ainsi d'un système cohérent : une sécurité sociale financée par les cotisations et gérée par les partenaires sociaux, des dispositifs de solidarité émargeant au budget de l'État et des collectivités territoriales alimentées par l'impôt : l'assurance pour les actifs ainsi que pour ceux qui leur sont rattachés et l'assistance pour les personnes dans l'incapacité de travailler font système. *« La première repose sur la politique de l'emploi et la capacité à insérer tous les actifs potentiels dans un cadre juridique suffisamment prégnant pour produire les effets stabilisateurs attendus de la protection sociale ; la seconde occupe une place de complément dont les bénéficiaires restent d'autant plus réduits en nombre et leur prise en charge d'autant plus efficiente que le champ des activités professionnelles est ouvert, notamment aux faibles qualifications, stable et protecteur »*[253]. Même si l'assurance chômage n'est pas prise en compte par la Sécurité sociale, le risque chômage est néanmoins pris en charge par une institution fondée sur une convention interprofessionnelle signée en 1958 et qui présente toutes les caractéristiques de couverture des autres risques, dans son fonctionnement et dans ses modalités d'indemnisation. Auparavant, le risque du chômage était essentiellement assuré par des

(253) *Ibid.*

caisses d'assistance dotées de fonds public et des caisses privées subventionnées par la cotisation de leurs adhérents. Les signataires de la convention se fixent pour objectif de favoriser la reprise rapide d'un emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. Avec les années, le système a été étendu à la protection des personnes non-couvertes contre les risques sociaux (universalité des prestations familiales, couverture maladie universelle…).

Ce système a été élaboré dans un contexte économique et social caractérisé par une croissance forte, une prédominance de l'industrie, un faible taux de chômage, une vie professionnelle linéaire, un modèle familial stable et une espérance de vie relativement limitée. La garantie des risques de la vie était liée à l'emploi salarié. Depuis, les choses ont évolué. Nous serions entrés, selon certains économistes, dans une période de *« récession séculaire »*, les services ont pris le pas sur l'industrie, le modèle familial traditionnel est devenu minoritaire, le chômage semble être durablement installé autour de 10 %, l'emploi est de plus en plus précaire, de nouveaux problèmes sont apparus comme la dépendance, le vieillissement de la population (l'espérance de vie est de 78 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes), l'isolement… De plus, avec le numérique, nous l'avons vu, sont apparues de nouvelles formes de travail. L'emploi salarié sans disparaitre devrait régresser, et l'activité se développer : qu'il s'agisse du travail, de l'engagement au service d'une cause, d'occupations familiales… Mais surtout les Français sont de plus en plus nombreux à vouloir choisir leur vie, à désirer harmoniser leurs différents temps de vie entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale.

Au fil du temps, la part de la solidarité s'est accrue, notamment avec la création en 1984 de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) qui consiste pour l'État à prendre en charge les chômeurs en fin de droit et à suppléer, ainsi, l'Unedic. On peut également citer l'instauration par la loi de finances de 1991 de la Contribution sociale généralisée (CSG) pour financer la Sécurité sociale (et depuis 2018, le chômage) et cinq ans plus tard par ordonnance de la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) afin d'en résorber l'endettement. En 1993, apparaissent également les exonérations de cotisations sociales compensées par le budget de l'État. La même année est créé le Fonds de Solidarité Vieillesse qui rassemble à la fois les prestations vieillesse liées à du *« salaire différé »* (assurance) et celle issues de la redistribution (solidarité). Dans la foulée, de nouvelles prestations dites de solidarité nationale sont créées : ce sont les *minima* sociaux.

En 2017, le financement de ce système reposait sur les cotisations à hauteur de 55,8 % (contre 87 % au début des années 1990), la CSG, la CRDS et d'autres taxes et impôts affectés (35,5 %), des contributions publiques de l'État (7,3 %) et 1,5 % de ressources diverses[254]. Cette même année, le déficit du régime général de la Sécurité sociale s'élevait à 2,2 milliards d'euros ; il est aujourd'hui résorbé et pourrait même dégager un excédent de 700 millions en 2019, mais au prix de nombreux efforts et renoncements comme, par exemple, un encadrement des soins de ville, la sous-indexation des

(254) *http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_dss_2017_edition_2018_web.pdf*

allocations familiales par rapport à l'inflation et leur modulation en fonction des ressources des ménages, l'allongement de la durée de cotisation… La Sécu' n'en demeure pas moins redevable d'une dette de près de 140 milliards accumulée au fil des ans.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Allègre Guillaume et Sterdyniak Henri, « Le revenu universel : une utopie utile ? », *Policy brief 10*, OFCE, 15 décembre 2016.

Arondel Philippe, *Salaires, les jeux sont faits ?* CFTC-Ires collection Arguments, Paris, 2010.

Augagneur Floran, « L'allocation universelle est-elle juste ? », *Projet* n° 356, février 2017.

Boissonnat Jean, *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris, 1995.

CFTC, *Contre vents et marées, prendre nos vies en main*, (Rapport programme adopté par le LIe congrès confédéral de la CFTC réuni à Poitiers en 2011).

Conseil national du Numérique, *Travail, emploi, numérique, les nouvelles trajectoires* (rapport remis au ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), Paris, janvier 2016.

Cotis Jean-Philippe, *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, La Documentation française, Paris, 2009.

De Basquiat Marc, « Le revenu d'existence, une réforme triple : impôt, cotisations, prestations », *Revue de l'OFCE*, Paris, 2017 (https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-154.pdf).

De Basquiat Marc et Koenig Kaspard, *Liber, un revenu de liberté pour tous*, Éditions de l'Onde / Génération libre, Paris (2014 pour le tome 1, 2017, pour le tome 2).

BIBLIOGRAPHIE

De Kermel Bertrand, *Le scandale de la pauvreté, les causes et les remèdes*, éditions de l'Œuvre, Paris 2012

Dourgnon Julien, *Revenu universel, pourquoi ? comment ?* Les Petits Matins / Institut Veblen, Paris 2017.

Duboin Jacques, *Les yeux ouverts*, Geheber, Paris, 1955.

Giraud Gaël et Renouard Cécile, *Le facteur 12, pourquoi il faut plafonner les revenus*, Montparnasse, Carnets Nord, Paris 2012 (réédité en 2017).

Groupe Prospective de la CFTC, *Dans un monde en bouleversement, construisons un nouveau contrat social*, CFTC-Ires collection Arguments, Paris, 2015.

Harribey Jean-Marie, Jeffers Esther, Llanque Huayra, Marty Christophe et Rome Daniel, *Note sur le revenu d'existence universel*, Attac, Paris, 25 février 2017.

Héricourt Jérôme, Chevandier Thomas (groupe de travail coordonné par), *Le Revenu de base, de l'utopie à la réalité*, Fondation Jean-Jaurès, Paris, 22 mai 2016.

Le Naire Olivier, Lebon Clémentine, *Le revenu de base, une idée qui pourrait changer nos vies*, Actes Sud, coll. Domaine du possible, Paris, 2017.

Louis Philippe, *Vive le social 3.0*, Salvatore, Paris, 2016.

Matarazzo-Suplicy Eduardo, *Citizen's Basic Income : The Answer is Blowing in Wind*, Rio de Janiero, 2006.

More Thomas, *Libellus vere aureus nec minus salutaris quam festivus de optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia*, de son titre intégral ou *L'Utopie, traité de la meilleure forme de gouvernement*. La version française établie par Victor Stouvenel en 1842 est disponible à l'adresse suivante : http://classiques.uqac.ca/classiques/More_thomas/more_thomas.html (document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi).

Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) http://www.revenudebase.info.

Mylondo Baptiste, *Un revenu pour tous ! : Précis d'utopie réaliste*, Utopia, Paris, 2010.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale, Rapport 2014-2015 de l'ONPES*, mars 2015.

Paine Thomas, *Justice Agraire* (texte de 1795, traduction de Michel Roudot, à partir de www.constitution.org/tp/agjustice.htm).

Percheron Daniel, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, Sénat, Paris, 2016.

Polanyi Karl, *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983.

Sauvy Alfred, *La machine et le chômage*, Bordas, coll. Pluriel, Paris, 1980.

Simon Gabrielle (ouvrage collectif sous la direction de), *Le Statut du travailleur, la sécurisation des parcours de vie*, CFTC-Ires collection Arguments, Paris, 2006.

Sirugue Christophe, *Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, juillet 2013.

Vanderborght Yannick et Van Parijs Philippe, *L'allocation universelle*, La Découverte, Paris, 2005.

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

Achevé d'imprimer
2e trimestre 2019
Imprimerie de la Centrale - 62302 Lens
Tél. : 03 21 69 88 44

Patrice Le Roué est économiste de formation (titulaire d'une maîtrise en Sciences-économiques – Paris I Panthéon-Sorbonne et d'un DESS d'Information économique et sociale – Paris-Dauphine) et journaliste de profession (auteur de nombreux articles sur les politiques macro-économiques, l'environnement et le syndicalisme). Il est actuellement conseiller politique à la CFTC et, à ce titre, siège au Conseil national de la Transition écologique et au Comité pour l'Économie verte (ex-Comité pour la Fiscalité écologique).

Par le revenu de base, achever l'État Providence ?

Et si le revenu de base, qui, sous différentes appellations, refait régulièrement surface, n'avait que pour unique objet ou pour malencontreuse conséquence, selon le point de vue que l'on adopte, de porter le coup de grâce au pacte social français issu du programme du Conseil national de la Résistance (le fameux État Providence) ? L'auteur de cette étude préfère voir dans la réflexion à laquelle nous convie ce dispositif riche en questionnements, l'occasion, au contraire, de le mener à son terme : la sécurisation du parcours de vie de chaque personne. D'où son titre – *Par le revenu de base, achever l'État Providence ?* – qui joue sur la polysémie du verbe « achever ».

Avant de parvenir à cette conclusion, cet essai dresse la généalogie du revenu de base et répond successivement à de nombreuses interrogations parmi lesquelles figurent les raisons qui justifieraient sa mise en œuvre : l'éradication ou la dissimulation de la pauvreté ? la fin supposée ou réelle du travail liée à la généralisation du numérique ? Certains y voient même une réponse à tous les maux dont souffrent nos contemporains : les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, la discrimination envers les jeunes et les seniors, les disparités régionales, l'arrêt de la construction européenne. Cette étude pose également les questions relatives à son montant, ses destinataires et ses modalités de financement, puis elle dresse un état des lieux des différentes expériences et expérimentations tentées à l'étranger. Elle tente, enfin, de montrer que revenu de base et protection sociale classique qui repose à la fois sur l'assurance et la solidarité ne pourraient que difficilement coexister.

Juin 2019
160 pages // 12 €
ISBN 978-2-917686-28-7

DERNIÈRES PARUTIONS

La valorisation des acquis de l'expérience syndicale

L'informatisation des services à la personne